

La Feuille d'Avis

du District de Courtelary

Réclame

RABAIS 15%
SUR LE MOBILIER DE JARDIN



SUBLIMEZ VOTRE EXTÉRIEUR !

Du jeudi 10 au samedi 12 avril à **Buix et Delémont**

villat meubles
UN JOUR VOUS Y VIENDREZ.

TOUR DE ROMANDIE 2025

Découvrez le parcours du prologue en 8 images

Le 29 avril prochain, le Tour de Romandie sera à Saint-Imier pour un prologue de 3 km 440 au cœur de la cité. Mike Renfer, bien connu dans le monde du cyclisme suisse, a testé le parcours qu'il trouve varié, spectaculaire et très technique. Les 16 meilleures équipes du monde seront à Saint-Imier et la présence de Remco Evenepoel est confirmée. *Suite à la page 14*

CONCOURS

Chasse de Pâques

Cette semaine, tentez de gagner de la monnaie CIDE en participant à notre concours. Pour cela, il vous suffit de compter le nombre de billets CIDE qui se cachent dans nos pages. *Toutes les informations se trouvent en page 12*



Journal d'annonces et d'information (contient la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*), avis communaux de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan. **Tirage:** 12500 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary. **Contact:** Bellevue 4, 2608 Courtelary, 032 944 17 56, fac@bechtel-imprimerie.ch, www.bechteli-imprimerie.ch. **Délais de remise des publications:** sport, utile et paroisses: lundi soir, rédactionnel et annonces: mercredi 9 h, *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* (fin de ce journal): mardi 12 h. **Tarifs:** annonces: www.bechteli-imprimerie.ch/tarifs/, abonnement annuel: 99 francs (TVA comprise).

STOP2DROP

531 046!

C'est le nombre de mégots de cigarettes toxiques récoltés en 14 jours à travers la Suisse lors du Challenge national de ramassage organisé par stop2drop. Plus de 1900 volontaires y ont participé, montrant ainsi un signal fort contre le littering dans notre pays. De quoi également s'interroger sérieusement sur les solutions à apporter à ce problème. *Suite à la page 27*



Immobilier

À LOUER TRAMELAN

Centre du village
Appart. 4 1/2 pièces

3 chambres + salon, cuisine, 1 salle de bains, douche séparée, cave.
Place de parc.

Pour renseignements : 032 487 65 88

À LOUER ROMONT BE

Au Centre du village
1 appart. 2 1/2 pièces

Loyer 670 francs + 230 francs (avance de charges)
Route Principale 1
2538 Romont BE

En cas d'intérêt, vous pouvez contacter M. Michel Cléménçon au 079 677 69 28
Administration municipale

Canton de Berne

Prescriptions d'estivage 2025 du canton de Berne

Les prescriptions d'estivage 2025 du canton de Berne ont été mises en ligne sur le site Internet de l'Office des affaires vétérinaires cantonal et ont été publiées dans la Feuille officielle (**semaine 13**).

Les dispositions relatives au pacage frontalier, à l'utilisation des médicaments vétérinaires ainsi qu'aux mesures d'hygiène et de protection des animaux pour l'estivage 2025 sont également disponibles sur le site.

Site Internet : www.be.ch/estivage

Le vétérinaire cantonal
Dr méd vét Reto Wyss

Deuils

Gerber

Pompes funèbres Bestattungen

Bienne et environs Biel und Umgebung
Route de Brügg 121 Brüggstrasse 121
2503 Biel-Bienne 032 365 50 15
info@pfgerber.ch www.pfgerber.ch

bechtel-imprimerie.ch

A vendre

À VENDRE

poulets de ferme 15 francs le kg
poules à bouillir 8 francs la pièce
078 873 92 76

Sorties

Adonia

Comédie Musicale

« **JONAS** »

...vous sera présentée par un groupe d'adolescents très motivés, une occasion à ne pas manquer !

19 avril 2025 à 20h
Saint-Imier

Salle de spectacle, rue des Jonchères 64

Entrée libre - collecte

Corps de Musique de Saint-Imier

Giné Concert

Dimanche 13 avril à 17h
Salle Saint-Georges à Saint-Imier
Entrée libre, collecte

Première partie
Mus'En'Si

Baux à loyer

En vente à l'imprimerie
Bechtel SA
www.bechtels-imprimerie.ch

Paroisse réformée Tramelan

OFFICES DE LA SEMAINE SAINTE
à l'église à 17h30

- lundi 14 avril
- mardi 15 avril
- mercredi 16 avril
- jeudi 17 avril

« Vivre les derniers jours du temps de la Passion »
(voir communiqué)

Déménagement nettoyage de qualité

ARROBASE.CH

Tel. 41 76 541 12 76
romvaryoda@gmail.com
CH 2608 Courtelary

7j/7 dans le Vallon de Saint-Imier
079 439 28 95, samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SAMAIDD
Service d'aide et de maintien à domicile

Plus que des soins à domicile

Nous vous proposons des solutions personnalisées, remboursées par les caisses maladies pour que vous restiez chez vous

Proche de vous depuis 6 ans

7j/7 dans le Vallon de Saint-Imier
079 439 28 95, samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

Samedi 26 avril 2025
9h00 à 15h00

Vide Grenier / Dressing

Délai d'inscription : 22 avril 2025, places limitées

CHF 20.00 la Table Enfants : Gratuit

Petite restauration pour les exposants et visiteurs

Inscription obligatoire pour les vendeurs

Halle de gymnastique d'Orvin
La Charrière 6, 2534 Orvin

Inscription et/ou renseignements : Mme Chantal Thommen, 079 934 09 99 / chan.thommen@gmail.com
Organisé par : Commission d'embellissement d'Orvin

Montée vers Pâques

Semaine Sainte **En peinture**

Cultes

Culte du Jeudi saint 17 avril 19h30, à l'église de Vaulffelin.

Culte du Vendredi saint 18 avril 10h, à l'église d'Orvin.

Accompagné de musique avec Betty Maltonnes à l'orgue et Marie-Claire Charpeil au chant.

Méditations

Soirée méditative lundi 14 avril 19h30, à l'église d'Orvin
Accompagnée au saxophone par Cédric Bovet.

Temps méditatifs du mardi 15 avril au samedi 19 avril
Tous les jours à 12h15, Eglise d'Orvin.
Contempler un tableau de peintes en resonance avec un texte biblique.
Partager un repas dans la convivialité et la simplicité au Grand de Sel (chaque personne son pique-nique, les boissons et fruits seront offerts).

Célébration de Pâques
Dimanche 20 avril

-Marche du matin de Pâques à Péry avec la participation des catéchumènes 7h, rendez-vous devant la gare de Péry.

-Petit-déjeuner 8h30 à la salle paroissiale de Péry.

-culte à 10h à l'église de Péry avec la participation de la fanfare montagnarde-Plagne.

PAROISSE PROTESTANTE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL
Contact: Valérie GAFFA / 078 218 07 47 / valerie.gaffa@gmail.com

DÉCOUVREZ NOS OFFRES ROBOTS Husqvarna

Votre contact à Diesse, Tramelan et Court
Jules Sion — 079 464 11 20

Demandez une expertise de votre terrain sans engagement

Garage des Roccs SA
www.roccs.ch

LA FOIRE de Saint-Imier

Vendredi 25 avril 2025, Saint-Imier

SOIRÉE À THÈME

Un simple OUI a changé la direction de ma vie!

Témoignage de Cristian Papaeftimiou

Armée du Salut Tramelan Grand-Rue 58

Vendredi 11 avril 19h30 (Apéritif à 19h)

Garderie et animations pour les enfants

Entrée libre, collecte • Bienvenue à tous ! tramelan.armeedusalut.ch

12 h de l'asperge

3 mai 2025 dès 11h
Salle de spectacles de Saint-Imier

en faveur d'institutions régionales pour la petite enfance!
Prix: 25 francs

LA ROSERAIE

ACCUEIL DE JOUR FOYER DE JOUR

Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h:
Des jeux de société
De la gymnastique douce
Des activités à l'extérieur
Concert et spectacle
Du repos
Des repas de qualité
Un service de transport de Courtelary à Renan

LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH



Magic Pass : prix préférentiel pour les écoliers

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a approuvé la demande de la société des Téléskis des Prés d'Orvin concernant un soutien à l'achat d'un abonnement Magic Pass pour les écoliers de la commune.

Les autorités de Sauge souhaitent promouvoir le sport pour tous ses élèves, y compris ceux du secondaire, et offrent donc 100 francs sur chaque abonnement pour la saison 2025-2026. En contrepartie, les Téléskis des Prés d'Orvin versent 50 francs par écolier primaire.

L'offre n'est pas limitée au 8 avril 2025, mais est accessible à tous les paliers de vente du Magic Pass tout au long de la saison.

Une procédure simplifiée est mise en place pour les bénéficiaires :

- Les familles intéressées doivent acheter un Magic Pass via le site officiel. www.magicpass.ch
- Elles se présentent ensuite à l'administration communale avec la confirmation de paiement et cette dernière contrôle la domiciliation, ainsi que l'affiliation scolaire
- La commune rembourse 100 francs.

■ CM



Photo : www.magicpass.ch

Pose d'un nouveau défibrillateur

Récemment, le Conseil municipal a validé la pose d'un quatrième défibrillateur au centre communal de Plagne.

Cela fait sens, compte tenu du nombre d'élèves qui fréquentent l'EJC ainsi que des nombreuses personnes qui louent ce bâtiment.

L'appareil est similaire aux autres déjà installés dans la commune. Il a été placé contre la façade extérieure de la cuisine, garantissant ainsi un accès facile à tous. ■ CM

Bureau municipal

Horaire modifié pour Pâques

Le jeudi précédant Pâques, le bureau municipal sera exceptionnellement ouvert de 14 h à 16 h !

Ouverture normale le mardi 22 avril de 15 h à 17 h.

Merci d'en prendre bonne note et joyeuses fêtes de Pâques. ■ LE SECRÉTAIRIAT MUNICIPAL

Bureau de vote

Dans le cadre de la prochaine élection de la préfète/du préfet, le bureau de vote du 18 mai sera constitué de la secrétaire et du Conseil municipal. ■ CM

ROMONT

Un marché printanier de toute beauté

Samedi dernier a eu lieu le marché de printemps. À cette occasion, l'Hôtel des 3 Sapins a réouvert ses portes pour permettre à une bonne quinzaine d'artistes d'exposer leurs travaux, de la terrasse ensoleillée jusqu'aux salles du restaurant. Chacun pouvait y trouver son bonheur avec les nombreux objets présentés par les artistes régionaux.

Un menu a été proposé dans le Restaurant Communal situé à une centaine de mètres du marché de printemps.

À noter que c'est le Restaurant Communal qui loue les salles de l'Hôtel des 3 Sapins afin d'organiser plusieurs événements pendant l'année. ■ YK



Élagage des plantations et clôtures le long des routes

Les autorités communales invitent les propriétaires riverains des routes et chemins publics et privés à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires jusqu'au 31 mai. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 73, al. 2, art. 80, al. 3 et 83) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57) prescrivent entre autres ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre, au bord des pistes cyclables une bande de 50 cm de large doit être maintenue libre.
- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
- Aux endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 0,60 mètre. Les mêmes prescriptions s'appliquent aux arbres qui ne sont pas à haute tige, aux haies, aux arbustes, aux cultures agricoles et éléments analogues, plantations préexistantes comprises. Les clôtures ne dépassant pas 1,20 m de haut doivent respecter une distance



minimale d'au moins 0,50 mètre par rapport au bord de la chaussée. Si elles sont plus hautes, la distance à la route doit être augmentée de la différence entre la hauteur de la clôture et 1,20 mètre.

- Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères.
- Aux endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (par ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.
- Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée.
- En forêt, le long des routes cantonales, l'entretien préventif des

forêts et le respect du profil d'espace libre incombent à l'Office des ponts et chaussées.

- Les clôtures pouvant présenter un danger, tel que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.
- L'inspection des routes compétente de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.
- Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Le Conseil municipal remercie d'avance la population de prendre bonne note de ces directives. ■ CM



Fermeture prévue

Les guichets de l'Agence AVS du Bas-Vallon seront fermés le mardi 22 avril. Merci de votre compréhension. ■ AGENCE AVS DU BAS-VALLON

Emplois

Travaux de peinture

Peintre qualifié – intérieur/extérieur – échafaudages à disposition
Marmoran – volets – pose de sols
078 660 03 41

**Hospice Le Pré-aux-Boeufs**

L'Hospice le Pré-aux-Boeufs à Sonvilier BE est un lieu de vie et d'occupation pour des personnes avec des troubles psychiques et sociaux.

Tu es dynamique, tu as un intérêt à travailler dans un environnement tel le nôtre et tu cherches une formation professionnelle attrayante. Nous avons le plaisir de te proposer une place d'apprentissage de

cuisinier(ère) CFC

Entrée en fonction: rentrée scolaire 2025

Tu trouveras davantage d'informations sur notre institution ainsi que l'offre d'emploi sous <https://www.pre-aux-boeufs.ch/fr/postes/>.

Nous espérons avoir éveillé ton intérêt et nous réjouissons de recevoir ton dossier de postulation complet par poste.



SAINT-IMIER
TERRE D'ÉNERGIES

UNE COMMUNE DU
Grand Chasseral

Mise au concours

En raison d'un remplacement, la Municipalité de Saint-Imier met au concours le poste de

concierge / collaborateur technique pour la salle de spectacles à 50%

Le détail de l'annonce est disponible sous www.saint-imier.ch > administration > offres d'emploi

Renseignements auprès de M^{me} Jessica Lanz, cheffe de service, tél. 032 942 44 36. Le dossier de candidature avec les documents usuels est à adresser au Conseil municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, avec la mention «Concierge / Collaborateur technique», **jusqu'au 25 avril 2025**.

La Résidence Les Roches, un établissement médico-social situé à Orvin, qui offre un accueil chaleureux et un accompagnement de qualité à 49 résidents, recherche pour renforcer ses équipes des soins et de l'intendance:



un ou une assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) de 60% à 100%

un ou une gestionnaire en intendance ou formation équivalente de 60% à 80%

Vous êtes intéressé(e)? N'hésitez pas à contacter notre administration au 032 358 09 50 ou à consulter notre site internet à l'adresse suivante: www.residence-les-roches.ch

Nous attendons votre dossier avec impatience à l'adresse suivante: Résidence Les Roches, Les Oeuches 26, 2534 Orvin

Rejoignez-nous et contribuez à faire une différence dans la vie de nos résidents!

**Favorisez
nos annonceurs**

**La Municipalité de Courtelary**

met au concours, à la suite du départ de la titulaire, pour une entrée en service au **1^{er} juin 2025** ou à convenir, le poste de

secrétaire municipal(e) (80%)**Activités**

- Co-responsable pour diriger et conduire l'administration communale
- Préparer et assister aux séances du conseil municipal et à diverses commissions
- Assurer le suivi des décisions, la rédaction des procès-verbaux et de la correspondance
- Traiter des demandes de permis de construire
- Responsable de l'exécution ou de la délégation des tâches se rapportant à la police administrative
- Collaborer avec les différents services communaux, les autorités et partenaires extérieurs
- Possibilité à terme de reprendre la responsabilité des ressources humaines, de l'informatique et de la gestion administrative de la crèche municipale

Profil souhaité

- CFC d'employé(e) de commerce, complété par un Diplôme de cadre en administration communale ou disposé à suivre la formation
- Expérience dans un poste similaire et connaissance des logiciels NEST et Pro Concept, un atout
- Expérience du traitement des demandes de permis de construire, obligatoire
- Flexibilité, autonomie, pragmatisme et sens de l'organisation
- Orthographe parfaite et syntaxe de qualité
- Aisance dans la prise de notes et la tenue de procès-verbaux
- Goût pour les contacts humains et discrétion
- Langue maternelle française avec de bonnes connaissances de l'allemand
- Maîtriser les outils informatiques courants

Nous offrons

- Travail autonome et varié au sein d'une petite équipe motivée et sympathique, avec possibilité de faire du télétravail
- Possibilités de formation continue et de perfectionnement
- Conditions d'emploi répondant aux normes cantonales bernoises

Délai de postulation: 2 mai 2025

Votre dossier complet de candidature est à adresser, avec mention «postulation», au **Conseil municipal, Grand-Rue 58, case postale 59, 2608 Courtelary** ou par courriel à fleury.admin@courtelary.ch

Le cahier des charges est disponible à l'administration municipale et sur www.courtelary.ch, sous la rubrique actualités. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Monsieur Vincent Fleury, Administrateur des finances, au **032 944 16 01** selon les heures d'ouverture des guichets.

Il ne sera répondu qu'aux dossiers correspondant aux conditions mentionnées ci-dessus.

PÂQUES**Délais rédactionnels modifiés**

En raison des Fêtes pascales, la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* ne paraîtra pas le vendredi 18 avril, mais le jeudi 17 avril. Durant cette semaine particulière, les délais de remise du matériel seront dès lors modifiés comme suit:

- Utile et paroisses: lundi 14 avril, 10h
- Officiel et sport: lundi 14 avril, 12h
- Rédactionnel et annonces: mardi 15 avril, 9h

fac@bechtel-imprimerie.ch, 032 944 17 56

**La Perle rare
lit la FADC...**

**La 2^e parution
de votre annonce emploi à**

-50%

La Feuille d'Avis
du District de Courtelary

fac@bechtel-imprimerie.ch
032 944 17 56



RECHERCHE: **bénévoles,
accessoires
de puériculture**

032 322 10 66

www.sosfuturesmamans.net

Emploi

A vendre

A louer

Concerts

Menus

etc.

**UNE
ANNONCE
UNE
ADRESSE**

fac@bechtel-imprimerie.ch

Hôtellerie

**Hōtā
Hōtel**
Saint-Imier

Un lieu pour se retrouver,
partager et se détendre

Ouvert à toutes et à tous, 7j/7

Café & Bar – toute la journée,
dès 8h

Buffet petit-déjeuner – 18 CHF

Sauna & espace détente – sur
réservation

Le Jeudi de l'Hota – Apéro!
Chaque jeudi, dès le 17 avril 2025

Et chaque mois: un brunch généreux à ne pas manquer, annoncé sur nos réseaux sociaux 📱

➡ Suivez-nous sur Instagram @hotahotels pour ne rien manquer

hotahotels.com
+41 32 942 42 10 | saint-imier@hotahotels.com
Rue du Vallon 30 | 2610 Saint-Imier

**Soins & Accompagnement 24 et Centre d'accueil temporaire (CAT)-OASE****Des soins sur mesure pour vous
et vos proches**

- Parce que chaque instant compte.
- Nous offrons un accompagnement bienveillant et des soins personnalisés dans un cadre rassurant.
- Un soutien précieux pour les proches aidants.

Prenez soin de vos proches, nous prenons soin d'eux.

**GARAGE DES SPORTS**

Eric Lamborot • Biaufond 9 • La Chaux-de-Fonds • Natel 079 639 54 09

**OFFRE EXCEPTIONNELLE DU 9 AU 30 AVRIL 2025
PRIX GARANTIS UNIQUEMENT SUR LES PNEUS EN STOCK**

MICHELIN
225/45/17 94W Fr. 610.- TTC LES 4
205/50/17 89V Fr. 790.- TTC LES 4

GOODYEAR
225/55/17 97W Fr. 921.- TTC LES 4
225/55/16 95W Fr. 986.- TTC LES 4

Changement de roue Fr. 30.- les 4

Stockage pneus/roues Fr. 30.-

A l'achat de 3 pneus Cooper et Good Year, le 4^e est offert!

COOPER
195/65/15 91V Fr. 373.- TTC LES 4
195/55/16 87V Fr. 564.- TTC LES 4
205/55/16 91V Fr. 410.- TTC LES 4
215/65/16 98V Fr. 600.- TTC LES 4



Contactez-nous au
Tél. 032 968 25 74

Ouverture des inscriptions

École à Journée Continue (EJC) de Péry-La Heutte

Les inscriptions à l'École à Journée Continue pour la rentrée scolaire 2025-2026 sont maintenant ouvertes. L'établissement est conçu pour accueillir et prendre en charge les enfants scolarisés entre la 1H et la 8H en dehors du temps scolaire. Les familles souhaitant inscrire leurs enfants ou renouveler leurs inscriptions y sont invitées avant le lundi 12 mai. Au sein de l'EJC, tout est mis en œuvre pour offrir un environnement propice à l'apprentissage, à la créativité, au développement et à l'épanouissement des enfants. L'équipe pédagogique est prête à accueillir vos enfants et à les aider à apprendre et grandir ensemble.

Pour faciliter vos démarches, vous pouvez consulter toutes les informations nécessaires sous EJC sur le site communal.

Découvrez notre EJC: soirée portes ouvertes

L'EJC ouvre ses portes le mercredi 30 avril de 17h30 à 18h30 pour un moment d'échanges et de découverte convivial. Venez en apprendre davantage lors de cette soirée portes ouvertes qui permettra aux familles intéressées de rencontrer l'équipe, visiter les locaux, discuter des



programmes, de l'approche pédagogique et des activités proposées. L'équipe de l'EJC se réjouit de rencontrer les parents lors de cet événement, de partager leur passion pour l'éducation et de montrer tout ce que l'EJC a à offrir! Cette soirée est également une occasion idéale pour poser des questions et obtenir des informations précieuses pour prendre une décision éclairée concernant l'inscription des enfants. ■ MM POUR ÉQUIPE EJC



Pas de chasse aux œufs

Nous sommes au regret de vous annoncer que, pour des raisons de calendrier, la chasse aux œufs prévue cette année ne pourra pas avoir lieu.

Nous savons combien cet événement est attendu et apprécié de tous, mais nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour un moment encore plus festif et rempli de surprises! Merci de votre compréhension et à très bientôt pour de nouvelles aventures printanières. ■ LA COMMISSION ACE

Bonne nouvelle pour les amateurs de football

Dans le but de favoriser la pratique du sport et les activités de plein air, La Municipalité remettra prochainement à disposition des buts de football sur la place rouge ainsi que sur le terrain se situant derrière l'école primaire de Péry. Ces installations seront accessibles à tout public, que ce soit pour organiser une partie entre copains, un match improvisé ou tout simplement s'entraîner à tirer au but. Que ce soit avec ces buts de football, les places de jeux ou encore les espaces de pique-nique, la Municipalité encourage la population à faire bon usage de ces installations et rappelle l'importance de les respecter afin d'en garantir le bon état pour l'ensemble des utilisateurs. Merci d'en prendre soin, et bon début de vacances pascales. ■ CM

Compost

Comme depuis plusieurs années, du compost (qui est un engrais et non un terreau, rappelons-le) est à disposition des citoyens de Péry-La Heutte. Les intéressés le trouveront dans une benne déposée sur la place des BKW Énergie SA pour Péry, respectivement dans un contenant sis à côté du collège, pour ce qui concerne La Heutte. ■ CM

Vide grenier / dressing

Samedi 26 avril à la halle de gymnastique de l'école, de 9h à 15h

La commission d'embellissement d'Orvin organise son traditionnel vide grenier de printemps le samedi 26 avril à la halle de gymnastique de l'école d'Orvin, de 9h à 15h. Les personnes intéressées à venir vendre leurs divers objets auront à disposition une surface de 3 m x 2 m environ, avec une table et 2 chaises le tout pour 20 fr. (payable sur place). Les enfants auront leurs petits coins (pas de

table) gratuitement sur inscription. Une petite restauration sera prévue pour les exposants et les visiteurs.

Une inscription est obligatoire et le délai est fixé au mardi 22 avril. Les places sont limitées! Inscription et renseignements auprès de Chantal Thommen au numéro de téléphone 079 934 09 99 ou par email à l'adresse chan.thommen@gmail.com. ■ CM

Merci à la Caisse d'Épargne de Courtelary CEC

La Commune municipale d'Orvin, actionnaire de l'établissement, adresse ses sincères remerciements à la banque Clientis CEC pour le don de 7988 fr. 65, versé récemment à notre collectivité. Chaque année, en fonction de la marche des affaires de la banque, celle-ci verse un don aux actionnaires à toutes les municipalités et bourgeoisies partenaires. Ce don, versé annuellement, est très apprécié et affecté aux charges communales du domaine social. ■ CM

Délégations municipales

29 avril: rencontre avec les Téléskis et la Bourgeoisie Orvin; Sylvain Grosjean et Patrik Devaux y participent.

Patrik Devaux représentera la Municipalité à l'AG Cador SA à Orvin le lundi 19 mai prochain. ■ CM



Photo: vue d'Orvin

PÉRY-LA HEUTTE

Réservez la date de la prochaine vente de paroisse

Samedi 3 mai dès 11h, au Centre communal de Péry, il y en aura pour tous les goûts

Outre la traditionnelle vente de jouets des enfants qui se tiendra dans le hall, plusieurs stands bien achalandés réjouiront les visiteurs. Vous y trouverez pains, tresses et pâtisseries, un large choix de vêtements Maison Captain présenté par Patricia Ius avec des prix tout doux sur les habits des saisons passées (possibilité d'essayer les habits sur place), les bougies artisanales parfumées La 10b de Mélissa Hirschy, les produits du terroir de la famille Criblez, des bricolages personnalisés ou non de Meli Bricole, des tricots de toute sorte et bien d'autres articles faits main proposés par Yvonne Lanz et Evelyne Siegenthaler,

un grand choix de livres à prix bas, etc. L'occasion de se faire plaisir ou de faire plaisir, pourquoi ne pas en profiter pour trouver le cadeau idéal pour la fête des Mères.

À midi, place au repas avec au menu gâteaux au fromage et buffet de salades, de délicieux canapés et sandwiches complètent le choix proposé.

L'après-midi démarre en musique

À 13h30, place à la Filarmonica La Concordia, fanfare biennoise bien connue dans notre village qui jouera quelques morceaux en accompagnement des cafés et desserts. Venez nombreux écouter et applaudir ce groupe

de musiciens qui sait mettre de l'ambiance, rappelons que la Concordia est une fanfare suisse aux couleurs italiennes!

Puis dès 14h30, vous pourrez prendre part à notre loto avec des prix pour enfants et adultes. L'après-midi se terminera aux alentours de 16h.

Il est important de rappeler que les bénéficiaires de cette journée seront versés dans leur intégralité à des associations ou œuvres caritatives.

Les Dames de la Paroisse se réjouissent de passer un moment convivial en votre compagnie et vous remercient d'ores et déjà de vos nombreuses présences. ■ NL

PAROISSE DE RONDCHÂTEL

Semaine sainte et Pâques

Art et foi, c'est dans ce dialogue que nous vivrons les célébrations de la semaine sainte et de Pâques. À travers la contemplation d'œuvres d'art résonnant avec des textes bibliques, accompagnés de musique, nous cheminerons vers Pâques et fêterons ensemble à la fin de la semaine la Vie en fanfare.

Temps méditatifs

La paroisse de Rondchâtel vous propose cette année des temps méditatifs tous les jours du mardi 15 avril au samedi 19 avril à 12h15 à l'église d'Orvin. Ces Méditations d'une demi-heure sont une invitation à prendre un peu de temps à l'écart pour monter vers Pâques pas à pas. Un temps pour contempler une œuvre d'art et écouter les textes bibliques de la Passion en lien avec celle-ci, un temps pour se laisser interpeler par ce dialogue et accueillir cette Parole qui vient nous rejoindre dans ce que nous sommes

chacun, chacune. Après ce temps de contemplation, rythmé par des moments de silence, de prières, et de chants, un moment de convivialité sera partagé dans la simplicité d'un repas (lieu: le grain de sel, chacun apporte son pique-nique, les boissons et fruits seront offerts). PS: ces Méditations seront proposées chaque jour du mardi au samedi, elles suivent les étapes de la Passion, mais vous pouvez venir librement à l'une ou l'autre sans les vivre toutes.

Ces temps méditatifs seront ouverts le lundi 14 avril à 19h30 lors d'une soirée dans l'église d'Orvin. Le saxophoniste Cédric Bovet viendra accompagner ce moment, la musique s'invitera dans le dialogue entre les œuvres d'art et les textes bibliques.

Cultes

Les cultes du Jeudi saint (19h30, Vauffelin) et du Vendredi saint (10h,

Orvin) seront également une invitation au dialogue entre la peinture et la bible et seront accompagnés de musique avec Betty Maisonnat à l'orgue, et notre organiste Marie-Claire Charpillot au chant.

Pâques

La paroisse vous donne rendez-vous à 7h devant la gare de Péry pour une marche méditative qui nous promet de belles étapes, avec les catéchumènes et en particulier les enfants du cycle I qui nous ont préparé de belles œuvres à contempler. À 8h30, tout le monde est convié (même ceux et celles qui n'auraient pas pu nous rejoindre à la marche) à un petit-déjeuner convivial à la salle de paroisse de Péry. Le culte sera célébré dans l'église de Péry à 10h avec la fanfare montagnarde Plagne, quelques surprises vous attendent pour fêter la Vie qui jaillit. ■ PAROISSE DE RONDCHÂTEL

ASSOCIATION SONCEBOZ-SOMBEVAL D'EMBELLISSEMENT ET D'ANIMATION

Une chasse aux œufs intergénérationnelle

L'AS-SEA (Association Sonceboz-Sombeval d'Embellissement et d'Animation) remet le couvert avec sa traditionnelle chasse aux œufs, prévue le lundi 21 avril à l'école primaire de Sonceboz-Sombeval. Nouveauté cette année: une chasse inédite spécialement dédiée aux adultes dès 16 ans.

Au total, ce sont quatre chasses aux œufs qui rythmeront la journée, permettant à toute la famille, des tout-petits aux plus grands, de participer à cette joyeuse animation printanière.

Les festivités débiteront à 11 h avec une première chasse réservée aux enfants jusqu'à 6 ans. À midi, petits et grands pourront se restaurer avec des saucisses du Chasseral ou se laisser tenter par les fameuses douceurs proposées par Nancy Crêpes.

Dès 13 h, les enfants âgés de 7 à 10 ans prendront le relais, suivis à 14 h des jeunes de 11 à 15 ans. Le point d'orgue de la journée aura lieu à 15 h, avec la chasse pour les adultes, une première qui promet surprises et fous rires.

Des trésors en chocolat... et bien plus

En plus des traditionnels œufs en chocolat disséminés un peu partout, les plus chanceux pourront dénicher l'un des 4 œufs en or, afin de gagner un lapin géant en chocolat.

Aucune inscription n'est requise: il suffit de se présenter au point de départ de la chasse correspondant à son âge.

Le comité d'organisation se réjouit de vous accueillir nombreuses et nombreux pour partager un moment convivial, festif et gourmand. Une journée à ne pas manquer. ■ AS-SEA



PAROISSE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte d'installation

Invitation au culte d'installation de la pasteure Séverine Schlüter le 18 mai à 17 h au Temple de Sombeval



Le Conseil de paroisse de Sonceboz-Sombeval vous invite chaleureusement pour cet événement. Afin que nous puissions vous accueillir au mieux pour le moment de partage

convivial qui suivra le culte, merci d'annoncer votre présence à: sonceboz-sombeval@referguel.ch ou auprès de la pasteure au 076 211 37 17 jusqu'au 26 avril. ■ PAROISSE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL

CORGÉMONT
AVIS COMMUNAUX

Contrôle qualité eau potable

Le prélèvement effectué le 18 mars par le fontainier à divers endroits de notre réseau d'eau a été analysé par le laboratoire cantonal. Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Résultats microbiologiques

- *Escherichia coli*, non décelable, par 100 ml (unité UFC), non décelable (valeur maximale pour eau potable selon OPBD*).
- Entérocoques (critères d'analyse), non décelable (résultat), par 100 ml (unité UFC), non décelable (valeur maximale pour eau potable selon OPBD*).
- Germes aérobies, mésophiles (critères d'analyse), 1 (résultat), par ml (unité UFC).

Résultats physiques et chimiques

- Aspect (critères d'analyse), aucune altération (résultat), aucune altération (exigence pour eau potable selon OPBD*).
- Turbidité (90 degrés) (critères d'analyse), 0,8 (résultat), NTU (unité).
- Chlorure (critères d'analyse), 0,9 (résultat), mg/l (unité).



- Nitrite (critères d'analyse), non décelable (résultat), mg/l (unité), valeur max. 0,10 (exigence pour eau potable selon OPBD*).
- Sulfate (critères d'analyse), 3,1 (résultat), mg/l (unité).
- Ammonium (critères d'analyse), non décelable (résultat), mg/l (unité), valeur max. 0,10 (exigence pour eau potable selon OPBD*).
- Calcium (critères d'analyse), 79,8 (résultat), mg/l (unité).
- Potassium (critères d'analyse), 0,7 (résultat), mg/l (unité).
- Magnésium (critères d'analyse), 3,2 (résultat), mg/l (unité).
- Sodium (critères d'analyse), 0,7 (résultat), mg/l (unité), 200,0 (exigence pour eau potable selon OPBD*).
- Dureté totale (critères d'analyse), 2,12 (résultat), mmol/l (unité).
- Degré de dureté (critères d'analyse), 21,2 (résultat), °f (unité).

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales. ■ CM

* OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public



AVIS MORTUAIRE

*Si tu aimes une fleur qui se trouve
dans une étoile, c'est doux la nuit,
de regarder le ciel.*

Saint-Exupéry

Sa fille: Joëlle Vannay et Victor Sanchez
Cassandra et son ami Vincent
Léane

ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur Gérald Vannay

qui nous a quittés paisiblement dans sa 89^e année entouré de sa famille.
Saint-Imier, le 6 avril 2025

Adresse de la famille: Joëlle Vannay
Les Oeuchettes 7
2607 Cortébert

Le dernier adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Un merci tout particulier au personnel des soins à domicile de la
Résidence des Bouleaux.

Cet avis tient lieu de faire-part

REMERCIEMENTS



Profondément touchée et émue par votre présence,
vos écrits, vos fleurs et vos dons lors du décès de

Monsieur Marco Previtali

sa famille tient à vous remercier chaleureusement pour votre soutien et
vos nombreux témoignages d'affection. Dans l'impossibilité de répondre
personnellement à chacun, elle vous prie de trouver ici sa profonde
reconnaissance.

Nous adressons également nos sincères remerciements à Monsieur
Nicolas Bürgi des Pompes funèbres Niggli à Saint-Imier ainsi qu'à l'Abbé
Jean-Jacques Theurillat de la paroisse catholique romaine de Saint-Imier.
Sonvilier, avril 2025

REMERCIEMENTS



Adieu

*Avec le temps, la douleur s'adoucit et laisse place
à une gratitude infinie, celle d'avoir partagé son amour,
son chemin et d'avoir connu son cœur, son rire, ses forces
et sa tendresse.*

Nous avons ressenti une profonde émotion et une immense
reconnaissance face à votre soutien, présence, affection, estime et amitié
lors du décès de notre très cher mari, papa et grand-papa

Jean-Daniel Wirz-Benoit

Vos pensées et paroles réconfortantes, vos gestes de sympathie, vos
fleurs et dons ont été pour nous d'un grand réconfort. Cela nous est
précieux.

De tout cœur, nous vous adressons nos plus sincères remerciements.

Un merci particulier à M. David Kneubühler, pasteur, pour son
accompagnement.

Corgémont, avril 2025

La famille affligée

WIR DANKEN

Für die grosse Anteilnahme, die wir beim Abschied von meinem
Ehemann, unserem Papi, Schwiegervater, Grosspapi

André Niggeler

entgegennehmen durften.

Besonders danken wir Dr. Farese und Dr. Qarolli, das Spital Solothurn,
sowie der Pfarrer Stefan Meili für die einfühlsame und tröstende
Trauerfeier.

Für die mitfühlenden Worte, die Karten und Spenden bedanken wir uns
bei allen.

REMERCIEMENTS

Pour la grande sympathie que nous avons reçue au moment du décès de
mon époux, notre papa, beau-papa, grand-papa

André Niggeler

nous remercions en particulier les Dr. Farese et Dr. Qarolli, l'hôpital de
Soleure ainsi que le pasteur Stefan Meili, pour le soutien et la cérémonie
réconfortante.

Un grand merci pour vos mots, vos cartes et vos dons.

Votre sympathie nous a apporté soutien et réconfort durant notre deuil.

Réclame



F. VORPE
POMPES FUNÈBRES

A votre écoute
Service jour et nuit

Espace famille – Salle de recueillement
032 489 12 38 / 079 250 39 04
www.pfvorpe.ch

Batteries au lithium : jamais à la poubelle !

La conseillère municipale Gloria Locatelli a fréquenté récemment une séance d'information importante organisée par Vadec (réseau de valorisation des déchets Arc jurassien), notre partenaire dans le domaine des déchets.

À cette occasion, l'élue a pris note de renseignements sur lesquels la Municipalité attire l'attention de la population.

Aux points de vente

Sachant le nombre et la gravité de incendies liés à ces engins, notamment dans notre région, il est rappelé à tout

un chacun que les batteries au lithium ne doivent jamais être jetées à la poubelle, mais rapportées aux points de vente.

À ce sujet, il convient de préciser que lesdites batteries n'équipent pas uniquement les appareils électroniques de base, ordinateurs, tablettes et Cie, mais également des objets auxquels on ne pense pas.

C'est ainsi que les cartes de vœux musicales, les divers jouets animés de sons ou de lumière, ou encore les chaussures lumineuses très prisées des enfants, sont toutes alimentées

avec de telles batteries. Il est donc rappelé instamment à tout un chacun que ce genre d'objet ne doit jamais être éliminé avec les ordures ménagères, où ils seront écrasés et risqueront donc de provoquer un incendie! Qu'ils fonctionnent encore ou plus du tout, on veillera dans tous les cas à rapporter à leurs points de vente (qu'il s'agisse des objets entiers ou de leurs piles) les cartes musicales, baskets lumineuses ou autres peluches parlantes, notamment.

Merci par avance de votre vigilance.

■ CM

Fête du village : on se réjouit !

Les organisateurs de la prochaine fête du village, qui déroulera ses fastes les 22 et 23 août, ont adressé au Conseil municipal une demande pour un soutien technique et financier.

Comme de coutume, c'est avec enthousiasme, et en les remerciant pour leur engagement au bénéfice de la collectivité, que les élu(e)s ont accordé un montant de 1200 francs qui doit permettre d'offrir la gratuité d'accès au carrousel destiné aux plus petits.

Par ailleurs, la Municipalité offre gracieusement de nombreuses prestations techniques, notamment

d'installation, d'alimentation énergétique et de nettoyage.

Pont fermé

Signalons d'ores et déjà que le pont de la Fleur de Lys subira des fermetures temporaires, le mercredi 20 août, durant l'installation des échafaudages nécessaires aux activités prévues au cœur de la fête. Le passage des services d'urgence sera garanti en continuité, mais les autres usagers motorisés sont par avance remerciés de faire preuve de patience et de compréhension durant cette journée particulière. ■ CM

Bureau de vote

En vue du scrutin du 18 mai prochain, qui verra notamment l'élection d'un(e) conseiller(ère) municipal(e), les autorités ont formé le bureau de vote suivant :

Président, Philippe Cattin ; secrétaire, Sarah Ellis ; membres, Heidi Binggeli, Laura Boaventura Rifa,

Désirée Cubadda, Marc Bertholet, Ousmane Diallo, Sacha Guerne, Sylvain Isler ; suppléants : Julie Camara, Gisèle De Souza, Evelynne Epple, Corinne Etique, Jérôme Babey, Hugo Barbosa, Yan Bärtschi, Matthieu Baumgartner.

Le bureau sera tenu par Natacha Tajes. ■ CM

Délégations

Benjamin Rindlisbacher, maire, a représenté nos autorités mercredi à l'assemblée générale annuelle de l'École de musique du Jura bernois (EMJB).

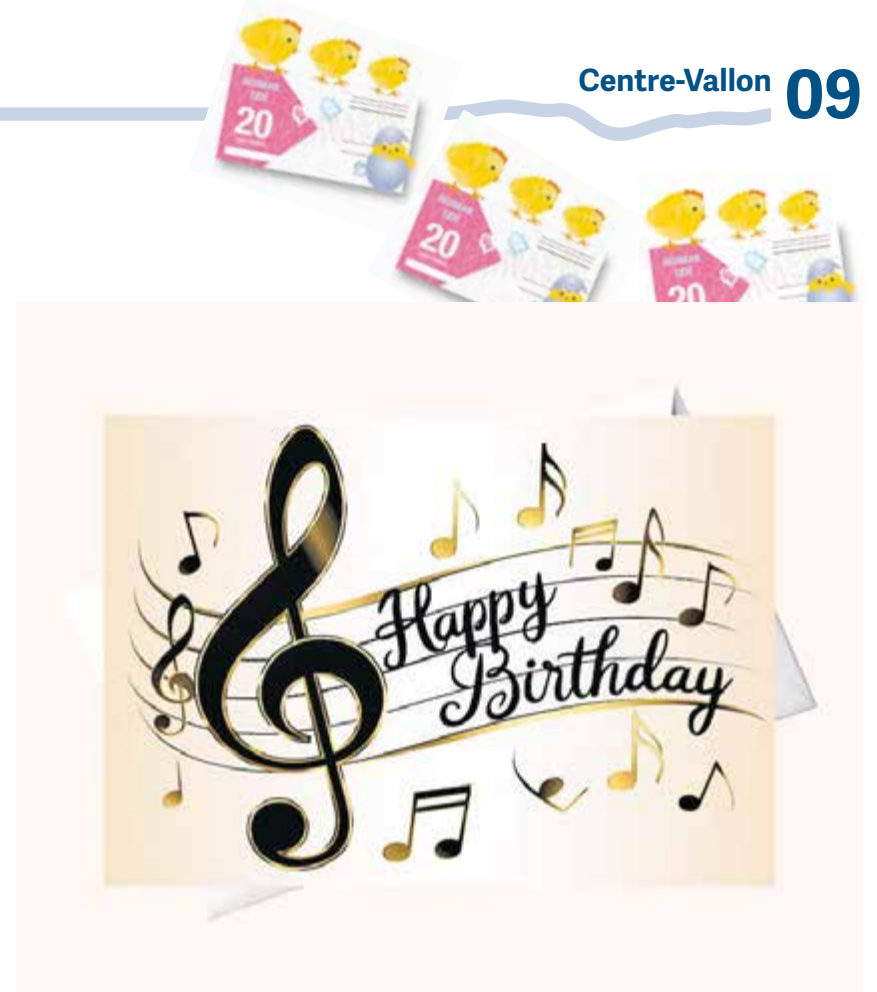
Le 8 mai prochain, le conseiller municipal Roberto Previtali participera pour sa part à l'assemblée générale du Centre de culture et de loisirs de Saint-Imier (CCL). ■ CM

À vos vélos !

Les autorités municipales remercient l'ESSN (École suisse des sports de neige) de Saint-Imier, pour la prochaine organisation d'une nouvelle journée de découverte des activités à vélo, laquelle sera offerte gratuitement aux enfants.

À l'enseigne de cette Kids Bike, les plus jeunes seront en effet conviés, le samedi 3 mai prochain, aux alentours du collège de notre village.

C'est avec plaisir que l'Exécutif a accordé aux organisateurs l'utilisation gratuite du préau et l'accès aux sanitaires. Ce faisant, il recommande chaleureusement cette activité à la jeunesse locale et régionale. ■ CM



Les cartes de vœux musicales, notamment, contiennent des piles au lithium

Terrain de sport remis à neuf

Les autorités locales ont lancé officiellement la remise en état du terrain d'entraînement sis à l'ouest du collège et jouxtant la place de tennis.

Il a mandaté l'entreprise Mathieu Gerber pour ces travaux, qui sont devisés à quelque 26 000 francs et qui seront réalisés prochainement. L'objectif visé consiste à pouvoir mettre ce terrain

désormais en parfait état à la disposition de l'école et des autres utilisateurs, lorsque la place similaire, mais située à l'est du collège, sera indisponible pour les activités sportives.

C'est en effet à cet endroit, rappelons-le, que seront posés pour deux ans les conteneurs qui abriteront les classes durant la rénovation du bâtiment. ■ CM

PAL : vision directrice approuvée

Le Conseil municipal a validé la semaine dernière un document qui sert désormais de vision directrice pour la suite des démarches relatives à la révision en cours du PAL (Plan d'aménagement local).

Rappelons que cette révision est dictée par les autorités supérieures, sachant que le PAL actuel a été mis au net en 2012 et est entré en fonction en 2014. Chaque décennie, ce genre de document doit être réadapté

aux nouvelles normes, notamment en matière de dangers naturels, de gestion des eaux, et de tout autre domaine qui touche à l'aménagement en général.

Dans le cadre de la révision en cours, un atelier village avait été organisé en 2023, qui avait permis à toutes et tous les habitants intéressés de s'exprimer sur l'avenir du village. Le rapport qui en est découlé fait maintenant office de base de travail. ■ CM

BIBLIOTHÈQUE DE COURTELARY

Viens chasser les œufs !

Dimanche 13 avril, dès 10 h 45, dans le préau de l'école, chasse aux œufs pour les enfants de 0 à 12 ans

N'oublie pas de prendre ton petit panier et sois bien à l'heure. Des centaines d'œufs avec des petits prix sont cachés un peu partout, il y en a deux fois plus que l'année dernière. Et bien sûr les œufs en or qui te permettent de

recevoir un prix de la bibliothèque. Une zone spéciale est réservée pour les tout petits. Animations, lapin de Pâques, vente de snacks, tout est réuni pour passer un bon moment. Viens chasser, on t'attend! ■ L'ÉQUIPE DE LA BIBLIO



AMACC

Appel aux bénévoles

Aidons ensemble à faire vivre nos événements locaux !

L'Association Animation Musique Art Culture Cormoret (AMACC) lance un appel urgent de nouveaux bénévoles afin d'assurer la pérennité des événements locaux qui animent notre village tout au long de l'année.

Depuis plusieurs années, l'AMACC organise des manifestations telles que la course aux œufs, des concerts, des marchés artisanaux et bien d'autres activités conviviales qui rassemblent la communauté. Malheureusement, face à un manque de bras et d'engagement, ces événements risquent de disparaître

si nous ne trouvons pas rapidement du renfort.

Pourquoi devenir bénévole ?

- Préserver nos traditions locales et continuer à offrir des moments de partage à tous.
- Contribuer activement à la vie de la commune en apportant vos idées et votre dynamisme.
- Faire de belles rencontres et tisser des liens avec d'autres habitants engagés.
- Acquérir de nouvelles compétences

en organisation d'événements, logistique, animation et plus encore!

Nous recherchons des personnes prêtes à aider, même ponctuellement, que ce soit pour la préparation, la mise en place, l'animation ou la gestion des événements.

Si vous souhaitez vous investir et nous soutenir, contactez-nous dès aujourd'hui : presidence@amacc.ch, La Closure 1, 2612 Cormoret.

Ensemble, faisons vivre notre village et assurons la continuité de ces beaux moments de partage! ■ LM

MEMOIRES D'ICI

Notre histoire en images



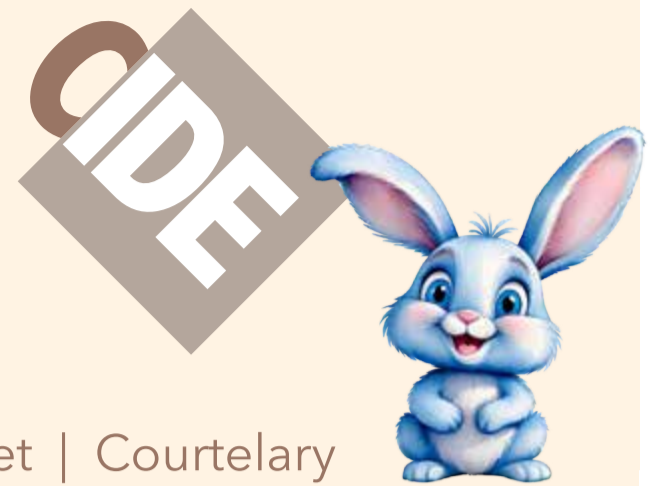
Courtelary : restauration de l'église, 12 juin 1934

L'église de Courtelary, construite à l'origine au 10^e ou 11^e siècle, est dédiée à saint Imier. Elle a été agrandie à plusieurs reprises au fil des siècles.

Sa restauration entre 1933 et 1936 a été effectuée sous la conduite de l'architecte Louis Bueche. La photographie prise par Louis Bosset révèle dans ses détails différentes étapes de la construction du bâtiment.

Photo: © Mémoires d'Ici, Fonds Famille Louis Bueche
Centre de recherche et de documentation du Jura bernois

Vos commerces locaux d'Erguël



Renan | Sonvilier | Saint-Imier | Villeret | Cormoret | Courtelary

P. BEURET

SANITAIRE-CHAUFFAGE & RENOVATION
079 325 46 17 2608 COURTELARY

Votre ancien système doit-il être remplacé prochainement? Souhaitez-vous faire des économies?

Afin de vous accompagner dans vos démarches, nous sommes à votre disposition pour évaluer et analyser ensemble la meilleure alternative qui s'offre à vous dans ce vaste domaine d'énergies renouvelables.

Qu'il s'agisse de chauffage au bois, chauffage à pellets ou pompe à chaleur, nous vous conseillons sur l'option qui conviendra le mieux à votre habitation. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions et pour obtenir un devis gratuit et sans engagement.

En ce qui concerne le chauffage à distance, beaucoup de questions subsistent encore. Comment s'y raccorder? Notre habitation est-elle située à proximité d'un réseau? Qu'a-t-on à y gagner en termes de consommation et donc de prix? Notre entreprise intervient régulièrement auprès des propriétaires pour répondre à toutes leurs interrogations et pour les accompagner tout au long du processus de transformation.

Systemes de chauffage



En parallèle, nous restons évidemment actifs pour tous types de travaux sanitaires ainsi que pour la rénovation du bâtiment. Nous répondons volontiers à vos demandes.

Les Trois-Bornes 15 - 2608 Courtelary
info@pbeuret.ch - www.pbeuret.ch

Préparez vos fêtes de Pâques avec la boucherie Vuitel



- Veau du pays
 - Bœuf du pays
 - Lapins de la région
- ainsi que plein d'autres spécialités.

Pour vos commandes:
032 944 14 21

VOTRE SORTIE À MONT-SOLEIL:
L'AVENTURE DÉBUTE ICI!



Renseignements et réservations
T +41(0)32 941 25 53
www.funisolaire.ch



CHAVANNE
CANALISATIONS
sàrl

- Curage de canalisations • Débouchage
- Vidange de fosses • Contrôle caméra
- Balayage de routes

Frédéric Chavanne • Rue des Noyes 3 • 2610 Saint-Imier
Mobile 079 675 02 75 • info@chavanne-canalisation.ch

Joyeuses fêtes de Pâques!

RIDEAUX

Décoration intérieure

- | | |
|---------------|----------------------|
| Rideaux | Relooking de meubles |
| Stores | Garniture de sièges |
| Boutique déco | Peinture |

Rachèle Pizzotti, Tél. 032 761 01 67, r.derideaux@outlook.com
Rue du Dr. Schwab 1, 2610 St-Imier

LUMIMENAGERS SARL


Votre partenaire pour l'électroménager et l'éclairage

Revendeur de nombreuses marques de qualité à prix toujours compétitifs, nous vous proposons un large choix de petits et grands appareils ainsi qu'un assortiment de luminaires les plus divers.

Profitez de nos super offres et promotions tout au long de l'année.

Compétence et performance pour un conseil personnalisé et répondant aux besoins de chacun.

Toujours à votre service... passez nous rendre visite et nous nous ferons un plaisir de vous conseiller.

Suivez-nous sur 

Heures d'ouverture:

Lundi: fermé | 13 h 30-18 h

Mardi, jeudi, vendredi: 9 h-12 h | 13 h 30-18 h

Mercredi et samedi: 9 h-12 h | fermé

En dehors des heures d'ouverture sur rendez-vous



Place du Marché 2 • 2610 Saint-Imier • 032 942 41 00
www.lumimenagers.ch • graziella@lumimenagers.com

Atelier du corps

Thérapies complémentaires

MÉLANIE KERNEN
Soins thérapeutiques
Réflexothérapie
www.atelierducors.ch

FABIO MAZZOLI
Kinésiologie
Hypnose Ericksonienne
www.fabiomazzoli.ch

SYLVIE BEAUD
Pédicure en soins
079 543 62 81

Place du Marché 1, 2610 St-Imier



ET SI NOUS PARLIONS DE VOTRE HABITAT?

panneaux solaires photovoltaïques |
vidéo surveillance | IT-Télécom, domotique |
mobilité électrique | installations électriques |
installations chauffage et sanitaire



Rue Baptiste-Savoie
60 2610 Saint-Imier
T. 032 481 37 64

groupe-e.ch

ZAPA

Peinture Sarcl

Peinture et échafaudages
P.-A. Zermatten • 2615 Sonvilier • 079 467 25 18
www.zapapeinture.ch • info@zapapeinture.ch

**L'union fait la force,
rejoignez-nous!**
contact@le-cide.ch
www.le-cide.ch




*Joyeuses fêtes
de Pâques!*




**Pédicure diplômée
en soins**

Place du Marché 1 • 2610 Saint-Imier
Accessible aux personnes à mobilité réduite

Sylvie Beaud
079 543 62 81

BON Fr.10.-
pour un premier soin – Non cumulable



Vos commerces locaux d'Erguël

La Ferrière | Renan | Sonvilier | Saint-Imier | Villeret | Cormoret | Courtelary



TOF Sports
Francillon 11 • 2610 Saint-Imier • 032 941 39 07

Le printemps est là et l'été arrive!

Pensez à bien vous équiper pour plus de plaisir en rando

- 20%** sur les chaussures de marche (hommes et dames)
- 25%** sur les habits (McKinley, Radys, Mammüt)
- 20%** sur les sacs à dos (adultes et enfants)
- De **25 à 50%** sur les chaussures (Uyn, Dude, Scarpa, TBS)

Offres valables hors nouvelles collections jusqu'au mercredi 30 avril 2025



Pâques 2025

Venez découvrir notre collection chocolatée pour les fêtes de Pâques! Une multitude d'œufs et lapins confectionnés avec soins dans nos ateliers de Courtelary vous y attendent!



CONCOURS

Tentez de gagner de la monnaie CIDE!

3 prix sont à gagner, soit 3 coupures (monnaie CIDE): 1 x 50 francs et 2 x 20 francs!
Pour participer, il vous suffit de répondre à la question suivante:

Combien de coupures CIDE de 20 francs se cachent dans l'édition de cette semaine?
(Le billet ici présent sert d'exemple et **ne doit pas être compté!**)



Pour tenter votre chance

Pour participer, rendez-vous vite sur la page www.le-cide.ch/concours avant le **vendredi 25 avril à 12 h.**

Vous pouvez aussi nous envoyer votre réponse par courrier à CIDE, Case postale 33, 2610 Saint-Imier.
Un tirage au sort aura lieu et les 3 gagnants seront contactés personnellement. Bonne chance à tous!



*Joyeuses fêtes
de Pâques!*



CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS SAINT-IMIER

Les amis, ça s'arrose combien de fois par semaine ?

Tout commence par une rupture. Un cœur brisé. On connaît toutes et tous la douleur d'un chagrin d'amour et les effets bons ou mauvais qui en découlent. Qu'en est-il du chagrin d'amitié ? Dans son nouveau seule-en-scène, Laura Chaignat affronte avec un ton bien à elle la fin abrupte et non consentie d'une amitié : « J'ai plus la main verte que la main amicale ! »

Quelle place donne-t-on à l'amitié dans nos vies ? Pourquoi n'ouvre-t-on pas de compte commun avec une amie ? Quand deux amis se mettent en couple, est-ce qu'on les perd un peu ? Des amitiés peuvent-elles naître autour d'une bière sans alcool ? Laura Chaignat, en Bridget Jones de l'amitié, décide d'aller gratter là où ça pique. Nourrie des réflexions philosophiques d'Aristote, Geoffroy de Lagasnerie ou Alice Raybaud, elle nous invite à mettre à l'épreuve quelques idées reçues. Et si l'amitié était l'unique solution au sauvetage de l'humanité ?

La Cie Poisson Scorpion naît en 2021 aux Sairains, tout comme Laura Chaignat 30 ans plus tôt. Dans un premier seule-en-scène – *Presque Phèdre*, créé au Théâtre Boulimie en 2023 – la jeune autrice-interprète jurassienne explore ses origines campagnardes, ses ambitions dévorantes et son amour de la scène. Son écriture, ancrée dans sa biographie personnelle, oscille avec finesse entre rires et émotions dans une proposition hybride à la croisée entre théâtre et humour accueillie à bras ouverts par le public.

■ VG

Les amis, ça s'arrose combien de fois par semaine ? de Laura Chaignat
11, 12 et 13 avril



SAINT-IMIER
AVIS COMMUNAUX

Toilettes publiques : fermeture jusqu'à nouvel avis



Le Service des bâtiments et infrastructures sportives a été contraint de fermer les toilettes publiques sises à la Gare et à la place du 16 Mars en raison de déprédations récurrentes.

En effet, chaque jour, de nombreux déchets et autres produits illicites y sont retrouvés, sans oublier la casse et l'état de salubrité inconvenable. Les locaux sont également parfois squattés toute la nuit avec des bougies ou des

feux réalisés à l'intérieur mettant alors en danger les usagers des bâtiments annexes.

Cette mesure a été prise immédiatement et reste valable jusqu'à nouvel avis. ■ CM

Pâques : délais rédactionnels modifiés

En raison des Fêtes pascales, la Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas le vendredi 18 avril, mais le jeudi 17 avril. Durant cette semaine particulière, les délais de remise du matériel seront dès lors modifiés comme suit :

Utile et paroisses : lundi 14 avril, 10h

Officiel et sport : lundi 14 avril, 12h

Rédactionnel et annonces : mardi 15 avril, 9h

fac@bechtel-imprimerie.ch, 032 944 17 56

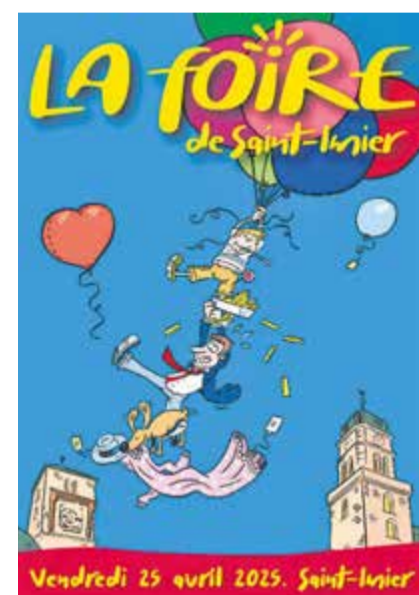
Tous à la foire de printemps !

Vendredi 25 avril

Une cinquantaine de marchands ambulants sont attendus vendredi 25 avril à Saint-Imier pour la traditionnelle foire de printemps. De nombreux produits seront proposés à la vente, pour le plaisir des plus petits comme des plus grands.

Comme à l'accoutumée, les visiteurs de la foire de printemps disposeront d'espaces de convivialité pour se restaurer tout au long de la journée. Tables et bancs seront installés à proximité immédiate de la place du Marché, sur la place Jeanne Bueche (devant Tof Sports) et sur la partie nord de la place du 16-Mars.

L'artère principale de Saint-Imier sera fermée au trafic. La circulation sera déviée par les rues secondaires de la bourgade. Une signalisation sera mise en place tout exprès. Le Conseil municipal prie les usagers de respecter les consignes et les remercie de leur



compréhension. Bonne foire de printemps à toutes et à tous ! ■ CM

Marché du vendredi 18 avril

Avancé au jeudi 17 avril

En raison du Vendredi saint, le marché qui a habituellement lieu le vendredi sera avancé d'un jour. Il aura lieu le jeudi 17 avril sur la Place du Marché, en présence des commerçants fidèles au rendez-vous.

■ CM

Représentations

L'Exécutif a été représenté le 3 avril dans le cadre du groupe de coordination des déchets du périmètre Vadec – Région Saint-Imier et Vallon, à la Chaux-de-Fonds. Il prendra part le 8 mai à l'assemblée générale du Centre de Culture et de Loisirs à Saint-Imier. ■ CM

MIKE RENFER TESTE LE PARCOURS DU PROLOGUE

« Un tracé varié et spectaculaire »

Enfant de Corgémont aujourd'hui domicilié au Noirmont, Mike Renfer a été coureur élite avant d'endosser le rôle de directeur sportif puis de soigneur d'équipes cyclistes (voir par ailleurs). Le parcours du prologue, qu'il a testé pour nous, l'a conquis.



Mike Renfer nous emmène sur le tracé du prologue. De gauche à droite et de haut en bas, il prend le départ à la hauteur de Baptiste-Savoie 42 (1), bifurque à gauche sur la rue de Châtillon (2) pour prendre ensuite la rue du Temple direction la Place du Marché et la rue Pierre-Jolissaint qu'il quitte pour la rue Denise Bindschedler-Robert anciennement rue des Roses (3), passer devant la station aval du funiculaire (4) et s'élancer sur la rue des Roches puis la rue Paul-Charmillot à l'extrémité de laquelle il tourne à droite sur la route de Tramelan (5). Au carrefour avec la rue de la Carrière, le coureur effectue un demi-tour (6) pour repartir en direction de La Goule, prendre le Passage de la Raissette et attaquer la descente de Champ-Meusel jusqu'à la rue de Tivoli (7) qui le conduit à l'Ancienne route de Villeret, la rue des Sapins pour rejoindre la route cantonale et couper la ligne d'arrivée à la hauteur de la Place du 16-Mars (8). Photos: Olivier Trummer

C'est sous un soleil à faire pâlir d'envie la direction du Tour de Romandie que Mike Renfer s'est élancé sur les 3 km 440 du parcours du prologue dessiné au cœur de Saint-Imier. Si l'air est encore frisquet en ce lundi matin 7 avril, la montée qui suit le passage devant la station aval du funiculaire a tôt fait de le réchauffer.

Après le franchissement de la ligne d'arrivée fictive pour l'occasion, à la hauteur de la Place du 16-Mars, le

verdict tombe: « C'est un bon parcours de prologue, pas trop court, avec des montées, des faux plats et des descentes. Ça tourne pas mal. C'est un tracé varié, spectaculaire et très technique. Pour les spectateurs, ce sera vraiment impressionnant. »

Remco Evenepoel, un gros plus

Mike Renfer poursuit: « Pour s'imposer ici, il faudra être hyper explosif et avoir une très bonne technique

sur le vélo, en particulier dans les virages. » La principale difficulté? « La montée qui suit le passage devant le funiculaire est exigeante. Il est possible d'y gagner un peu de temps sur la concurrence. »

À ce jour, le nom d'un seul coureur a été annoncé présent par la direction du Tour de Romandie, mais quel nom! Le double champion olympique de Paris (contre-la-montre et course en ligne) sera au départ du prologue à

Saint-Imier. « C'est un gros plus pour le Tour de Romandie et le spectacle », se réjouit Mike Renfer. « Il ne sera pas là pour faire de la figuration. »

Sérieusement blessé lors d'un accident survenu à l'entraînement en décembre dernier, le Belge s'apprête à revenir à la compétition après une préparation d'enfer dans la Sierra Nevada. « Il ne viendra pas en Suisse romande pour s'entraîner », insiste Mike Renfer. « Il sera au top comme

chaque fois qu'il fait son retour dans le peloton. »

Les noms de ses principaux contradicteurs ne seront dévoilés que le 23 avril. Il est dès lors difficile d'établir un pronostic. Mais on peut légitimement s'attendre à une belle bataille entre champions compte tenu du fait que les 16 meilleures équipes mondiales seront présentes à Saint-Imier.

■ BÉGÉ

SERVICES TECHNIQUES
SAINT-IMIÉR

imprimerie bechtel sa
2608 Courtelary
www.bechteli-imprimerie.ch

MONTANARI
GROUPE FROIDEVAUX
Rue de la Clef 9 • 2610 Saint-Imier
www.montanari-sa.ch

BCBE

Ardoisier sur le Tour de Romandie

Depuis son plus jeune âge, Mike Renfer vit pour le vélo. Coureur élite entre 1985 et 1991, il a participé à plusieurs courses à l'étranger, s'alignant au départ des Tours d'Autriche et de Calabre, entre autres. À cette époque, il s'est notamment frotté aux équipes d'Allemagne de l'Est. Plus tard, il a été directeur sportif d'équipes élite, continentale et du World Tour féminin. Il est d'ailleurs en possession du diplôme UCI lui permettant de diriger des formations estampillées World Tour, soit la crème du cyclisme professionnel.

Établi au Noirmont, Mike Renfer exerce aujourd'hui à son compte la profession de masseur. Il a aussi été soigneur en Coupe du monde de l'équipe BMC VTT. Depuis huit ans, il est par ailleurs le soigneur attitré du HC Franches-Montagnes.

Mais avec Mike Renfer, le vélo n'est jamais très loin. Depuis six ans, il officie comme ardoisier sur le Tour de Romandie. Installé à l'arrière d'une moto, c'est lui qui indique aux coureurs le temps qui sépare le peloton des échappés. Par la force des choses, il sera au chômage technique lors du prologue de Saint-Imier. Mais on le reverra dès le lendemain sur les routes de la Boucle romande. ■ BÉGÉ



Mike Renfer

Tour de Romandie
LE PROLOGUE
29 AVRIL 2025
SAINT-IMIÉR

SAINT-IMIÉR
TERRE D'ÉNERGIES

VALSER SERVICE 1961
Sandro De Tomi
Attendez votre appel au
032 489 13 56
ou par mail à
sdetomi@bluewin.ch

CHIESA VINS
1905

GP AUTOMOBILES SA
2610 Saint-Imier

ATB SA
Routes, trafic et voies ferrées
Hydraulique
Bâtiment et ouvrages d'art
Décharges et carrières
Travaux spéciaux
Moudier
Courgenay
Tramelan
Saignelégier
Delémont
Lautin
Saint-Imier
www.atb-sa.ch
032 454 55 88
032 471 18 15
032 487 59 77
032 951 17 22
032 422 56 44
061 761 17 85
032 941 71 50
info@atb-sa.ch

Hötā Hôtels
CAFE & BAR
Ouvert 7j/7 à toutes et à tous

Taille des haies le long des routes



Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation, plusieurs fois par année si nécessaire, de

manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de

toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée et du trottoir. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (soit au-dessus des routes). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public ni cacher la signalisation et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Nous comptons sur la collaboration des propriétaires pour effectuer les travaux dans les meilleurs délais. La directive complète est à disposition à l'administration communale ou sur le site internet www.sonvilier.ch sous *infos pratiques* – gestion des déchets.

■ CM

Loto des personnes âgées

Le 29 mars dernier, la salle communale fraîchement rénovée a accueilli le traditionnel loto pour la course des personnes âgées.

Ce rendez-vous annuel a rencontré un franc succès avec une participation record qui a rempli la salle. Toutes les personnes ayant participé, joueurs, joueuses ou bénévoles de l'organisation sont remerciés chaleureusement. ■ CM

Fermeture du bureau communal

L'administration communale sera fermée du lundi 14 avril au lundi 21 avril. Réouverture le mardi 22 avril à 8h.

En cas d'urgence administrative uniquement, merci de vous adresser à Rosemarie Jeanneret, au numéro: 079 590 77 36. Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de belles fêtes de Pâques. ■ CM

Nouvelle législature

Commissions communales

Pour la nouvelle législature 2025-2028, les membres des commissions communales ont été nommés par le Conseil communal.

Les personnes qui ont renouvelé leur mandat et les nouveaux membres sont remerciés pour leur engagement au sein des commissions suivantes:

Commission scolaire de Sonvilier

Hug Diana: présidente et représentante à l'école secondaire à Saint-Imier; Tanner Tatiana: vice-présidente et représentante du Conseil; Singer Nancy: secrétaire; Wenger Marie: membre; Grossenbacher Anouk: membre; Crausaz Tanja: membre; Bueche Emilie: membre; Fiaux Nadia: membre.

Commission scolaire de l'école du Droit

Wiedmer Sabrina: présidente; Tanner Tatiana: vice-présidente et représentante Conseil; Isler Leila: secrétaire; Choffat Alexandra: membre; Zimmermann Pascal:

membre; Bigler Colin: membre; Oppliger Melinda: membre.

Commission de la bibliothèque

Tanner Tatiana: présidente; Oppliger Corinne: bibliothécaire; Favre-Bulle Virginie: représentante des enseignants; Schwendimann Béatrice: secrétaire; Köchli Edith: membre.

Commission des personnes âgées

Steiner Cornélia: présidente; Tanner Tatiana: membre; Hug Cyril: secrétaire; Brechbühl Christine: caissière; Christen Bernard: membre; Hug Christian: membre; Marchand Nicole: membre.

Commission de surveillance de la crèche municipale

Steiner Cornélia: présidente; Duroché (Henri) Adeline: secrétaire; Tanner Nadège: membre; Gasser Sabrina: membre; Stauffer Gaëlle: membre.

■ CM

Mise à ban des champs

La Municipalité rappelle à la population et aux visiteurs que les champs, qu'ils soient destinés à la culture ou à la pâture, sont totalement mis à ban dès le 1^{er} avril de chaque année.

Il est donc formellement interdit de pénétrer sur ces terrains, que ce soit à pied, à cheval ou de n'importe quelle autre manière. Les chiens et les autres animaux ne doivent pas davantage fouler des terres qui sont réservées aux seuls exploitants agricoles et à leur bétail. Tous ces actes constituent des infractions à la législation en vigueur et peuvent valoir à leurs auteurs des amendes conséquentes.

En précisant cette règle annuelle, nous vous rappelons que les crottes de vos chiens doivent impérativement être ramassées par vos soins et doivent ensuite être éliminées dans les poubelles spécialement destinées à ces déjections ou avec les ordures ménagères.

Merci par avance à toutes et tous de respecter ces consignes importantes pour le bien-vivre ensemble et pour la santé des cultures et du bétail qui garantissent l'alimentation de la population.

■ CM

Bonne balade et merci de respecter la campagne!



- Ramasser les crottes de chien**
L'herbe et le foin souillés mettent en danger la santé du bétail.
- Tenir son chien en laisse**
Pour éviter de déranger les troupeaux et prévenir les accidents.
- Ne pas déranger ou effrayer les troupeaux**
Les vaches protègent leurs veaux. Gardez vos distances et restez calmes!
- Respecter les clôtures et refermer les barrières**
Pour empêcher les animaux de s'échapper et éviter qu'ils se trouvent sur la chaussée.
- Ne pas jeter ses déchets dans la nature**
Les débris dans les fourrages rendent malade le bétail. Les canettes déchetées par les machines sont dangereuses pour nos animaux.
- Ne pas se parquer n'importe où**
Pour ne pas gêner le passage des machines agricoles et ne pas endommager les cultures.
- Respecter le trafic agricole**
Pour prévenir les accidents, laissez passer les machines agricoles en vous mettant au bord du chemin!
- Ne pas fouler les prés et les champs**
Ni à pied, ni à cheval, ni à vélo, pour ne pas nuire aux récoltes et pour préserver la biodiversité.
- Ne pas cueillir les fruits et les légumes**
Merci de respecter les récoltes et le travail des familles paysannes.



Paysannes & paysans suisses
Pour vous.

CARNAVAL DE SAINT-IMIERS

Et le carnaval fut



Samedi 29 mars a eu lieu notre traditionnel carnaval des enfants.

Petits et grands courageux ont osé mettre le nez dehors malgré la météo pour participer au cortège et à la bataille de confettis sur l'esplanade.

À la salle de spectacles, il y avait comme animations grimage, concert de Musen'si, concert de clique, crêpes,

saucisses et notre traditionnelle disco sirop. Trois gagnants du tirage au sort des badges ont remporté un bon Cide.

Lors de la soirée disco, de très jolis déguisements étaient proposés. Deux d'entre eux ont gagné le concours. Merci à tous et à l'année prochaine avec le soleil. ■ MB

Bureau de vote du 18 mai

Pour les votations populaires pour élire une nouvelle autorité à la tête de la Préfecture du Jura bernois, le Conseil communal a formé le bureau de vote suivant:

Président: Valery Graber; membres: Livia Beutler et Helena

Bühler et Felix Ullmann et Brian Tschannen; remplaçante: Sandrine Burri.

Vos enveloppes de vote seront réceptionnées dans la boîte aux lettres de l'administration communale jusqu'au samedi 17 mai à 18h.

Le bureau de vote sera installé dorénavant à la halle polyvalente à partir de 10h jusqu'à midi. ■ CM



Fermeture bureau communal

À Pâques

Nous informons que pour les fêtes de Pâques, le bureau communal sera fermé du lundi 14 au 22 avril prochain. Sa réouverture est fixée au mercredi 23 avril à 10h.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez appeler le numéro suivant: 079 674 51 02.

Le personnel communal, ainsi que les membres du Conseil communal, profitent d'adresser leurs meilleurs vœux pour ces fêtes pascales.

■ CM



BON APPÉTIT !

LE GALILEO
RESTAURANT-BAR
CIP TRAMELAN

Menu de Pâques

Feuilleté aux asperges et morilles
Vin jaune en espuma
Lard de Corgémont

Carré d'agneau rôti
Jus au romarin
Déclinaison de carottes
Pommes dauphine

Cheesecake sur sablé breton
Rhubarbe et fraises

Le menu est proposé en complément de la carte du Galileo. Une alternative végétarienne est également disponible.

CHF 62.-

Du 18 au 21 avril 2025 dès 17h00
Infos & réservations : legalileo.ch
032 486 06 06



RESTAURANT-FEDERAL
LE FÉDÉRAL
2613 Villerey

du vendredi 18 au
lundi 21 avril 2025

Oufs Mimosa au thon
de ma grand-mère

Gigot d'agneau au four
Gratin dauphinois
Asperges rôties

Ouf de Pâques en chocolat
(mousse de glace chocolat au lait + chocolat blanc
sur un bûchet imbibé de vanille)

CHF. 38.00 / par personne

Merci de réserver au 032 941 72 16

Prix en CHF.
TVA et service compris.

Hôtel-Restaurant
La Werdtberg
Chez Armon et Felix

Pâques à la montagne

Brunch le dimanche 20 avril 2025
Dès 9 h 30 / ab 9.30 Uhr
Réservation souhaitée :
la-werdtberg.ch – 032 944 30 50

Un endroit où les montagnes sont plus Werdt

Fêtons Pâques
tous ensemble

**restaurant
golf les bois**

Menu de Pâques

servi du 17 au 21 avril 2025

Cabillaud Skrei sauvage des côtes de Norvège
dans sa nage d'ortie de Biaufond et son tempura du chef

Croustillant d'œuf des Barrières
poché au lard fumé du village en crumble

Vinaigrette d'asperges vertes parfumée à l'échalote et ciboulette

Filet mignon de veau du village rôti aux morilles
Garniture du chef et pommes Anna

Sélection du chef de fromages affinés

Pavlova de notre pâtissier – double crème des Reussilles
Ananas du Costa Rica

Surprise de Pâques maison pour accompagner le café

Menu avec fromages: 78 francs
Menu sans fromages: 70 francs
Menu à emporter: 64 francs sans fromages,
72 francs avec fromages

Réservez
votre table dès
maintenant!

Fabian et Keunhyung ADAM | 2336 Les Bois | 032 961 18 26
info@restaurantdugolflesbois.ch | www.restaurantdugolflesbois.ch

BUFFET DE LA GARE
HOTEL-RESTAURANT-PIZZERIA

La Gare 3 – 2608 Courtelary – 032 555 44 11

Menu de Pâques

Asperges hollandaises

Filets d'agneau ou filet de bœuf
Pommes gratinées
Légumes du marché

Tiramisu maison

45.– par personne

Réservation souhaitée



Conseil de ville de Saint-Imier

Séance ordinaire du jeudi 20 mars 2025, tenue dès 19 h 30 dans la Salle du Conseil de ville

Présidence:
M. Michel Ruchonnet, président

Secrétaire:
M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Ruchonnet, président:
« Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir ce 2^e Conseil de ville de l'année. Je souhaite la bienvenue à notre administrateur des finances M. Mario Castiglioni, qui répondra à nos éventuelles questions concernant le budget qui nous est soumis ce soir. »

M. Michel Ruchonnet, président:
« Vous avez reçu l'ordre du jour, est-ce que quelqu'un souhaite une modification? »

M. Christian Tharin, PLR: « Notre fraction souhaite modifier le point 9 de l'ordre du jour à la suite de la démission de M. Mathias Nikles de la Commission temporaire *Pour un développement durable*. Notre fraction souhaite pouvoir nommer son remplaçant dans les plus brefs délais afin de perturber le moins possible les travaux de cette commission. Nous vous proposons donc la modification suivante:

« Nomination de deux membres au sein de la Commission temporaire *Pour un développement durable*, en remplacement de M^{me} Danika Perret et M. Mathias Nikles, démissionnaires. »

Au vote, la modification du point 9 de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président:
« Nous pouvons maintenant procéder à l'appel, je passe la parole à M^{me} Elisabeth Beck, secrétaire du Conseil de ville. »

... M^{me} Elisabeth Beck,
secrétaire du Conseil de ville,
procède à l'appel...

M. Michel Ruchonnet, président:
« Nous sommes 28 conseillères et conseillers de ville présents ce soir. La majorité est à 15. »

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante:

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier: approbation
5. Plan financier 2026-2029: information
6. Examen du projet de budget 2025: approbation
7. Rapport intermédiaire de la Commission temporaire chargée de traiter la motion multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines du 25 avril 2024 (PLR et ARC): information
8. Nomination de deux membres au sein de la Commission action sociale, en remplacement de M^{me} Danika Perret et M. Etienne Geiser, démissionnaires



9. Nomination de deux membres au sein de la Commission temporaire « Pour un développement durable », en remplacement de M^{me} Danika Perret et M. Mathias Nikles, démissionnaires

10. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. Yves Rochat, démissionnaire

11. Nomination de deux membres au sein de la Commission des finances, en remplacement de MM. Etienne Geiser et Hervé Shimuna, démissionnaires

12. Nomination d'un membre au sein de la Commission temporaire chargée de traiter la motion multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines, en remplacement de M. Etienne Geiser, démissionnaire

13. Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de M^{me} Martine Bourquin, démissionnaire

14. Motions, postulats et interpellations
14.1 Motions
14.2 Postulats
14.3 Interpellations

15. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents: M. Yves Rochat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), M^{me} Christelle Bobillier (PLR), M^{me} Ophélie Krebs Mushahar (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), M^{me} Paula Tanner (ARC), M^{me} Edanur Gauchat (ARC), M^{me} Jessica Froidevaux (ARC), M^{me} Martine Bourquin (ARC), M^{me} Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), M^{me} Elisabeth Beck (PS), M^{me} Isabelle Gambetta

(PS), M. Vital Carnal (PS), M. Sylvain Ndonfack (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et M^{me} Mélanie Lambert (PS).

Sont excusés: M^{me} Delphine Boillat (PLR), M^{me} Sandra Moszczanski (PLR) et M. Patrick Grobety.

Conseil municipal: M. Corentin Jeanneret (maire), M^{me} Josika Iles (vice-maire), M. Etienne Geiser, M. Samuel da Silva, M^{me} Gisèle Tharin, M. Olivier Zimmermann, M. Gérard Dessaulles et M^{me} Annick Chatelain (chancelière municipale).

Excusés: –

Presse: M^{me} Céline Lo Ricco Châtelain (*Le Quotidien Jurassien*), M. Sébastien Goetschmann (*Journal du Jura*), M. Anthony Montandon (*RJB*), M. Yvo Ebe (*Canal Alpha*) et M. Linus Ehi (*Telebielingue*).

Public: 7 personnes sont présentes dans la salle.

M. Michel Ruchonnet, président:
« Au nom du Conseil de ville je souhaite la bienvenue à M^{me} Ophélie Krebs Mushahar, PLR, et M^{me} Edanur Gauchat, ARC, en tant que nouvelles conseillères de ville. Je leur souhaite beaucoup de succès et de plaisir dans cette nouvelle fonction. »

M^{me} Ophélie Krebs Mushahar, PLR:
« Merci. »

M^{me} Edanur Gauchat, ARC: « Merci. »

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025

M. Johan Wermeille, PLR: « À l'occasion de l'approbation du procès-verbal, permettez-moi, au nom de la fraction PLR, de revenir sur le déroulement de notre dernière séance, non pas pour remettre en question le résultat du dernier vote, mais pour engager une réflexion sur la manière dont le débat a été conduit. Des propos ont été tenus, et je me permets d'en citer quelques-uns:

« M. Michel Ruchonnet, président: « Merci, M. Etienne Geiser, PLR, pour ce cours. Il y a tout de même beaucoup de personnes qui comprennent l'économie, je vous rassure. »

M. Michel Ruchonnet, président: « M. Etienne Geiser, PLR, je crois que les gens qui vont dire oui ou non l'ont mûrement réfléchi et connaissent les implications. C'est gentil d'être comme un papa pour nous, mais nous sommes de grands garçons et de grandes filles. » »

M. le président, est-ce ainsi qu'un débat démocratique doit se tenir? Est-ce bien le rôle du président de s'exprimer de la sorte lorsqu'un élu prend la parole? Nous ne le pensons pas. La fonction présidentielle exige une impartialité absolue et un respect rigoureux du bon déroulement des débats. C'est pourquoi nous vous demandons, M. le président, de vous en tenir strictement à votre rôle: garantir l'équité des échanges et veiller à ce que chaque voix puisse s'exprimer dans un cadre serein et respectueux. À ce titre, je tiens à rappeler une règle fondamentale du Règlement du Conseil de ville, et plus précisément l'art. 3, al. 7: « Si la présidence participe à la discussion, la direction des débats doit être cédée à la vice-présidence. » Et puisque nous parlons de principes essentiels, posons-nous cette question: devons-nous réellement voter pour savoir si nous avons le droit de débattre? Sommes-nous ici pour réciter des textes préétablis, ou bien pour confronter nos idées, enrichir notre réflexion, et faire progresser nos décisions collectives? Je conclurai par une citation de Joseph Joubert: « Il vaudra toujours mieux débattre d'une question sans parvenir à la régler que de la régler sans en débattre. Refuser de débattre sans conflit, c'est ne pas penser. ». Alors, soyons fidèles à l'essence même de notre mission. Offrons-nous le temps et les moyens d'un véritable débat. Car, au fond, n'est-ce pas la raison pour laquelle nous sommes ici? Ainsi, notre fraction demande au Bureau du Conseil de ville qu'il tienne compte de cet épisode et de veiller à

l'application du règlement lors de nos prochaines séances. Je vous remercie. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Je vous remercie M. Johan Wermeille, PLR. Je vous souhaite d'être une fois à ma place. Vous comprendrez peut-être certaines choses. Je n'ai jamais refusé le débat. Ce que je voulais éviter c'était les conflits de personnes. Je voulais que l'on débattre sur le sujet et les idées. Mon idée était de donner la parole une fois que les trois fractions se seraient exprimées. Cela me paraissait beaucoup plus profitable. En début de séance, et même avant que la séance ne débute, il y avait déjà une électricité certaine. Nous partions dans un débat de chiffonniers, ce que je voulais absolument éviter, parce que ce n'est pas digne de ce que nous devons montrer. Vous avez eu la parole. Mon idée, je viens de vous la rappeler. Je connais parfaitement le règlement. Maintenant, une présidente ou un président de Conseil de ville peut avoir aussi son franc-parler. Si vous relisez à nouveau le procès-verbal de cette séance, je pense que cela ressort clairement, ce que je suis, et comme je suis. Lorsque vous serez à ma place, vous serez comme vous êtes. Je vous remercie pour cette remarque que je comprends tout à fait, mais je n'en fais pas la même lecture. D'ailleurs, je pense que si mon vote avait été différent, je serais le meilleur des types pour ceux qui me critiquent. Ce n'est pas grave. Il y a une phrase que l'on attribue à Churchill et que je trouve très bien. Elle dit: « Si tu veux de la reconnaissance, ne fais pas de la politique: achète un chien. ». Sur ce, j'en ai terminé, je pense que nous pouvons aller de l'avant. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Y a-t-il d'autres remarques? »

M. Michel Ruchonnet, président: « Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au vote. »

Au vote, le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025 est approuvé par 26 voix pour, 0 voix contre. Il y a 2 abstentions.

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Michel Ruchonnet, président : « Au niveau des représentations :

- 21 février 2025 : séance avec le comité d'organisation de l'Imériale. Était présent également notre maire. C'est une équipe solide et très bien structurée. Nous aurons une belle Imériale 2025.
- 27 février 2025 : vernissage au CCL de l'exposition sur les procès en sorcellerie dans notre région. L'exposition se situe au Musée de Saint-Imier jusqu'en octobre de cette année et se base notamment sur les archives de l'ancien Évêché de Bâle. C'est un volet très intéressant de notre histoire régionale.
- 1^{er} mars 2025 : vernissage à Espace Noir du 60^e anniversaire du Photo club Moutier. L'exposition se tient jusqu'à fin mars. Plusieurs thèmes sont abordés, notamment l'énergie et l'industrie. Ces deux thèmes collent admirablement à notre Cité imérienne qui est une terre d'énergies industrielle et technologique.

Et puis vous informer que le 12 février 2025, le Bureau du Conseil de ville s'est réuni pour définir une charte de communication.»

M. Corentin Jeanneret, maire : « Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, chers collègues du Conseil municipal, Madame la Chancelière, Monsieur le vice-chancelier, chers membres du public, chers représentants de la presse. Tout d'abord, je tiens à vous adresser à toutes et tous au nom du Conseil municipal mes meilleures salutations. J'ai plusieurs nouvelles réjouissantes à vous partager ce soir, preuve que Saint-Imier reste malgré le contexte financier actuel une commune dynamique, tournée vers l'avenir et dans laquelle il fait bon vivre.

Tout d'abord, et pour faire suite à l'abandon du projet Abattoirs qui vous avait été annoncé en octobre 2023, j'ai le plaisir de vous annoncer que les trois partenaires historiques de la Municipalité ont tous trouvé une alternative. Mieux encore, ils ont tous trouvé une alternative dans notre Cité.

Cela ne vous aura pas échappé, la Police cantonale déménagera dans les anciens locaux de la Banque Cantonale Bernoise, à la rue Basse. Un permis a été publié récemment, afin de prévoir des aménagements nécessaires à l'accueil d'un poste de police dans ces locaux. Ce poste deviendra le siège de la région Pierre-Pertuis Sud, garantissant un nombre important d'agents et offrant des locaux modernes et adaptés aux besoins actuels. Ce sera aussi l'opportunité de réaffecter cet ancien bâtiment.

Le Médiocentre du Réseau de l'Arc, quant à lui, s'installera à côté de la Place du 16-Mars, le long de la rue Francillon, dans une surface commerciale vide. Ce projet permettra de regrouper sous le même toit plusieurs médecins généralistes ainsi qu'un centre de physiothérapie. Idéalement situé au cœur de Saint-Imier, le Médiocentre pourra accueillir dès 2026 la population.

Finalement, le Parc Chasseral déménagera de la Place de la Gare, à la rue Sans Souci non loin de là. En effet, les 24 collaborateurs étaient quelque peu à l'étroit dans les locaux appartenant à notre commune. Depuis octobre 2023, le Conseil municipal n'a pas ménagé ses efforts afin de trouver des solutions pour les trois partenaires précités. Le résultat est au rendez-vous et c'est avec une certaine satisfaction que je peux donc vous confirmer que le travail de l'exécutif a porté ses fruits. Je tiens à remercier mes collègues pour leur aide et leur soutien.

Demain, ici à la Salle de spectacles, nous pourrions aussi marquer officiellement l'inauguration des nouveaux espaces de conservation de Mémoires d'Ici, ainsi que le 25^e anniversaire de cette institution incontournable du Grand Chasseral. Deux membres du Conseil-exécutif feront le déplacement pour cet événement d'importance, de même qu'un important parterre d'invités.

Finalement, c'est le 29 avril prochain que Saint-Imier aura l'honneur d'accueillir le Prologue du Tour de Romandie. L'espace d'une après-midi, durant près de trois heures, les meilleurs coureurs cyclistes du moment offriront un spectacle relayé par 135 chaînes de télévision sur les cinq continents. Il s'agira d'une occasion unique de faire rayonner notre commune dans notre région, mais aussi bien plus loin à la ronde. Cette manifestation sera également un défi de taille. Notre localité sera bouclée durant toute la journée du 29 avril. J'invite d'ores et déjà les Imériennes et les Imériens à prendre leur disposition. Durant cette journée, les déplacements à véhicule seront très compliqués, voire impossibles selon les secteurs. L'usage des transports publics est vivement encouragé. J'en profite pour remercier le comité d'organisation pour l'immense travail effectué et encore à effectuer et vous invite à participer nombreux à cette manifestation.

Avant de terminer, je profite ce soir pour féliciter un jubilaire. Je crois que cela mérite d'être marqué. Cela fait en effet 20 ans, et je crois qu'il sait de quoi je parle, que notre vice-chancelier officie au sein de la Municipalité de Saint-Imier. Cela fait 20 ans qu'il s'occupe de la rédaction des procès-verbaux du Conseil de ville, et je pense que cela mérite bien un applaudissement et nos remerciements.»

... Applaudissements...

M. Corentin Jeanneret, maire : « Voilà, j'en ai terminé avec mes communications.»

... Il est 19 h 48, arrivée de M. Gérard Dessales, chef du Département urbanisme et mobilité...

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives :

« Piscine découverte :

L'ouverture du site est programmée pour le 17 mai 2025. Nous nous réservons la possibilité de retarder cette ouverture en fonction des conditions climatiques.

Patinoire :

Quelques mots pour vous informer que la pose des panneaux photovoltaïques va commencer ces prochains jours. Si tout se passe sans accroc, l'installation devrait être finalisée et opérationnelle fin juillet de cette année.»

M. Michel Ruchonnet, président : « La parole semble ne plus être demandée, nous allons passer au point 4 de notre ordre du jour.»

4. Modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier : approbation

Rapport du Conseil municipal :

Lors de sa dernière séance, votre Autorité a accepté une modification du Règlement du FS Fonds de développement sera nécessaire avant l'approbation du budget. Afin de mettre en œuvre la proposition faite dans le cadre du budget 2025, il convenait en effet de modifier l'article 13 ch. 1 let. f du Règlement.

Suite au compte-rendu paru dans la presse, la Municipalité a été contactée par l'OACOT. En effet, l'OACOT considère que la formulation de notre règlement contrevient à l'article 87 de l'Ordonnance sur les communes (OCO).

Afin d'être en règle, votre Autorité doit donc se prononcer une nouvelle fois sur la modification de cet article, dans le but d'adopter une formulation conforme au droit. Nous relevons que la formulation actuelle, en vigueur depuis de nombreuses années, n'était déjà pas conforme au droit. L'Exécutif s'étant basé sur l'ancienne formulation qui était en vigueur n'a pas envisagé que le texte actuellement en force était contraire au droit.

Au vu de ce qui précède, il est proposé la reformulation suivante ainsi que l'ajout d'un alinéa :

« L'alimentation future du Financement spécial destiné à promouvoir le développement de Saint-Imier s'opère par :

f. un prélèvement sur le produit de la taxe immobilière déterminé par le Conseil municipal.»

⁶ En cas de problème financier, le Conseil municipal pourra renoncer à l'attribution prévue à la lettre f ci-dessus.»

Ce texte a été soumis au préalable à l'OACOT pour validation. Dans un courriel daté du 28 février 2025, l'OACOT a confirmé que le texte était conforme au droit cantonal.

Compte tenu de ce qui précède, il sera désormais possible à l'avenir de décider d'une autre attribution pour le produit de la taxe immobilière excédant 1 pour mille. Cette amélioration servira non seulement pour le budget 2025, mais pourrait s'avérer utile à l'avenir.

Sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal vous recommande d'approuver les modifications du Règlement du FS Fonds de développement.

Ouverture de la discussion :

M^{me} Paula Tanner, ARC : « Lors de notre dernière séance, ARC avait déjà accepté une modification du Règlement du FS de développement. Cette modification devait être acceptée avant l'acceptation du budget. Entre-temps nous avons pris connaissance des recommandations de l'OACOT et nous comprenons la nécessité de cette nouvelle formulation ainsi que l'ajout d'un alinéa. Avec cette modification, et comme mentionné dans le rapport du Conseil municipal, c'est désormais possible à l'avenir de décider d'une autre attribution pour le produit de la taxe immobilière excédant 1 pour mille. Cette amélioration servira non seulement pour le budget 2025, mais pourrait s'avérer utile à l'avenir. Nous reconnaissons cette nécessité de changement, mais nous réitérons notre demande à nos autorités, ainsi qu'aux collaborateurs du service des finances et de l'économie, de rester attentifs et veiller à que ce fonds ne tombe pas dans l'oubli. Nous estimons que c'est primordial pour l'économie de notre commune de continuer à alimenter ce fonds. Il nous semble que c'est par ce biais que nous allons pouvoir continuer à soutenir le développement de Saint-Imier. Ainsi, la fraction Alternative régionale et communale suit la Commission des finances et le Conseil municipal et approuve les modifications du Règlement du financement spécial destiné au développement de Saint-Imier.»

M. Sébastien Ehl, PLR : « Au nom de la fraction PLR, nous prenons acte de la proposition visant à modifier l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier. Nous avons déjà pris position favorablement sur ce point lors du dernier

Conseil de ville. La nouvelle formulation demandée par l'OACOT ne nous pose pas de problème. Dans cet esprit, nous acceptons cette modification, convaincus qu'elle constitue une des réponses adéquates aux défis budgétaires actuels.»

M^{me} Isabelle Gambetta, PS : « Suite à l'exigence de l'OACOT de mettre en conformité de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement concernant le financement spécial destinée au développement de Saint-Imier, qui avait été approuvé lors du Conseil de ville du 15 janvier 2025, le Conseil municipal nous demande d'approuver ce soir la reformulation mentionnée dans son rapport du 4 mars 2025, concernant la lettre f et l'ajout de l'alinéa 6. Cette modification est ainsi conforme au droit et permettra de décider d'une autre attribution pour le produit de la taxe immobilière si nécessaire. La fraction socialiste accepte à l'unanimité les modifications dudit règlement.»

Au vote, la modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier est approuvée à l'unanimité.

5. Plan financier 2026-2029 : information

Rapport du Conseil municipal (points 5 et 6) :

La documentation qui vous est remise comprend le projet de budget 2025 révisé une nouvelle fois. Ce dernier est établi par l'administrateur des finances en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la Loi sur les communes (LCo).

Le 24 novembre 2024, le Corps électoral imérien a refusé à près de 70 % le projet de budget 2025 qui avait été préavisé favorablement par la Commission des finances, le Conseil municipal et votre Autorité. Pour rappel, il avait été proposé d'une part d'augmenter la quotité d'impôt de 2 dixièmes, soit de la faire passer de 1,75 à 1,95 (augmentation des revenus de l'ordre de 1,42 million), et d'autre part de prélever sur des provisions afin, au final, de pouvoir présenter un budget pratiquement à l'équilibre. Suite à ce refus clair du peuple, le Conseil municipal s'est immédiatement remis au travail pour élaborer un budget 2025 sans augmentation de quotité d'impôt.

Le 15 janvier dernier, votre Autorité refusait, à une courte majorité (voix prépondérante de la présidence), le projet de budget qui vous était soumis. Pour faire suite à ce refus, le Service des finances a remis l'ouvrage sur le métier sans tarder. C'est ainsi que deux séances ont été convoquées avec la Commission des finances, dans le but de sortir aussi vite que possible de cette situation. Lors de la première séance, dans un esprit novateur et d'ouverture, les chefs des fractions représentées au Conseil de ville ont été invités. En effet, comme peu d'arguments ou de contre-propositions ont été évoqués le 15 janvier, il était nécessaire de mettre les forces politiques locales autour de la table afin d'esquisser les contours d'un consensus, donnant ainsi toutes les chances à cette nouvelle version du budget 2025 d'être acceptée.

Afin de ne pas repartir de zéro et dans un souci d'efficacité, le budget soumis au Conseil de ville le 15 janvier a servi de base de discussion et de point de départ. Au terme des discussions avec les chefs de fraction et des discussions au sein de la Commission des finances, il a été décidé des mesures suivantes :

- pas d'augmentation de la quotité d'impôt ;
- renchérissement de 1 % pour le personnel communal (y compris le CM) dès le 1^{er} janvier 2025 ;

- ouverture normale de la piscine en plein air ;
- bassin de natation fermé en 2025, mais réparation pour réouverture courant 2026 ;
- attributions aux 3 FS d'entretien : 470 000 francs pour les immeubles du PA, 64 900 francs pour les immeubles du PF, 277 500 francs pour les routes ;
- prélèvement sur le FS impôts PM de 1,0 million ;
- réductions exceptionnelles et uniques de certaines charges ;
- prélèvement sur diverses provisions de l'ordre de 240 000 francs ;
- pas d'attribution du 0,2 pour mille de la taxe immobilière au FS Fonds de développement ;
- incorporation des deux amendements demandés durant la séance du Conseil de Ville du 15 janvier 2025 (comptes 1110.3130.05 et 2170.3010.02).

Sur la base de ces quelques modifications, un consensus a pu être trouvé entre les partis politiques imériens, démontrant que la base de travail de l'Exécutif était adéquate. Des concessions ont été faites, notamment en ce qui concerne le fait de ne plus toucher la quotité avec cette nouvelle version, tout comme le fait d'accorder le renchérissement au personnel communal avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Le nouveau budget qui vous est remis laisse apparaître un déficit du compte de résultat général de l'année 2025 de 763 665 francs, qui a servi de point de départ au plan financier élaboré jusqu'en 2029 et dont vous trouverez les résultats dans la partie 13 et un déficit du compte de résultat global de 1 016 840 francs. Ce résultat a été obtenu, en plus des mesures précitées, avec une quotité d'impôt inchangée de 1,75 et des prélèvements sur des réserves de l'ordre de 1 240 000 francs.

La Commission des finances a souhaité envoyer un message clair envers les autorités et la population avec un budget explicitement déficitaire, qui représente la situation dans laquelle se trouve la Municipalité.

Le Conseil municipal a pris connaissance des retours de la Commission des finances et a décidé de soumettre à votre Autorité le budget tel quel, sans l'amender. En effet, l'Exécutif est convaincu que ce budget prend en considération les avis des différentes fractions et qu'il est consensuel. Il fait aussi apparaître clairement un déficit, ce qui est cohérent avec la situation qui est la nôtre. Le Conseil municipal soutient clairement l'octroi du renchérissement au personnel communal dès le 1^{er} janvier 2025. Comme il s'y était engagé, il a reconsidéré sa position à la lumière des premiers éléments en sa possession concernant le bouclage 2024. Il s'inscrit ainsi pleinement dans la stratégie qu'il avait annoncée et communiquée au moment de la deuxième mouture du budget 2025 devant votre Autorité. Il s'agit d'un message fort auprès du personnel communal, mis à contribution par l'absence de budget et confronté sur le terrain à de plus en plus de comportements hostiles.

Afin de donner toutes les chances à l'augmentation de quotité, le Conseil municipal est favorable à ce qu'un plan de communication soit mis en place afin que le souverain dispose de toutes les informations afin de prendre une décision éclairée. Ceci prendra du temps et l'adoption du budget 2025 qui vous est soumis permettra au peuple de se rendre compte de ce que veut dire un budget sans augmentation de quotité, mais avec des coupes budgétaires afin d'atteindre l'équilibre et de résorber le déficit structurel.

Pour le surplus, les deux précédents messages, en particulier celui qui accompagnait le budget discuté lors de votre dernière séance, restent d'actualité et le Conseil municipal s'y réfère afin d'éviter les redondances.

La commission des finances et le Conseil municipal proposent au Conseil de ville un budget 2025 qui présente un déficit du compte général de 763 665 francs et un déficit du compte global de 1 016 840 francs. Ces déficits se basent sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75 ;
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 % ;
- une taxe des chiens de 70 francs pour le village et 40 francs pour la montagne ;
- eau potable : 1 fr. 80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1^{er} janvier 2015 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014 ;
- eaux usées : 2 fr. 50/m³ (hors TVA) + taxes de bases (par paliers) entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 20 octobre 2022 ;
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets ;
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. 10 francs / max. 450 francs).

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter le projet de budget 2025.

Ouverture de la discussion :

M. Tharin Christian, PLR : « Notre fraction a pris connaissance du plan financier 2026-2029 avec une attention toute particulière. Au vu de la situation financière dans laquelle notre collectivité se trouve, notre fraction est de l'avis qu'il faut revoir totalement ce plan financier. Pour rappel, la prévision d'endettement de la commune se monterait à plus de 80 millions si tout ce plan financier est appliqué. Nous sommes en revanche tombés d'accord sur le fait de ne pas modifier le plan financier 2026-2029 présenté, mais que la proposition du plan financier 2027-2030 que nous recevrons cet automne doit être fondamentalement revue. Notre fraction pense tout d'abord qu'il ne faut plus que ce plan financier fasse office d'une liste de cadeaux à adresser au père Noël et ce dans le but de pouvoir potentiellement faire des projets. Il nous semble important que seuls les projets aboutis et réalisables dans les délais proposés figurent dans ce plan. Il nous importe dans un deuxième temps de faire également une priorisation de ces projets. Est-ce que tous les

souhaits ont une importance capitale dans l'épanouissement de Saint-Imier ? Naturellement cela dépend de chaque point de vue. Est-ce que le remplacement de tous les véhicules prévus sont nécessaires ? Il nous semble que l'aspect technique et économique doit faire l'objet d'une évaluation avant de concéder à une nouvelle dépense de remplacement. Enfin, la priorisation des projets ne veut pas dire qu'il faut faire les choses au rabais. Il nous est en effet important que lorsque des travaux sont effectués, ces derniers soient réalisés correctement et pas à moitié. Autant privilégier la qualité à la quantité. Par exemple, si les conduites d'eau d'une rue doivent être refaites, l'ensemble des canalisations devraient aussi être planifiées et le cas échéant changées. Il est totalement inopportun, et ce d'autant plus par les temps qui courent de devoir ouvrir la même rue plusieurs années à la suite car nos services ne sont pas capables de collaborer et de planifier ensemble. Une meilleure collaboration entre les services doit être absolument mise en place et nous attendons que le Conseil municipal donne les impulsions nécessaires. Nous prenons certes connaissance du plan financier 2026-2029. Mais nous attendons surtout que nos réflexions soient prises en considération lors de l'établissement du plan financier 2027-2030 qui selon nous doit totalement être remanié. »

M. Coentin Jeanneret, maire : « Nous avons pris bonne note des remarques du groupe PLR. Le Conseil municipal n'a pas attendu les discussions de ce soir, puisque nous avons directement eu courant février 2025 une rencontre avec les chefs de Départements et les chefs de services concernés. Il s'agit surtout des départements techniques (Équipement, Urbanisme et mobilité, Bâtiments et infrastructures sportives). Qui dit refonte du plan financier, dit nouvelle base pour le budget et vu la situation actuelle cela serait rajouter encore des complications pour l'élaboration du budget 2025. Mais, il est clair que le désendettement doit passer par une refonte du plan financier, et effectivement il faudra faire des choix politiques. Et, c'est aussi à vous, lorsque des crédits vous sont présentés, de décider s'ils doivent être approuvés ou non. Nous avons des défis, des projets. La situation est compliquée. Après, il faut être conscient que des choix doivent certes être faits, mais par exemple si des conduites doivent être refaites, on ne peut pas dire qu'on ne les refait pas. L'assainissement de l'École secondaire est un énorme projet à plusieurs millions. Il y aura beaucoup de choix à faire. Faire des choix c'est renoncer. Mais, choisir, c'est nécessaire dans la

situation qui est la nôtre. Je partage votre prise de position lorsque vous parlez de faire au rabais. Ce n'est pas le but non plus. Cela ne servira à rien de sous-évaluer, et de devoir revenir par la suite. Je pense que ceci est compris et partagé par tous. »

M. Michel Ruchonnet, président : « La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant. »

6. Examen du projet de budget 2025 : approbation

M. Michel Ruchonnet, président : « Est-ce que quelqu'un souhaite que le budget soit repassé en revue chapitre par chapitre, comme lors de notre séance extraordinaire du 15 janvier 2025 ? »

... Aucun membre ne se manifeste...

M. Michel Ruchonnet, président : « Bien, alors je vous donne directement la parole pour vos déclarations. »

M. Christian Tharin, PLR : « Notre fraction ne s'oppose pas au fait d'augmenter la masse salariale de 1% en faveur du personnel communal en raison du renchérissement 2024. En revanche, notre fraction souhaite que cette augmentation soit accordée dès le 1^{er} juillet 2025 au lieu de la proposition du 1^{er} janvier 2025. Nous motivons cette proposition de plusieurs manières tout en prenant aussi exemple sur tous les niveaux de l'état. Nous commencerons de nommer nos raisons par l'échelon supérieur avant de descendre les échelons administratifs. »

1. Le Conseil fédéral a décidé en 2024 de réaliser des économies entre 180 et 200 s de francs sur les charges du personnel de la Confédération jusqu'en 2028. Le Conseil fédéral a ainsi déjà annoncé réduire dans son plan financier 2026 le taux de renchérissement accordé de 1% à 0,5% réalisant ainsi une première économie de 30 mios de francs. En outre le solde du renchérissement accumulé lors des dernières années a aussi été réduit de 0,5%.
2. Nos cantons voisins retiennent ou ont retenu un montant sur le salaire mensuel de leurs collaborateurs et collaboratrices afin de contribuer à l'amélioration des finances cantonales.
3. Il ne serait pas supportable de donner un mauvais signe à la population en accordant cette augmentation pour l'année complète alors qu'une augmentation d'impôts a été refusée. Nous sommes en effet de l'avis que le personnel communal doit aussi contribuer, dans une moindre mesure, à améliorer les résultats financiers de notre commune. Nous sommes en revanche bien conscients que notre proposition ne va pas régler le déficit structurel connu de nos finances et que d'autres mesures devront être prises avant de couper davantage dans les charges du personnel.
4. Il faut maintenir une rigueur budgétaire nécessaire, et ce malgré les premiers éléments du bouclage des comptes 2024 dont le Conseil municipal nous fait part dans la documentation qui nous a été remise. Nous sommes en effet de l'avis que nous devons maintenir cette rigueur budgétaire nécessaire et que, si les comptes 2024 s'annoncent nettement meilleurs que les prévisions annoncées, il ne faut pas relâcher la pression car nous ne savons naturellement pas ce que l'avenir nous réserve.
5. Facilitons le travail du Service des finances. En effet, accorder le renchérissement de manière rétroactive augmentera la charge de travail au moment de faire les décomptes de salaires. Ce travail

supplémentaire est de notre point de vue inutile dans le sens que cela engendrera plus de coûts et des heures supplémentaires au détriment du fonctionnement de notre commune.

6. Démontrons à la population que le personnel de la commune a déjà fait certains efforts dans le cas où une augmentation d'impôts serait à nouveau demandée dans le cadre du budget 2026, budget qui nous occupera cet automne.

Nous sommes conscients des efforts qui seront consentis par nos collaborateurs et collaboratrices et notre proposition n'entache en rien la valeur que nous leur accordons. Elle s'inscrit ainsi dans un esprit de solidarité temporaire et de responsabilité afin de se diriger vers un équilibre financier de la commune. En adoptant une mesure de renchérissement modeste, nous montrons à la population que nous prenons acte de leur volonté, notamment en matière d'impôts, et que nous assumons une gestion des deniers publics cohérente et responsable. Nous voyons également cette démarche comme une étape dans une stratégie budgétaire globale permettant de consolider nos finances à l'avenir. Naturellement cette mesure ne doit pas forcément se répéter chaque année. Pour toutes ces raisons, nous recommandons d'accepter notre proposition d'augmenter la masse salariale en offrant un renchérissement de 1% pour le personnel dès le 1^{er} juillet 2025 au lieu du 1^{er} janvier 2025. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Merci M. Christian Tharin, PLR. Nous allons battre le fer tant qu'il est chaud et voter cette proposition. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Est-ce que quelqu'un souhaite réagir par rapport à ce que vient de dire M. Christian Tharin, PLR ? »

M^{me} Elisabeth Beck, PS : « Oui, alors juste une réaction. Accorder une augmentation salariale pour couvrir le renchérissement aux employés communaux, cela signifie un versement quelque peu supérieur à 50 000 francs (dans le compte global) pour une année. C'est anecdotique par rapport à un budget présentant un roulement de plus de 61 mios. »

M. Christian Tharin, PLR : « M^{me} Elisabeth Beck, PS, vous avez parfaitement raison en parlant que ces 25 000 francs (dans le compte général). Et on pourrait même dire que c'est anecdotique sur les 61 mios. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais, ce qui est important c'est l'aspect symbolique, et de montrer notre volonté pour sortir de cette situation. Et que notre personnel participe à cette amélioration budgétaire. C'est le principe qui est important. »

M^{me} Paula Tanner, ARC : « J'aimerais revenir sur cette question de renchérissement. Je le vois plutôt en lien avec l'augmentation du coût de vie. Cette année vu les conditions financières, notre personnel communal a bien compris que les augmentations de salaire, les attributions individuelles, n'étaient pas possibles. Ils sont bien conscients de ceci. Maintenant, accorder le renchérissement avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, je ne pense pas que c'est aller contre nos principes d'économie. Il faut tout de même dire que c'est grâce à eux que notre commune tourne. Donc, j'estime que 1% ce n'est pas du luxe. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Nous avons donc la proposition du PLR. Je vais la mettre au vote. Les conseillères et les conseillers de ville qui sont d'accord avec une compensation du renchérissement à partir du 1^{er} juillet 2025 sont priés de le manifester par un lever de main. »

La majorité refuse cette proposition, alors que 12 voix l'avaient acceptée.

M. Michel Ruchonnet, président : « Je vous redonne la parole si vous souhaitez encore vous exprimer. »

M. Coentin Jeanneret, maire : « Je ne veux pas rallonger, mais juste vous donner encore quelques éléments. Vous avez reçu le nouveau message du Conseil municipal. Nous sommes à la 11^e variante du budget. Alors, afin de ne pas se perdre voici quelques explications. Suite à la séance extraordinaire du Conseil de ville du 15 janvier dernier, le Conseil municipal et la Commission des finances ont revu à nouveau le budget. Vu l'impasse dans laquelle on se trouvait, les 3 chefs des fractions ont été reçus en séance de Commission des finances. Ils ont pu s'exprimer sur ce qui a mené au refus du budget présenté le 15 janvier 2025, et notamment les points clefs. Ces points clefs sont résumés à la page 2 du message du Conseil municipal. Il y a deux choses fondamentales qui sont sorties de cette rencontre. C'est un accord des partis de ne pas augmenter la quotité d'impôt pour le budget 2025, et d'accorder le renchérissement au personnel communal. Après, il y a d'autres points, comme l'attribution de certains montants dans les Fonds spéciaux. C'est aussi de faire apparaître un déficit dans le cadre de ce budget et cela donne un peu plus de 750 000 francs francs du compte général, et c'est la volonté de la Commission des finances, et de l'exécutif. Ceci sera repris dans les médias, et l'on voit qu'ils sont bien représentés ce soir. C'est aussi de montrer que la situation est sérieuse. Présenter un budget à l'équilibre, ou trop équilibré, cela peut fausser la compréhension. L'élaboration du budget 2026 n'a pas commencé, mais c'est de déjà préparer le terrain pour 2026. L'idée c'est aussi de sensibiliser la population à une augmentation d'impôt. Vous avez aussi pu voir que le Conseil municipal n'a pas voulu amender le budget qui vous est soumis. Ceci est déjà arrivé, mais pour le présent budget ce n'est pas le cas. C'est un projet de budget consensuel. Il nous a semblé que ce n'était pas au Conseil municipal de venir faire des corrections dans ce budget. Nous sommes le 20 mars 2025, et j'ai bon espoir que nous aurons un budget approuvé ce soir. Si c'est le cas, nous allons publier son approbation dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary vendredi prochain le 28 mars 2025, puis il y aura le délai référendaire, et toute la procédure obligatoire. Nous aurons fait 5/12 de l'année sans budget. Nous pouvons vous garantir que c'est très compliqué au quotidien, que ce soit pour l'exécutif ou pour le personnel, de fonctionner sans budget. On doit analyser toute une série d'éléments avant de pouvoir aller de l'avant (existence d'un contrat, dépense liée, etc.). Nous savons qu'il y a la surveillance de l'OACOT, de la Commission de gestion. Il y a beaucoup de garde-fous. C'est très lourd à vivre au quotidien. Le Conseil municipal vous invite à valider le budget présenté de ce soir. C'est un budget qui est consensuel pour lui donner le plus de chances possible de passer. Nous avons aussi l'audit qui est bien avancé avec le bureau Compas management. Ceci permettra de l'utiliser dans le cadre de l'élaboration du budget 2026. On ne peut pas demander à la population d'éponger le tout. On doit montrer l'exemple. On doit faire différemment. La solution sera plurielle et nécessitera de mettre tous ces éléments dans un shaker (soit une augmentation d'impôts, des solutions d'économie, etc.) afin de trouver une solution consensuelle et acceptable par tout le monde. Voilà, je vous encourage à voter ce budget. Si cela devait ne pas être le cas, il faudrait que début avril 2025, c'est-à-dire pratiquement demain, que les documents repartent à nouveau en Commission des finances, et qu'un nouveau budget soit refait dans un temps records pour tenir le calendrier. Je vous rappelle qui si au 30 juin il n'y a pas de budget entré en force, c'est le canton qui fera notre budget, et l'on ne pourra pas le remettre en question. Merci pour votre attention. »



M. Michel Ruchonnet, président : « Merci M. le maire pour ces explications utiles. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Est-ce que quelqu'un souhaite poser des questions à notre administrateur des finances M. Mario Castiglioni ? ».

... Aucun membre ne souhaite poser de question...

M. Michel Ruchonnet, président : « Très bien, continuons les déclarations des fractions. Je donne la parole. »

M^{me} Jessica Froidevaux, ARC : « Il n'est pas évident de vivre sans budget, nous en sommes conscients. Mais, la fraction ARC ne regrette pas le combat mené en janvier dernier. Il était important pour nous d'obtenir quelque chose de plus honnête, de plus raisonnable et de plus consensuel. Ce soir, nous pouvons affirmer que la version qui nous est soumise au vote est en accord avec nos convictions et nos valeurs. C'est un budget qui reflète la situation financière de notre ville et qui nous force à voir la réalité en face pour les années futures. En parlant d'avenir, il est primordial que le projet de budget 2026 soit étudié dès demain. Les défis financiers qui attendent notre commune doivent être au centre des débats. La population doit être informée rapidement par le biais d'une communication riche et constructive de la part du Conseil municipal. Une communication qui permet les échanges et les questions. Nous insistons vivement sur ce point. D'ailleurs, petite parenthèse, en matière de communication, nous souhaitons rappeler à nos autorités qu'il est toujours fâcheux et délicat de voir se dévoiler dans la presse des mesures et des décisions qui n'ont pas encore été votées par le législatif. Cela crée de l'incompréhension, de fausses joies ou de mauvaises surprises. Nous espérons que cela ne se reproduira plus à l'avenir. Cela dit, ce soir, nous prévisions favorablement le projet de budget 2025 sans aucune modification. Cette version permet à la fraction ARC de travailler en confiance avec les autorités. Nous remercions toutes les personnes qui se sont investies encore une fois dans ce dossier. L'attente pour le finaliser était longue, mais bénéfique. »

M^{me} Elisabeth Beck, PS : « La fraction socialiste remercie le service administratif et la Commission des finances pour le travail supplémentaire qu'une non-acceptation du budget a généré et pour l'élaboration de ce nouveau projet de budget qui considère davantage les arguments exposés par les conseillères et conseillers de ville lors des séances précédentes, dans un esprit novateur et d'ouverture. Celui qui nous est soumis ce soir n'est pas à l'équilibre avec un déficit de 763 665 francs, mais ceci après avoir alimenté les trois Fonds de financements spéciaux d'entretien des immeubles du patrimoine administratif, des immeubles du patrimoine financier et des routes, pour un total de 812 400 francs. Il s'agira, dans les prochains mois, de trouver un compromis entre, d'une part les solutions d'économie et d'autre part la nécessité d'une hausse de la quotité d'impôt, afin de maintenir au mieux les nombreuses prestations offertes à la population de Saint-Imier et des villages voisins, comme la possibilité de maintenir une ouverture de la piscine couverte. Pour rappel, la fraction socialiste vous précise que la grande partie des mesures d'économie ressortant du budget du Conseil municipal soumis à l'approbation du Conseil de ville de janvier 2025 étaient considérées comme acceptables, avec les quelques changements mineurs apportés. Deux points d'achoppement principaux demeuraient toutefois, soit notre demande d'accorder une augmentation salariale couvrant le renchérissement aux employés communaux et le refus de vendre ce qu'il reste du patrimoine financier. Comme déjà expliqué par voie de presse dans la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* du 14 février



2025, vendre ses vaches permet effectivement d'obtenir une entrée d'argent immédiate, mais prive pour toujours notre commune des revenus en découlant. Désormais, ce dont il faudra se méfier en priorité, ce sera l'annonce ces prochaines semaines d'une éventuelle embellie pour les comptes 2024. Il faut savoir, et le rappeler à toutes et tous, que la situation globale des finances communales est mauvaise car la dette augmente, cela étant principalement lié aux difficultés de l'industrie horlogère. Il est très probable que les comptes 2025 seront mauvais si nous ne faisons rien d'ici cet automne. À ce propos, l'audit demandé depuis longtemps par notre fraction, et, maintenant en cours, permettra d'analyser plus en profondeur ce qui pourra être amélioré. Pourtant, malgré les mesures qui vont en découler, la population doit se rendre compte que les économies préconisées ne suffiront pas pour fonctionner durablement. La fraction socialiste accepte à l'unanimité ce budget 2025, le considérant comme un *budget de transition* car il ne pourra être reproduit à l'avenir sans hausse de la fiscalité. »

M. Christian Tharin, PLR : « Notre fraction a pris connaissance avec une attention toute particulière du projet de budget 2025 qui nous est proposé ce soir. Le budget 2025 qui nous est présenté aujourd'hui est le fruit d'un travail complexe, marqué par de nombreuses concessions et un contexte financier tendu. Après le rejet massif du premier projet par le Corps électoral et le refus du dernier Conseil de ville, il a fallu trouver une voie médiane entre des impératifs budgétaires incontournables et la volonté démocratiquement exprimée de ne pas alourdir la charge fiscale. Nous regrettons naturellement le résultat du 15 janvier dernier et s'il était aussi important pour les autres fractions que le personnel puisse avoir accès au renchérissement ainsi que les fonds spéciaux soient alimentés, une proposition d'amendement aurait pu être faite à ce moment-là. Nous étions alors autant compétents qu'aujourd'hui pour le faire. Nous constatons également en comparant la version présentée en janvier et celle de ce soir que finalement peu de modifications ont été effectuées. Pour rappel, la Commission des finances propose, le Conseil municipal dispose en nous faisons part de son avis et de ses amendements et l'instance de décision finale est notre Conseil sous réserve du référendum facultatif. Notre fraction prie ainsi tous les conseillers de ville de garder ceci en mémoire pour tous les dossiers que nous avons à gérer. Soyons clairs : ce budget n'est pas un budget satisfaisant, mais bien un budget de transition. Il reflète une volonté de compromis entre des visions divergentes tout en mettant en évidence

les limites du cadre financier actuel. L'absence d'augmentation de la quotité d'impôt s'est accompagnée de mesures d'ajustement qui ne peuvent pas être tenues durablement. La réduction de certaines charges, les prélèvements sur les provisions et l'affichage d'un déficit explicite démontrent bien que nous sommes face à une solution temporaire et non à une réponse structurelle aux défis financiers de notre commune. Toutefois, il faut le dire avec fermeté : ce budget met en exergue une situation préoccupante. Accepter ce budget, ce n'est pas valider un modèle économique viable à long terme, mais bien permettre à notre commune de continuer à fonctionner tout en ouvrant la voie à une réflexion plus profonde sur les moyens à mettre en œuvre pour garantir sa pérennité financière. L'exécutif l'a d'ailleurs bien compris en annonçant son intention d'engager une communication large sur les enjeux liés à la quotité d'impôt. Nous devons voir plus loin que ce seul exercice budgétaire et engager dès maintenant un travail de fond sur l'avenir financier de notre commune. Une remise en question de chaque dépense doit être faite par la Commission des finances lors de l'élaboration du budget 2026. Il en va de notre responsabilité collective de ne pas nous satisfaire d'une gestion au coup par coup et d'éviter que les mêmes débats ne se répètent année après année. L'endettement actuel de la commune se monte à 34 millions de francs, soit 6539 francs pour 5200 habitants. Cette dette est trop élevée et il est important de travailler dès maintenant à retrouver un équilibre budgétaire ainsi que de favoriser rapidement un désendettement de la commune. Rappelons encore qu'en décembre 2022, la Commission des finances avait établi un rapport à notre attention, ce rapport contenait des propositions de mesures à prendre. Notre fraction demande à cette commission de reprendre les pistes de réflexion qui avait été mise sur la table puis de les mettre en pratique de la meilleure façon possible et dès que possible. Naturellement les résultats de l'audit externe demandé par le Conseil municipal sera également nécessaire. Notre fraction attend désormais que la Commission des finances se mette au travail et nous fasse parvenir un rapport avec une liste de mesure devant mener notre collectivité à l'équilibre budgétaire et au désendettement. Il faudra alors ensuite à nous, Conseillers de ville, de prendre nos responsabilités et faire des choix. Le temps où tout est possible est malheureusement terminé. Nous devons désormais seulement dépenser ce que nous gagnons et de la façon la plus économe possible. Fini les projets étalés sur plusieurs années menant à des surcoûts comme par exemple la rénovation de l'École primaire. Ce n'est

pas parce que les résultats de l'exercice 2024 s'annoncent bien meilleurs que prévu que nous devons abandonner une rigueur budgétaire nécessaire. Il faut maintenir la pression et faire la part des choses entre ce qui est nécessaire de dépenser et ce qui est superflu. Rappelons au passage que le résultat d'exercice est le fruit d'écritures comptables et que cela ne veut pas dire qu'il y a une augmentation réelle de la trésorerie sonnante et trébuchante. Notre proposition d'accorder le renchérissement au personnel communal dès le 1^{er} juillet allait dans le sens de ne pas perdre de vue que les prochains exercices comptables ne s'annoncent pas radieux. Une participation du personnel communal aurait eu l'avantage de montrer à la population qu'il participait également à l'effort budgétaire. La population a fait le raccourci lors de la votation populaire que la proposition d'augmenter les impôts servait à augmenter les salaires des employés. Par notre proposition, nous prouvons ainsi le contraire et cela aurait pu tordre le cou aux rumeurs lors de la prochaine proposition d'augmentation de la quotité fiscale. À ce propos nous rappelons que selon l'article 49 du règlement sur le statut du personnel, le Conseil municipal peut ne pas compenser le renchérissement ou ne le compenser que partiellement. Nous invitons donc le Conseil municipal à décider par lui-même à modifier le début du droit au renchérissement conformément à notre proposition. À titre personnel, j'ai lu cet après-midi que la commune de Glaris se trouve aussi dans une situation de déficit structurel de 4 millions de francs. Cette commune a décidé de prendre des mesures très fortes afin de combler son déficit, à savoir : la piscine ne sera plus ouverte au public en tout cas cet été. Le téléski appartenant à cette commune ne sera plus ouvert dès la saison prochaine. Cette commune possède plusieurs bâtiments et 6 restaurants seront mis en vente. En conclusion, notre fraction demande :

- que toutes les lignes au budget soient remises en question lors de l'élaboration du budget pour l'année 2026 ;
- que la Commission des finances nous fasse parvenir dans les meilleurs délais des choix à effectuer, sur les dépenses à renoncer ou à maintenir avec un argumentaire ;
- que le tissu économique, culturel et sociétal de notre commune ne soit pas sacrifié sur l'autel des restrictions budgétaires ;
- que le budget 2026 nous soit remis plus vite que la pratique actuelle afin de ne pas se retrouver dans la même situation qu'actuellement

en cas d'un refus éventuel par le peuple ;

- que l'équilibre budgétaire et le désendettement de la commune soient la priorité absolue de la Commission des finances ;
- que l'équilibre budgétaire et le désendettement soient réalisés le plus rapidement possible.

Le budget 2025 a été largement débattu lors de notre séance de fraction. Ce budget tel que traité n'a pas fait l'unanimité auprès de nos membres, raison pour laquelle la liberté de vote est laissée à chacun de nos membres. Néanmoins et au final une légère majorité d'entre nous devrait l'accepter, et ce principalement pour mettre fin à la saga du budget 2025. »

M. Yves Rochat, PLR : « Je souhaite vous partager un avis personnel. Tout ça pour ça. Sur un budget de 61 millions, avec un gros problème de l'ordre de 3 millions, qui, mathématiquement, ne représente que 5%. Nous aurons donc passé des mois pour ce résultat ? Dans notre vie privée, jamais nous n'aurions été si peu inspirés. Quand on est rempli de dettes, que l'on n'arrive pas à payer nos factures, chacun de nous renonce immédiatement à des dépenses et met des priorités. Ici peut-être, car c'est de l'argent des autres, on manque de courage et d'initiative. Ce fameux 1% d'augmentation des salaires, s'il est si important pour certains d'entre vous, allez jusqu'au bout et proposez donc 5% ou même 10%, car finalement, nous n'avons pas le premier franc de cette dépense, et emprunter, ce n'est pas très cher et si facile. De plus, trouvez-vous socialement juste que les petits salaires n'aient que 1%, mais que les salaires de 8, 10 ou 12 000 francs par mois soient, sans raison mesurable, par exemple liée à des objectifs, majorés par de la dette supplémentaire et par le contribuable imérien ? Quant à la piscine couverte, si nous, personnellement, étions surendettés, nous ferions immédiatement des économies et renoncerions, par exemple, à notre sortie à Europa-Park ou notre abonnement Netflix. Qui déciderait de remettre en service son vieux jacuzzi sur sa terrasse ? Notre Conseil a toute la latitude de proposer des solutions courageuses qui pourraient mettre Saint-Imier dans une meilleure situation. Mais non, on s'accroche à nos dogmes et on discute encore de comment dépenser plus, mais quand même pas trop. Nous, conseillers de ville, qu'avons-nous apporté comme solutions à notre problème de déficit structurel ? Dans 6 à 8 mois, on imagine aller à nouveau vers le peuple pour lui demander de payer plus, pour désendetter ou refaire le terrain de Châtillon. Je pense sincèrement que c'est illusoire, nous sommes faibles et les Imériens l'ont bien compris. Je vous remercie. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Est-ce que la parole est encore demandée, ou pouvons-nous passer au vote ? »

... Aucun membre ne demande la parole...

M. Michel Ruchonnet, président : « Bien, nous procédons au vote. Sur la page 2 du rapport du Conseil municipal, il y a toute une série d'éléments qui ont été demandés par les chefs de fraction, j'espère que nos représentants de la presse en tiendront compte, car c'est important que notre population soit au courant. Donc, les conseillères et conseillers de ville qui approuvent le budget 2025 tel que présenté ce soir sont priés de le manifester par un lever de main. »

Au vote, 18 voix approuvent le budget 2025. 3 voix étaient contre. Il y a eu 4 abstentions.

... Il est 20 h 33, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, est remercié et quitte la séance...

7. Rapport intermédiaire de la Commission temporaire chargée de traiter la motion multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines du 25 avril 2024 (PLR et ARC): information

M. Ludovic Barras, PLR: « La fraction PLR et environs tient à remercier la commission multipartite pour son rapport intermédiaire ainsi que ses membres. Votre implication et votre engagement dans cette mission ont déjà permis de réaliser une écoute active et constructive de l'ensemble du personnel communal, tout en recueillant des informations précieuses sur leurs attentes et préoccupations. Le rapport que vous avez produit démontre votre souci constant de faire progresser l'organisation et la gestion des ressources humaines au sein de notre commune. La finalisation d'un nouveau règlement du personnel, ainsi que l'organigramme, constitue une étape importante pour la clarification de notre structure administrative. Nous sommes convaincus que vos propositions et vos retours serviront de base solide pour les futures décisions, et ce, malgré l'audit en cours, réalisé par des professionnels. Votre grande connaissance et votre expérience, en tant que représentants et Imériens, permettront de dégager des points d'une autre vision, complémentaire à celle de l'audit. Encore une fois, merci pour votre travail de qualité et votre contribution essentielle à l'amélioration continue de nos services et de notre commune. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Merci à la commission temporaire pour son travail. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Il ne semble pas y avoir d'autre remarque, nous allons pouvoir passer au point suivant de notre ordre du jour. »

8. Nomination de deux membres au sein de la Commission action sociale, en remplacement de M^{me} Danika Perret et M. Etienne Geiser, démissionnaires

M. Michel Ruchonnet, président: « Nous avons beaucoup de mutations dans diverses commissions. J'ai eu l'occasion de discuter avec certains membres qui se retirent. Il n'y a aucun malaise, c'est uniquement des réorientations. »

M^{me} Paula Tanner, ARC, propose M. Ali Assaf, ARC.

M. Ali Assaf, ARC, est nommé à l'unanimité, moins intéressé.

M^{me} Christelle Bobillier, PLR, propose M^{me} Sandra Moszczanski, PLR.

M^{me} Sandra Moszczanski, PLR, est nommée à l'unanimité.

9. Nomination de deux membres au sein de la Commission temporaire Pour un développement durable, en remplacement de M^{me} Danika Perret et M. Mathias Nikles, démissionnaires

M^{me} Paula Tanner, ARC: « Au moins de décembre 2024, lors de la présentation du rapport final de la Commission temporaire Pour une politique communale orientée développement durable notre fraction avait bien fait comprendre que pour nous, le développement durable pour une commune, c'est bien plus qu'un slogan: c'est une feuille de route pour un avenir prospère, équitable et respectueux de l'environnement. Nous avons aussi mentionné que nous comptons sur nos chefs de

services pour utiliser cet outil cantonal *la boussole* lors des réflexions des projets. À la suite des discussions de décembre dernier, notre assemblée a décidé de laisser cette commission continuer son mandat jusqu'à la fin de la législature dans le but d'accompagner les chefs de services dans l'utilisation de ladite boussole. Vu que le rapport final de cette commission a déjà été présenté, notre fraction estime qu'un seul membre ARC suffit au sein de cette commission pour ce travail d'accompagnement jusqu'à la fin de la législature. Dès lors, la fraction Alternative régionale et communale renonce à repourvoir ce siège au sein de cette commission temporaire. »

M. Vital Carnal, PS, demande à ce que la fraction socialiste prenne le siège ARC en proposant la candidature de M^{me} Tiffany Dogana.

M. Michel Ruchonnet, président: « Nous avons donc une proposition, nous allons la voter. Les conseillères et les conseillers de ville qui sont d'accord avec la proposition de la fraction socialiste de prendre le siège laissé vacant par la fraction Alternative régionale et communale sont priés... »

... M. Yves Rochat, PLR, interrompt M. Michel Ruchonnet, président...

M. Yves Rochat, PLR: « Je demande une suspension de séance. »

... Il est 20 h 41, suspension de séance...

... M. Sébastien Ehl, PLR, quitte la séance pendant la suspension de séance, en raison d'autres obligations...

... Il est 20 h 51, reprise de séance...

M. Michel Ruchonnet, président: « Bien, nous allons reprendre la séance. »

M^{me} Paula Tanner, ARC: « J'aimerais juste revenir sur ce siège que la fraction ARC renonce à repourvoir. Normalement lorsqu'une commission temporaire rend son rapport final, elle est dissoute. Pour la commission temporaire qui nous occupe, elle a rendu, sauf erreur, son rapport final en décembre 2024. Dans les propositions qui nous ont été faites, il y avait la possibilité de dissoudre la commission, de la maintenir jusqu'à la fin de la présente législature, et ceci pour accompagner la mise en place de la boussole, ou modifier cette commission en commission permanente. Nous avons voté pour le maintien jusqu'à la fin de la présente législature. Notre fraction a estimé qu'il s'agit d'un accompagnement, et je dis bien d'accompagner la mise en place de la boussole. S'agissant d'un accompagnement, un nouveau membre qui devrait se mettre au courant des travaux entrepris, des suites à donner, tous ces éléments nous ont menés à décider de ne pas proposer un nouveau membre en remplacement de M^{me} Danika Perret. D'autant plus que notre fraction a un deuxième membre dans cette commission en la personne de M^{me} Edanur Gauchat, ARC. Ce n'est pas un manque d'intérêt de notre fraction pour cette commission. Voilà ce que je voulais encore bien préciser. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Merci beaucoup M^{me} Paula Tanner, ARC, pour ces précisions qu'il était important d'entendre et comprendre. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Étant donné que nous avons eu la proposition du parti socialiste pour reprendre le siège vacant laissé par la fraction ARC, ainsi que la candidate proposée M^{me} Tiffany Dogana, je vais procéder au vote. »

Au vote, M^{me} Tiffany Dogana est nommée à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président: « Très bien. Le remplacement de M. Mathias

Nikles étant pour la prochaine séance, nous allons passer au point suivant. »

... Brouhaha...

M^{me} Christian Tharin, PLR: « Non M. le président, nous avons justement modifié le libellé de ce point de l'ordre du jour pour pouvoir également procéder au remplacement de M. Mathias Nikles. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Tout à fait, mais vous n'aviez encore pas de nom. »

M. Christian Tharin, PLR: « Si nous avons un nom. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Allons-y. Je vous donne la parole. »

M. Yves Rochat, PLR, propose M. Johan Wermeille, PLR.

Au vote, M. Johan Wermeille, PLR, est nommé à l'unanimité, moins intéressé.

M. Michel Ruchonnet, président: « Désolé, j'avais tout compris de travers. Encore toutes mes excuses. »

10. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. Yves Rochat, démissionnaire

M. Johan Wermeille, PLR, propose M. Patrick Grobety, PLR.

Au vote, M. Patrick Grobety, PLR, est nommé à l'unanimité.

11. Nomination de deux membres au sein de la Commission des finances, en remplacement de MM. Etienne Geiser et Hervé Shimuna, démissionnaires

M^{me} Paula Tanner, ARC, propose M^{me} Martine Bourquin, ARC.

Au vote, M^{me} Martine Bourquin, ARC, est nommée à l'unanimité, moins intéressée.

M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR, propose M. Yves Rochat, PLR.

Au vote, M. Yves Rochat, PLR, est nommé à l'unanimité, moins intéressé.

12. Nomination d'un membre au sein de la Commission temporaire chargée de traiter la motion multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines, en remplacement de M. Etienne Geiser, démissionnaire

M. Christian Tharin, PLR, propose M. Sébastien Ehl, PLR.

Au vote, M. Sébastien Ehl, PLR, est nommé à l'unanimité.

13. Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de M^{me} Martine Bourquin, démissionnaire

M^{me} Paula Tanner, ARC, propose M^{me} Morgane Egloff.

Au vote, M^{me} Morgane Egloff, est nommée à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président: « Félicitations à tous les nouveaux commissaires. »

14. Motions, postulats et interpellations

- 14.1 Motions
- 14.2 Postulats
- 14.3 Interpellations

14.1 Motions

M. Michel Ruchonnet, président: « Je n'ai pas connaissance de réponses aux motions ce soir ni de nouvelles motions. Si personne ne souhaite la parole, nous passons au point suivant. »

... Aucun membre ne demande la parole...

14.2 Postulats

M. Michel Ruchonnet, président: « Idem ici. Je n'ai pas connaissance de réponses aux postulats ce soir ni de nouveaux postulats. Si personne ne souhaite la parole, nous passons également au point suivant. »

... Aucun membre ne demande la parole...

14.3 Interpellations

M. Michel Ruchonnet, président: « J'ai reçu quatre interpellations. Deux du PLR, et 2 de la fraction Alternative régionale et communale. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Notre règlement stipule qu'elles doivent être traitées dans l'ordre d'arrivée. Je donne la parole en premier lieu au PLR. »

M. Johan Wermeille, PLR: « Nous avons pris connaissance, dans *La Feuille d'Avis du District de Courtelary*, d'un communiqué signé par un certain ou certaine *Décé* sur une page dédiée à Saintimania, indiquant, je cite: « Nous serions heureux de pouvoir compter sur un soutien plus présent de nos autorités. » À ce titre, nous souhaiterions savoir quel soutien la commune apporte à ce spectacle d'une manière générale? »

M. Corentin Jeanneret, maire: « Étant donné que cela touche plusieurs départements et services, comme par exemple la culture, les bâtiments, la facturation, une réponse vous sera donnée lors de la prochaine séance. »

M. Johan Wermeille, PLR: « Au début de ce mois, nous avons reçu un tout-ménage des Services techniques de notre commune expliquant l'évolution tarifaire du prix de l'électricité. Cependant, il ne mentionne pas la manière dont est calculé le tarif de rachat pour le

courant provenant d'installations photovoltaïques. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous apporter des précisions à ce sujet, notamment sur l'évolution du tarif de rachat du kWh entre 2024 et 2025? Soit le passage de 17 cts pour 2024 à 10 cts pour cette année. »

M^{me} Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement: « Il est vrai que nous n'avons pas fait de communiqué de presse concernant les nouveaux tarifs photovoltaïques. D'ici la semaine prochaine, voire dans deux semaines, un article paraîtra. Autrement, le site internet des Services techniques (www.stsi.saint-imier.ch) peut vous fournir tous les renseignements nécessaires, et aussi en passant par le tout nouveau site internet de la Municipalité de Saint-Imier (www.saint-imier.ch), qui est plus convivial maintenant, et vous mènera plus rapidement sur celui des Services techniques. Je reviendrai lors d'un prochain Conseil de ville si ces informations ne vous suffisent pas. »

M. Johan Wermeille, PLR: « Merci. »

M. Marcel Gilomen, PLR: « Nous tenons tout d'abord à saluer l'effort significatif accompli depuis le début de cette législature en matière de transparence dans la communication. Cette démarche a permis d'assurer une plus grande visibilité des actions du Conseil municipal. Cependant, nous souhaitons soulever un point qui semble être une attente croissante au sein de notre population. Il s'agit de l'absence de précisions concernant les noms des élus participant lors des représentations, événements, ou autres occasions, où le Conseil municipal est amené à se faire représenter. En effet, il serait souhaitable que, lors de ces moments, il soit précisé non seulement que le Conseil municipal sera représenté, mais également par quels membres élus. Cela permettrait d'assurer encore davantage de transparence et de renforcer le lien de proximité entre les élus et les citoyens. Nous vous invitons donc à envisager cette pratique et à mettre en œuvre cette information lors des prochaines communications sur les événements à venir tout comme le font d'autres communes. »

M. Corentin Jeanneret, maire: « Nous allons traiter votre demande. Nous vous informerons de la suite donnée. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Je donne maintenant la parole à la fraction Alternative régionale et communale. »

M^{me} Paula Tanner, ARC: « Interpellation intitulée: Déchetterie intercommunale – pas de nouvelles, bonnes nouvelles? Le 22 septembre 2024, appelée aux urnes, la population imérienne a dit un grand oui au crédit d'engagement de 208 000 francs HT/an pour une dépense périodique, d'une durée de trente ans, relative au projet de création d'une déchetterie intercommunale pour le Haut-Vallon. Depuis cette votation, donc plus de 6 mois, nous n'avons rien entendu au sujet de ce projet. Pas de nouvelles, bonnes nouvelles? On l'espère. Est-ce que le chef du Département responsable pour ce projet peut nous donner quelques nouvelles? »



L'impression n

sans chichi

*Votre
imprimerie
régionale*

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité: « Merci pour cette interpellation. Il est en effet temps de vous apporter quelques informations. Le Copil relatif à la déchetterie s'est constitué en début d'année, celui-ci était un peu en attente par le fait que certaines communes renouvelaient tout ou partie de ses autorités. Je sors de l'Assemblée générale de Vadec à l'instant. Vadec, en tant que maître d'ouvrage, a mandaté un bureau d'architectes local pour finaliser le dossier sur la base de l'avant-projet qui a été présenté à la population lors des différentes séances publiques. Le dossier avance avec son lot de surprises, la première étant l'étude plus précise de l'entrée et la sortie de la déchetterie sur la route cantonale de Châtillon en relation avec les dispositions légales. La configuration du terrain nécessite une approche quelque peu différente du projet initial, ceci sans grand impact sur celui-ci. Il s'agit de positionner les éléments de la déchetterie un peu plus en retrait de ladite route. Autre surprise, elle est constituée par l'estimation des coûts du petit bâtiment d'exploitation qui diffère du projet selon l'étude du bureau d'architecture. Vadec négocie donc pour trouver des solutions s'approchant de la première estimation, ceci avec le bureau d'ingénieurs et d'architecture. La Municipalité de Saint-Imier est associée à ces réflexions par l'intermédiaire du chef du Service urbanisme et mobilité qui est à même d'apporter son expertise en matière de projet et de procédure et faire valoir les intérêts de la population afin qu'elle dispose d'une infrastructure de qualité. Il faut cependant relever que nous n'avons pas le lead, peut-être à regret, dans ce dossier, puisque Vadec est le réalisateur du projet, il convient donc d'être vigilant à l'avancement de celui-ci. »

M^{me} Paula Tanner, ARC: « Merci beaucoup pour ces nouvelles. Certains dossiers prennent du temps, et il peut y avoir des contraintes. Je suis contente que cela avance, et que la Municipalité de Saint-Imier garde un œil sur le projet, bien que l'on n'ait pas le lead, comme vous l'avez dit. »

M^{me} Jessica Froidevaux, ARC: « Interpellation intitulée: Fondation Grand Chasseral. Nous avons pris connaissance dans la presse du soutien unanime du Grand Conseil bernois à la Fondation Grand Chasseral lors de sa dernière session de printemps et nous pouvons nous réjouir du signal politique donnée par la Berne cantonale à notre région. En prenant connaissance du Rapport et des documents transmis au Grand Conseil, nous avons cependant lu l'affirmation suivante, dans le cadre d'un financement annuel du fonctionnement par le canton de Berne et les communes du Jura bernois. Je cite ici le passage qui figure en page 9 du rapport:

« On constate que les communes ont été fortement impliquées dans la rénovation du bâtiment et qu'elles participent actuellement et régulièrement au fonctionnement de la Fondation. Les conditions légales à ce sujet sont remplies. »

Fin de citation.

De plus, dans la présentation de la Fondation Grand Chasseral qui figure en complément du rapport et intitulé: *Communes du Jura bernois et Fondation Grand Chasseral* daté du 26 septembre 2024, figure un chapitre *Perspectives pour la pérennisation de l'implication des communes (horizon 2027)* prévoyant une nouvelle contribution annuelle de 2 francs par habitant à la Fondation Grand Chasseral ainsi qu'une augmentation de 50 centimes pour la Chambre d'économie publique du Grand Chasseral faisant ainsi passer la contribution de 1 fr. 50 à 2 francs. En décembre 2021, la majorité du Conseil de ville s'était prononcée favorablement pour un

don unique réparti en trois annuités de 52 000 francs alors qu'un montant unique de 52 000 francs (10 francs/habitant) était sollicité auprès de notre commune par la Fondation Grand Chasseral pour la rénovation du bâtiment de la Couronne à Sonceboz. À la suite du référendum du 15 mai 2022, le triplement de la subvention unique a été refusé par près des deux tiers de la population imérienne (64,9 % de non; 590 non et 319 oui). Nos citoyens avaient ainsi soutenu le texte des référendaires en acceptant le versement d'une contribution unique à hauteur de 10 francs par habitant destinée au projet de rénovation du bâtiment, au même titre que les autres communes du Jura bernois. Nous sommes ainsi très surpris d'apprendre à la lecture du rapport du canton de Berne adressé au Grand Conseil que les communes du Jura bernois participent actuellement et régulièrement au fonctionnement de la Fondation. Nous nous permettons ainsi de solliciter Monsieur le député-maire pour les questions suivantes:

- À combien s'est monté le soutien de notre commune au fonctionnement de la Fondation Grand Chasseral versé en complément à la subvention unique?
- Ce versement a-t-il fait l'objet d'un préavis de la Commission des finances conformément à l'article 16 du Règlement des commissions permanentes?
- Le Conseil municipal est-il informé d'une demande de financement complémentaire et régulier prévoyant une contribution annuelle à la Fondation Grand Chasseral à hauteur de 2 francs par habitant dès l'année 2027?

En outre, notre commune contribue depuis plusieurs années à hauteur de 12 francs par habitant, soit plus de 62 000 francs par an aux différentes institutions régionales que sont Grand Chasseral Tourisme, Jura bernois.Bienne, la Chambre d'économie publique du Grand Chasseral, le Centre de conseil régional en énergie du Jura bernois ainsi que le Parc régional Chasseral.

- Pouvez-vous également nous informer si ces contributions seront modifiées dès 2026 en raison du transfert de la commune de Moutier dans le Jura qui verra ainsi le financement des différentes institutions diminuer?
- Et finalement, nous vous serions reconnaissants de nous indiquer le caractère obligatoire ou non de ces différentes contributions ainsi que les bases légales y relatives pour celles qui sont obligatoires?

Nous vous en remercions d'avance. »

M. Corentin Jeanneret, maire: « Nous avons pris note de votre interpellation et y répondrons lors de la prochaine séance, ou d'une prochaine séance, étant donné qu'il y a pas mal de points, et qu'ils ne sont pas tous de notre compétence. »

M^{me} Martine Bourquin, ARC: « La députation francophone du canton de Berne a demandé au Conseil-exécutif d'agir pour éviter les fermetures ou le regroupement des agences AVS dans le canton. La fraction ARC souhaite savoir si le Conseil municipal a fait des démarches, où compte en faire, pour maintenir l'agence de Saint-Imier, sachant que ce service de proximité prend soin de nos aînés et des personnes au bénéfice de rentes AI, dans des démarches souvent longues et compliquées? »

M. Etienne Geiser, chef du Département action sociale: « C'est une très belle interpellation. Le Service action sociale s'est déjà penché sur la question, puisque le Service action sociale et le Conseil municipal avaient

demandé un rapport et que celui-ci a déjà été rendu. Un travail de fond a été fait avec le chef de service, les préposés au service, ainsi que mon prédécesseur M. Hugo Figueiredo, ancien conseiller municipal en charge du Département action sociale. Il a été évalué, entre autres, les compétences, la qualité, et le temps de présence. Il s'avère que notre Service AVS est très bien noté. La qualité est remarquable. Nous avons d'excellentes possibilités de postuler, ou d'envisager, un rapprochement avec d'autres services AVS afin d'avoir un point central. Il faut rappeler que notre Agence AVS est déjà régionale puisque d'autres villages sont déjà regroupés avec Saint-Imier. Nous pouvons être fiers de notre agence. »

M^{me} Martine Bourquin, ARC: « Merci. »

M^{me} Chiara Voisin, ARC: « En début de législature, certains projets d'aménagements des rues ont été mis en stand-by car des rapports sur la mobilité et le stationnement étaient en cours et des décisions devaient être prises. L'idée était d'avoir une vision globale et d'agir sur le réseau routier communal en une seule fois, avec une logique commune. À ce jour, la situation n'a pas évolué. Cela est problématique. Si on prend l'exemple de la Rue de la Fourchaux, les passages piétons ont été supprimés, des places de parking pour ralentir ont été introduites, mais la limitation à 30 km/h n'est pas indiquée. Pourtant, cela était prévu et au quotidien, cela crée des situations particulièrement dangereuses. Pouvez-vous améliorer cette situation et la rendre plus claire? »

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité: « Merci pour cette interpellation. Il est de mes vœux d'accentuer le marquage du 30 km/h sur l'ensemble de la commune de Saint-Imier, tant dans nos possibilités financières que physiques. On ne va peut-être pas tout faire durant cette année, mais on va s'y atteler, c'est certain. »

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité: « Comme j'ai la parole, je me permets de donner réponse à M. Loan Tultak, ARC, concernant son interpellation en lien avec la liaison entre la gare et la rue du Vallon, respectivement de l'hôtel Hôta. Comme promis, en complément à l'interpellation de M. Loan Tultak, ARC, déposée le 24 octobre 2024, concernant la sécurité des piétons cheminant de la gare en direction ouest de la localité, je peux vous apporter les informations complémentaires suivantes. Pour le chemin empruntant le terrain appartenant aux CFF et le pont au-dessus de la route cantonale, le dossier a été actualisé et la Convention est toujours pendante du côté des CFF. En attendant, il est clair que le transit des piétons et des étudiants en particulier pose un problème sécuritaire. Dans le but de trouver une solution, nous avons rencontré, M. le maire et moi-même, le chef de service de l'Office des ponts et chaussées M. Cédric Berberat ainsi que le responsable de la signalisation M. Thierry Gobat, le 23 janvier à 6 h 50, afin que les intervenants puissent prendre connaissance de la situation. Il nous a été rappelé dans un premier temps que dans une zone où la circulation est limitée à 30 km/h un passage piétons n'est pas prévu, pour le moins pas obligatoire. Que paradoxalement, celui-ci pouvait être accidentogène. Cependant, une fois un train arrivé et déversant son flux d'étudiants, nous avons pu constater que le déplacement des piétons depuis la gare en direction des écoles professionnelles situées à l'ouest de la localité n'est pas ordonné, voire même anarchique lors de la traversée de la Rue de Châtillon et ceci en l'absence d'un passage pour piétons. Afin d'étudier le comportement des piétons et selon nos discussions, il sera marqué et signalisé un passage pour piétons au sud du carrefour de la rue de Châtillon et de la rue du Vallon.



Ces travaux seront exécutés dans la semaine du 31 mars au 4 avril 2025. L'OPC vérifiera l'utilisation et la pertinence du passage pour piétons, ainsi que les déplacements piétonniers sur ce carrefour à l'aide d'un enregistrement vidéo durant environ 10 jours, du 1^{er} au 11 mai 2025. Après cette analyse, nous allons discuter de la suite qui sera donnée à ce passage pour piétons, ceci à la fin du premier semestre 2025. »

M. Loan Tultak, ARC: « Merci beaucoup d'être allés sur place et de la suite qui sera donnée. »

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité: « Je crois que le plus important, c'est vraiment que l'OPC se soit déplacée. Ils ont été surpris du nombre de piétons qui passent à cet endroit. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole sous ce point? »

M. Corentin Jeanneret, maire: « Oui, juste encore dire quelques mots. Je remercie M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité. Je ne peux que confirmer et appuyer ce qui vient d'être dit. Début mai, allez sur ce passage pour piétons. Demandez à vos amis, votre famille, qu'il soit le plus utilisé possible. Il n'y aurait rien de pire que de devoir l'effacer une deuxième fois. »

... Rires...

M. Michel Ruchonnet, président: « Nous avons bien compris l'importance de ce passage pour piétons. Merci pour toutes les démarches entreprises. Nous allons maintenant passer à notre dernier point de l'ordre du jour. »

15. Divers et imprévu

M^{me} Paula Tanner, ARC: « J'aimerais apporter ce soir des remerciements à M^{me} Danika Perret, et M. Hervé Shimuna. »

Chère Danika,

Au nom de tous les membres du parti Alternative régionale et communale, nous tenons à t'exprimer notre profonde gratitude pour ton engagement politique sans faille au cours des six dernières années. Ton dévouement, ton intelligence et ton soutien indéfectible ont été des atouts précieux pour notre parti. Ta capacité à comprendre les enjeux complexes et à proposer des solutions innovantes a fait de toi une leader respectée et admirée. Ton engagement envers tous les citoyens a été exemplaire, et nous te sommes extrêmement reconnaissants. Merci, Danika, pour ton service public exceptionnel. Ton travail acharné et ta passion ont fait une réelle différence dans toutes les commissions par où tu es passée. Nous te souhaitons le meilleur pour l'avenir.

Cher Hervé,

Nous tenons à exprimer une fois de plus notre profonde gratitude pour ton dévouement exceptionnel, ta justesse, ta bonne humeur, tes précieuses contributions au sein des commissions et ton leadership remarquable en tant que Président du Conseil de ville 2024. Ton engagement a eu un impact positif significatif durant ce mandat législatif. Nous t'adressons nos vœux les plus sincères pour tes projets futurs, qu'ils se déroulent au sein de notre parti, dans d'autres sphères de la vie publique ou dans ta vie personnelle. Nous espérons vivement que tu continueras à apporter ta contribution et ton expertise à la population dans les années à venir. »

M^{me} Martine Bourquin, ARC: « Le printemps est de retour. En se baladant dans la Cité imérienne, il n'est pas rare de voir fleurir sur les trottoirs des crotes de chien, des bouteilles, canettes, mégots, crachats, et papiers. La fraction ARC rappelle à tout un chacun que c'est un acte citoyen que de s'occuper de ses propres déchets et que le vivre ensemble demande un peu de respect envers les autres. Elle vous remercie donc d'accueillir le printemps en participant à cet effort commun. »

M^{me} Elisabeth Beck, PS: « À propos de la piscine, il est, me semble-t-il, important ce soir de préciser certains points au sujet de l'enseignement de la natation dans le canton de Berne. En 4P ou 6H, il est obligatoire de passer un CSA, c'est-à-dire un contrôle de sécurité aquatique. Ceci n'est pas seulement recommandé. Les enfants qui n'obtiendraient pas ce CSA devraient repasser les tests avec un courrier annonçant aux parents qu'ils doivent trouver des solutions. Cela soulève la question des coûts pour les familles et des suivis. À Tramelan, pour assurer suffisamment de cours, au vu des conditions météorologiques en extérieur non prévisibles et pas optimales en termes de possibilités pour toutes les classes, et afin de répondre à cette obligation, les écoles organisent des déplacements à Saignelégier. La commune paie pour les transports et les entrées. Pour 450 élèves, pour deux heures de natation, il faut compter environ 1600 francs sans les déplacements. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Bien, j'ai le sentiment que personne ne souhaite encore prendre la parole. Je vous remercie pour votre participation. Continuons de travailler ensemble. Bonne rentrée chez vous, et bonne soirée. Je lève la séance. »

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 25.

En salles

Programme et réservations



AU CINÉMATOGAPHE À TRAMELAN

MOON LE PANDA

VENDREDI 11 AVRIL, 15 H 30
SAMEDI 12 AVRIL, 10 H
DIMANCHE 13 AVRIL, 14 H
LUNDI 14 AVRIL, 15 H 30
MARDI 15 AVRIL, 18 H

De Gilles de Maistre avec Alexandra Lamy, Liu Ye. Tian a 12 ans quand il est envoyé chez sa grand-mère à cause de ses mauvais résultats à l'école.



Moon le panda, photo: www.cineimage.ch

VERMIGLIO

VENDREDI 11 AVRIL, 18 H
LUNDI 14 AVRIL, 20 H 15

De Maura Delpero avec Tommaso Ragno, Giuseppe de Domenico. Au cœur de l'hiver 1944. Dans un petit village de montagne du Trentin, au nord de l'Italie, la guerre est à la fois lointaine et omniprésente.

THE AMATEUR

VENDREDI 11 AVRIL, 20 H 30
SAMEDI 12 AVRIL, 20 H 30
DIMANCHE 13 AVRIL, 17 H
LUNDI 14 AVRIL, 17 H 45
MERCREDI 16 AVRIL, 20 H 15

De James Hawes avec Rami Malek, Julianne Nicholson, Caitriona Balfe. Charlie Heller, un cryptographe de la CIA aussi brillant qu'introverti, voit son existence basculer lorsque sa femme décède durant une attaque terroriste perpétrée à Londres.

TRAMELAN 800°

SAMEDI 12 AVRIL, 15 H 30

De Pascal Feuz avec Fritz Graber, Gaston Gagnebin, Maurice Joly. Tramelan fête son 800° anniversaire, un film d'archive de P. Feuz entièrement fait numérisé par la commune de Tramelan.

BERGERS

SAMEDI 12 AVRIL, 18 H
DIMANCHE 13 AVRIL, 20 H
MARDI 15 AVRIL, 20 H 15

De Sophie Deraspe avec Félix-Antoine Duval, Solène Rigot. Mathyas troque sa vie montréalaise de jeune publicitaire pour devenir berger en Provence.

PETITS CONTES SOUS L'OcéAN

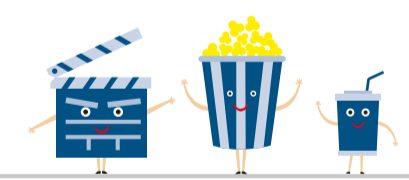
DIMANCHE 13 AVRIL, 10 H

De Anastasiya Sokolova. Plonge avec les pingouins au fin fond de l'océan, découvre d'incroyables légendes insulaires, explore des univers aquatiques merveilleux et vibre au son de la mer et de ses habitants.

EN FANFARE

MARDI 15 AVRIL, 14 H 30

De Emmanuel Courcol avec Sarah Suco, Ludmila Mikaël, Benjamin Lavernhe. Thibaut, chef d'orchestre parisien au sommet de sa carrière, remplit des salles de concert dans le monde entier.



DOG MAN

MERCREDI 16 AVRIL, 15 H 30
JEUDI 17 AVRIL, 15 H 30

De Peter Hastings. Lorsqu'un policier et son fidèle compagnon de la brigade canine sont tous deux blessés en service, une opération chirurgicale aussi insensée que miraculeuse les lie à jamais et donne naissance à celui qu'on appellera désormais Dog Man.

LIRE LOLITA À TÉHÉRAN

MERCREDI 16 AVRIL, 18 H

De Eran Riklis avec Golshifteh Farahani, Zar Amir, Mina Kavani. Au milieu des années 1990, alors que la police de la moralité effectue des descentes ciblées à Téhéran et que les fondamentalistes s'attaquent aux universités.

ERNEST COLE: PHOTOGRAPHE

JEUDI 17 AVRIL, 18 H

De Raoul Peck. Raoul Peck redonne vie à Ernest Cole: photographe sud-africain de génie, il fut l'un des premiers à documenter l'apartheid, avant de disparaître en exil aux États-Unis.

MA MÈRE, DIEU ET SYLVIE VARTAN

JEUDI 17 AVRIL, 20 H 15

De Ken Scott, Sylvie Vartan avec Leïla Bekhti, Jonathan Cohen. En 1963, Esther met au monde Roland, petit dernier d'une famille nombreuse.

AU ROYAL À TAVANNES

NATACHA (PRESQUE) HÔTESSE DE L'AIR

VENDREDI 11 AVRIL, 17 H 30
SAMEDI 12 AVRIL, 17 H
DIMANCHE 13 AVRIL, 17 H
LUNDI 14 AVRIL, 17 H 30

De Noémie Saglio avec Camille Lou, Fabrice Luchini, Didier Bourdon. Depuis sa plus tendre enfance, Natacha est bien décidée à devenir hôtesses de l'air pour voyager et découvrir le monde.

MINECRAFT, LE FILM

VENDREDI 11 AVRIL, 20 H
SAMEDI 12 AVRIL, 14 H
DIMANCHE 13 AVRIL, 10 H
LUNDI 14 AVRIL, 20 H

De Jared Jared Hess avec Jack Black, Jason Momoa, Danielle Brooks. Bienvenue dans l'univers de Minecraft où la créativité est essentielle à la survie!

AU CINÉMA ESPACE NOIR À SAINT-IMIER

BLACK DOG

SAMEDI 12 AVRIL, 14 H 30

De Guan Hu. Lang revient dans sa ville natale aux portes du désert de Gobi. Alors qu'il travaille pour la patrouille locale chargée de débarrasser la ville des chiens errants.

VINGT DIEUX

DIMANCHE 13 AVRIL, 14 H 30
MARDI 15 AVRIL, 17 H 10

De Louise Courvoisier. Totone est jeune, fougueux et insouciant. Il passe son temps à boire des bières et écumer les bals du Jura avec sa bande de potes.

LE ROYAUME

DIMANCHE 13 AVRIL, 17 H 10

De Julien Colonna. Lesia vit son premier été d'adolescente. Un jour de 1995 en Corse, un homme fait irruption et la conduit à moto dans une villa isolée où elle retrouve son père.

DOG MAN

SAMEDI 12 AVRIL, 10 H
DIMANCHE 13 AVRIL, 14 H
LUNDI 14 AVRIL, 10 H
MARDI 15 AVRIL, 14 H

Voir sous Cinématographe, Tramelan.

DOUX JÉSUS

SAMEDI 12 AVRIL, 21 H
DIMANCHE 13 AVRIL, 20 H
MARDI 15 AVRIL, 17 H 30

De Frédéric Quiring avec Marilou Berry, Isabelle Nanty. Sœur Lucie, religieuse dévouée, décide de fuir son couvent au bout de 20 ans pour retrouver son amour de jeunesse.

LE TOUR DE FRANCE EN 80 JOURS

MARDI 15 AVRIL, 19 H 30

De Couple Rueff avec Jean-Marc Rueff, Anne-Claude Rueff. Moins ambitieux qu'un tour du monde, le pays voisin mérite pourtant le détour.

PEACHES GOES BANANAS

DIMANCHE 13 AVRIL, 20 H 10
JEUDI 17 AVRIL, 20 H 10

De Marie Losier. Pendant 17 ans, Marie Losier a suivi la chanteuse Peaches, icône queer et féministe à la créativité explosive qui a fait voler en éclats tous les tabous.

THE SHAMELESS

MARDI 15 AVRIL, 20 H 10

De Konstatin Bojanov. Au cœur de la nuit, Renuka s'échappe d'un bordel de Delhi après avoir poignardé à mort un policier.

SAUVAGES

MERCREDI 16 AVRIL, 16 H 20

De Claude Barras. À Bornéo, Kéria recueille un bébé orang-outan dans la plantation où travaille son père.

Jeux

Sudoku Inscrivez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case, chaque chiffre ne peut apparaître qu'une fois dans chaque colonne et chacun des neuf blocs de 3 x 3.

Sudoku grid with numbers 4, 8, 6, 9, 5, 7, 2, 1, 9, 5, 3, 4, 8, 2, 1, 9, 5, 1, 8, 2, 8, 9, 2, 6, 2, 5, 9, 2, 3.

Word search grid containing letters O, T, U, Q, D, S, X, S, P, T, Q, N, K, M, P, N, K, E, N, I, O, T, N, A, O, M, S, J, B, E, Z, E, V, I, L, A, D, T, Z, T, E, Z, U, L, A, J, K, V, V, R, O, P, E, X, Q, X, B, O, R, F, C, I, E, C, V, Q, U, N, X, T, H, I, R, H, U, S, S, H, N, Y, Z, A, A, Q, E, V, I, S, S, E, L, T, T, N, G, T, G, M, J, T, V, E, T, N, R, E, I, L, I, O, V, J, G, C, E, U, M, A, T, I, S, S, E, U, U, C, O, N, R, H, J, A, L, N, Q, A, C, S, L, Z, B, W, C, M, E, Q, N, E, R, S, Z, Z, N, O, A, R, N, K, N, O, K, B, G, L, G, C, K, T, W, E, K, B, E, J, R, W, N, V, J, K, T, I, P, M, Y, A, R, H, U, Z, R, U, R, D, Z, W

ADRESSE ANTOINE ARRIVER COTON LESSIVE MANET MATISSE RENE SUIVANT TATI VIOLENT VOILIER

Solutions Ci-dessus, les solutions du dernier numéro.

Small grid with numbers 1, 2, 6, 9, 3, 5, 4, 8, 7, 8, 5, 9, 4, 6, 7, 1, 2, 3, 4, 3, 7, 2, 8, 1, 5, 6, 9, 9, 1, 3, 5, 7, 8, 6, 4, 2, 6, 8, 5, 3, 4, 2, 9, 7, 1, 7, 4, 2, 1, 9, 6, 8, 3, 5, 2, 7, 8, 6, 1, 9, 3, 5, 4, 3, 6, 1, 7, 5, 4, 2, 9, 8, 5, 9, 4, 8, 2, 3, 7, 1, 6

Word search solution grid with words SURPRENANT, PRELIMAI, AVEZ MONT, LEDGENTE, RIVESI, SUTTERREG, SHUMAIER, SEAVERREE, EPEETENE, ASTI

AMITIE

Rubrique offerte par



PAROISSE RÉFORMÉE

Marché printanier

La paroisse réformée de Tramelan vous invite à son Marché printanier ce samedi 12 avril, de 9 h à 16 h, au Centre paroissial, situé à la Grand-Rue 146a.

Venez découvrir une sélection de créations artisanales provenant de la région, ainsi que des produits frais: pâtisseries, pains, tresses et œufs teints. Vous pourrez déguster ces délices sur place, les emporter chez vous ou même les offrir à vos proches.

Tout au long de la journée, une petite restauration sera proposée. À midi, ne manquez pas l'occasion de savourer le traditionnel risotto printanier.

Appel aux contributions: pour enrichir le buffet, les organisateurs apprécieront grandement vos créations culinaires (pains, tresses, croissants sucrés ou salés, cakes, tourtes, gâteaux, tartes, caramels, petits biscuits, bricelets, fondants, confitures, sirops, bocaux garnis, etc.) Merci d'apporter vos spécialités soit le vendredi 11 avril entre 17 h 30 et 20 h, soit le samedi 12 avril à partir de 8 h au Centre paroissial.

Personnes de contact: Corinne Huguelet, tél. 032 487 66 72 ou Sandra Burkhalter tél. 078 795 99 85.

Un grand merci par avance pour votre soutien envers les plus démunis! (En faveur de l'EPER-Syrie, projet N° 672.004, plus d'info sur www.eper.ch) ■ LVA



Mise à ban

La commune de Tramelan rappelle à la population et aux visiteurs que les champs, qu'ils soient destinés à la culture ou à la pâture, sont mis à ban dès le 1^{er} avril de chaque année.

Dès le 1^{er} avril, il est donc formellement interdit de pénétrer sur ces terrains, que ce soit à pied, à cheval ou de n'importe quelle autre manière, sans oublier les chiens.

La population locale est chaleureusement remerciée de respecter les espaces verts qui seront semés ou broutés. Les éleveurs et cultivateurs ont besoin de ces surfaces pour leurs activités professionnelles. Merci pour votre respect.

■ CHA



PRO SENECTUTE

Nordic walking

Tous les mardis, 9 h 30-11 h, La Chaux-de-Fonds Le nordic walking est une activité conviviale de plein air et en groupe. Elle peut être pratiquée toute l'année, sur des terrains variés, à la campagne comme en ville. Responsable Michel Liardon. Inscription: 032 886 83 02.

Tous les mercredis, 9 h-11 h, Delémont Le nordic walking est une activité conviviale de plein air et en groupe. Elle peut être pratiquée toute l'année, sur des terrains variés, à la campagne comme en ville. Responsable et inscription: Pro Senectute, 032 886 83 20.

Randonnée

Judi 17 avril, 13 h 45, Corgémont, Le sentier des chèvres (BE) Rejoignez-nous pour cette randonnée: l'occasion de prendre l'air, de bouger dans une nature ressourçante et ceci en bonne compagnie! Rendez-vous: 13 h 45, gare de Corgémont. Durée: environ 3 h. Dénivelé: 440 m +/- . Inscription obligatoire directement auprès du responsable de la sortie au plus tard la veille à midi: Marco Griselli, 076 311 08 23.

Mardi 22 avril, 14 h-17 h, au sud de Courfaivre (JU) Durée: environ 3 h. Dénivelé: 290 m +/- . Difficulté: moyen. Rendez-vous: gare de Courfaivre. Inscription sur place. En cas de météo incertaine, contacter la personne responsable de la sortie: Françoise Marquis-Boillat, 079 502 14 15.

Mardi 22 avril, 10 h-15 h 30, Morges, Le Temps des Fleurs (VD) Rendez-vous: 10 h 20, gare de Morges. Trajet en train: Aller Morges/Retour Saint-Prex. Départ La Chaux-de-Fonds 9 h 02, Neuchâtel 9 h 34. Trajet à pied: visite de la vieille ville de Morges et du Parc de l'Indépendance pour admirer les parterres de tulipes, jonquilles, narcisses, etc., longer la rivière Boiron jusqu'à la gare de Saint-Prex. Pique-nique tiré du sac. Responsable et inscription (jusqu'au 20 avril): Anselmo Costanzo, 079 303 49 61.

Judi 24 avril, 13 h 30-16 h, Le Mont-Crosin et ses éoliennes (BE) Rendez-vous: 13 h 30, parking du Mont-Crosin côté Les Reussilles. Durée: environ 2 h 30. Dénivelé: 200 m +/- . Difficulté: moyen. Inscription obligatoire directement auprès du responsable de la sortie au plus tard la veille à midi: Mary-Christine Lüthi, 079 613 13 35.

Judi 1^{er} mai, soupe sur le Montoz, cabane du FMU 3 niveaux de randonnées à choix, suivi d'une soupe à la cabane du FMU sur le Montoz. Inscription obligatoire auprès des responsables ci-dessous jusqu'au 22 avril.

Sortie facile: rendez-vous à 10 h 45, gare de Reconvilier. Durée de marche: environ 45 minutes, Werdtberg-Cabane FMU. Personne responsable: Didier Affentranger, 079 652 25 94.

Sortie moyenne: rendez-vous à 9 h 30, gare de Tavannes. Durée de marche: environ 2 h, dénivelé: +300 m/-250 m. Personne responsable: Eugène Benoît, 079 503 76 56.

Sortie bon marcheur: rendez-vous à 8 h 30, gare de La Heutte. Durée de marche: environ 5 h, dénivelé: +/-700 m. Personne responsable: Blaise Monard, 079 285 64 46.

Scrabble duplicate

La Chaux-de-Fonds Jouer au scrabble duplicate c'est bon pour la mémoire, c'est convivial, c'est sympa. Rejoignez-nous tous les mardis et mercredis en alternance une semaine sur deux. Et en plus, c'est gratuit! Mardi: 15 et 29 avril, 6 et 20 mai, 10 et 24 juin. Mercredi: 9 et 23 avril, 14 et 28 mai, 4 et 18 juin, 2 juillet. Responsable et inscription: Michel Liardon, 079 912 44 44.

Conversation anglaise

Tous les vendredis, 14 h-15 h 30, Neuchâtel Vous avez déjà un bon bagage... Ces moments de lecture et de partages cordiaux autour de thèmes intéressants et très divers vous permettront de consolider vos compétences, étendre votre vocabulaire et soigner votre accent. Responsable Rosie De Pietro. Inscription: 032 886 83 02.

Curiosité

Judi 8 mai, 14 h-16 h, Bienne, Journées photographiques de Bienne Chaque année pendant le mois de mai, les œuvres et les projets d'une sélection de photographes suisses et internationaux investissent des lieux connus et insolites de la ville de Bienne. Les expositions de photos sont à découvrir sous la forme d'une balade guidée. De quoi s'en mettre plein les yeux tout en bougeant! Visite guidée des lieux d'exposition de 15 h à 16 h 30, suivie d'un apéritif. Responsable et inscription (jusqu'au 21 avril): 032 886 83 86.

■ PRO SENECTUTE

Jura: 032 886 83 20
Jura bernois: 032 886 83 86
Neuchâtel: 032 886 83 02
Email: prosenectute.activites@ne.ch
Inscription en ligne:
<https://aj.prosenectute.ch/activites>

PAROISSE RÉFORMÉE

Invitation aux offices de la Semaine sainte

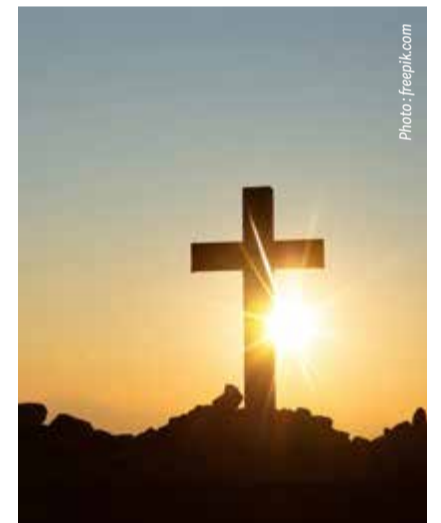
Du lundi 14 avril au jeudi 17 avril de 17 h 30 à environ 18 h, la paroisse réformée de Tramelan vous invite à vivre les derniers jours du temps de la Passion en méditation en compagnie des pasteurs Caroline Witschi et Thierry Dominicé. Dernier jour: partage de la sainte cène.

Dans la semaine précédant Pâques (la Semaine sainte), les croyants commémorent la Passion, le chemin de souffrance de Jésus jusqu'à sa mort

sur la croix. La Passion, d'un mot latin qui signifie souffrir, désigne les souffrances de Jésus lors de son arrestation, de son procès, des différents supplices qu'il a subis et dont le dernier, la mise en croix, a provoqué sa mort. Bienvenue à tous celles et ceux qui veulent se préparer à vivre Pâques!

■ EH

Renseignement: Caroline Witschi, pasteure, 078 580 01 06, caroline.witschi@par8.ch



Le clin d'œil

www.dessindepresse.ch



STOP2DROP

Plus d'un demi-million de mégots de cigarettes toxiques ramassés

Même si l'objectif ambitieux d'un million de mégots n'a pas été atteint, le Challenge national de ramassage 2025 de stop2drop a rencontré un franc succès: en seulement 14 jours, 531 046 mégots ont été ramassés à travers toute la Suisse. Ce chiffre impressionnant illustre l'ampleur du problème du littering.

L'initiative de stop2drop a mobilisé des participants de toutes les régions du pays et attiré l'attention du public sur l'enjeu environnemental posé par les mégots de cigarettes, un problème souvent sous-estimé. Au total, 1918 bénévoles – en solo, avec leur classe ou au sein de leurs associations – ainsi que plus de 30 organisations partenaires actives dans la prévention du tabagisme, la protection de l'environnement et les collectivités ont participé au challenge. Cette forte participation montre une prise de conscience croissante du problème environnemental posé par le littering de mégots et une volonté grandissante d'agir.

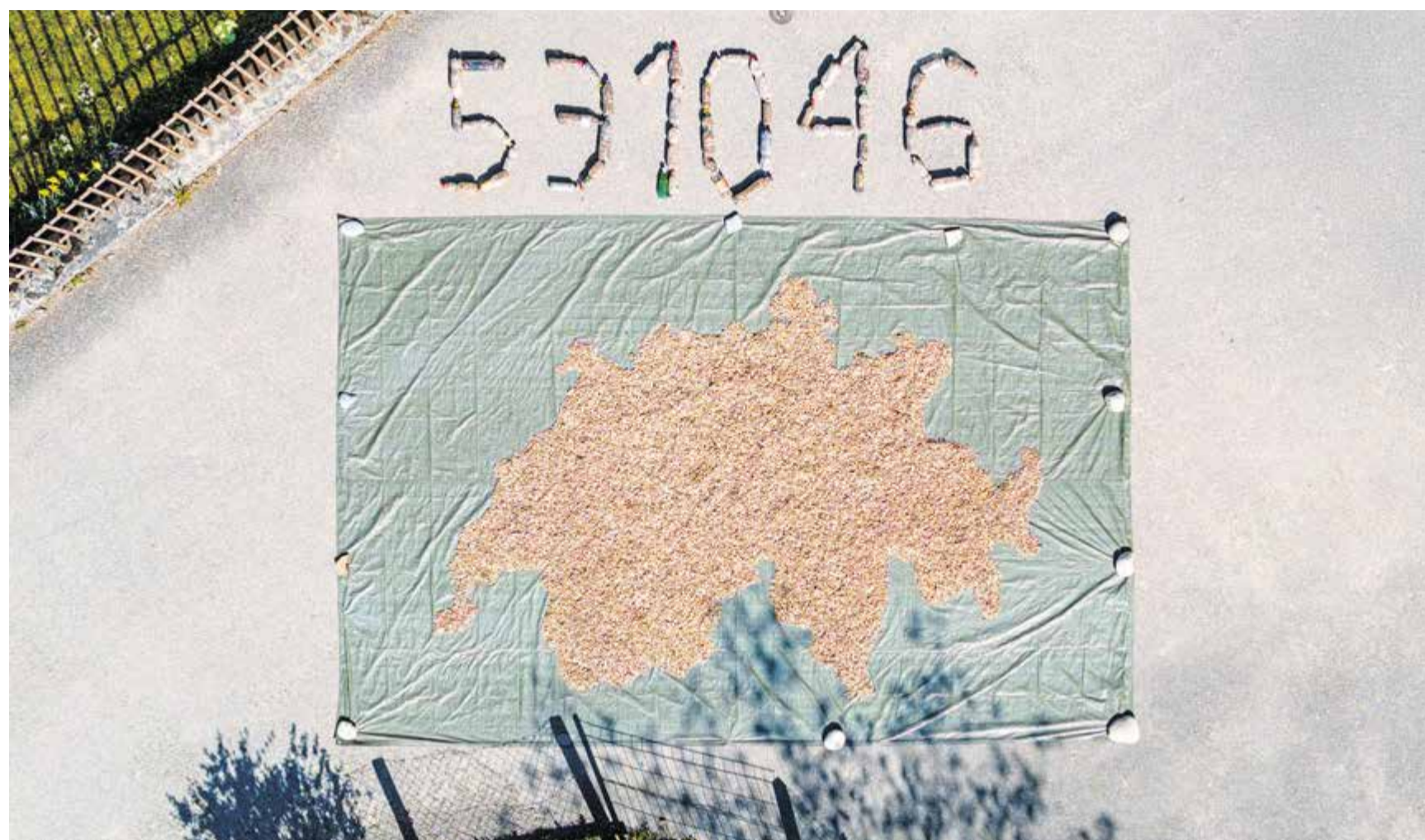
Le résultat: un signal fort contre le littering dans toute la Suisse

Malgré la pluie et le froid des premiers jours du challenge, plus de 1900 volontaires ont participé à l'édition 2025. La collecte s'est déroulée partout où le littering de mégots pose problème: en ville, sur les places de jeux, dans les parcs et sur les rives des cours d'eau.

Les résultats parlent d'eux-mêmes: avec 531 046 mégots ramassés, on constate que de nombreuses personnes refusent de rester passives face à ce fléau. Mais ce chiffre élevé rappelle aussi l'urgence d'intensifier les efforts de sensibilisation et de mettre en place des mesures ciblées pour s'attaquer au problème à la source, car le littering de mégots a un impact majeur sur l'environnement et sur la société. De la culture du tabac à sa consommation et à l'élimination des mégots – en passant par le séchage des feuilles de tabac et la fabrication des cigarettes – chaque étape du cycle de vie d'une cigarette contribue à la pollution. Markus Dick, directeur de stop2drop, souligne ainsi que *la solution la plus écologique reste de renoncer au tabac.*

92 % de la population suisse rejettent le littering de mégots

Les résultats du challenge 2025 prennent encore plus de sens lorsqu'on les met en perspective avec la nouvelle étude représentative de Sotomo: l'étude montre que 92 % de la



Les mégots de cigarettes se décomposent en microplastiques en l'espace de 10 à 15 ans, photo: Matteos Zereit

population suisse désapprouve le fait de jeter des mégots par terre, mais que 56 % estiment pourtant que cette pratique est communément acceptée par la société.

Le challenge a clairement prouvé que de nombreuses personnes sont prêtes à passer à l'action pour lutter contre ce problème. Il est désormais essentiel d'accompagner ce changement avec des mesures politiques et sociales concrètes, car la sensibilisation ne suffit pas: il faut des solutions durables.

Le danger des mégots de cigarettes

« Beaucoup de fumeurs et de non-fumeurs ignorent à quel point les mégots – minuscules, toxiques et composés de plastiques – sont nocifs pour l'environnement », explique

Markus Dick. Pourtant, les substances toxiques qu'ils contiennent, comme les métaux lourds et la nicotine, contaminent les sols, menacent la faune et polluent les nappes phréatiques. En outre, il leur faut jusqu'à 15 ans pour se décomposer en microplastiques nocifs. Chaque année, les communes suisses dépensent 52 millions de francs, financés par nos impôts, pour nettoyer ces déchets. De nombreux mégots de cigarettes toxiques jonchent également les places de jeux, ce qui représente un danger supplémentaire pour les jeunes enfants, qui mettent tout ce qu'ils trouvent à la bouche.

Avec les communes, contre le littering de cigarettes

L'association stop2drop est convaincue que la sensibilisation du

public est essentielle pour lutter durablement contre le littering de mégots. Le challenge national de ramassage de mégots est un pas important dans cette direction, mais d'autres initiatives participatives organisées par l'ONG suivront. Par ailleurs, stop2drop développe actuellement une campagne de communication contre le littering de mégots dans l'espace public et en faveur de places de jeux pour enfants propres et sans fumée. Cette campagne se base sur les résultats de l'étude Sotomo et elle sera mise gratuitement à disposition des communes dès l'automne 2025. Elle pourra ensuite être mise en œuvre avec un minimum d'efforts à partir du printemps 2026. Objectif: ancrer encore plus largement la lutte contre le littering de mégots.

À propos de stop2drop

Créée en 2019 par une classe du canton de Berne, stop2drop est devenue une association indépendante en 2022. Son objectif: lutter contre le littering de cigarettes et sensibiliser la population et les politiques aux impacts environnementaux et sanitaires des substituts nicotiniques. L'ONG s'appuie sur un vaste réseau de partenaires actifs dans la prévention du tabagisme et la protection de l'environnement. Le Fonds de prévention du tabagisme soutient stop2drop dans le cadre de son programme pour les enfants et les jeunes.

Résultats du Challenge national de ramassage de mégots de cigarettes 2025

- Période de ramassage: du 11 au 25 mars.
- Mégots envoyés par la poste: 28 785.
- Mégots envoyés par voie numérique: 502 261.
- Nombre total de mégots ramassés: 531 046.
- On recense des participants dans tous les cantons suivants: AG, BL, BS, BE, FR, GE, GL, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, TG, TI, VS, VD, TG, ZH et de la Principauté de Liechtenstein. ■ MDW

Challenge 2025

En 2025 s'est déroulée la troisième édition du challenge national de ramassage de mégots. En 2023, plus de 2800 participants ont ramassé 539 331 mégots en seulement deux semaines – un succès qui a mis en lumière l'ampleur de cette pollution environnementale. En 2021 déjà, 958 181 mégots avaient été collectés. « L'industrie du tabac doit assumer la responsabilité des dégâts qu'elle cause à l'environnement, et des mesures politiques sont nécessaires », affirme Markus Dick. stop2drop appelle les communes et les villes à s'engager contre le littering des mégots. Le challenge constitue un outil clé pour protéger l'environnement et sensibiliser la population à la problématique du littering des mégots. ■ MD



Une image du canton de Zurich



Lors de l'événement de ramassage de mégots de cigarettes à Berne, les participants ont débarrassé la vieille ville – classée au patrimoine mondial de l'UNESCO – de 13 850 mégots de cigarettes

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

Un maxi terrain de jeux 100% gratuit

Les beaux jours sont de retour, les vacances de printemps approchent... et les 4 après-midi *Sport et Détente* aussi! Fort du succès de l'édition précédente, qui a réuni plus de 1200 participant(e)s, l'événement revient en 2025 avec encore plus d'activités et de surprises, dans une ambiance haute en couleur!

Le temps de quelques jours, la salle de la Marelle et la patinoire de Tramelan se transforment en un immense espace ludique et sportif entièrement gratuit, ouvert à tous les jeunes de la région.

Comme chaque année, l'Action Jeunesse Régionale (AJR) et le Service des Sports de la Commune de Tramelan unissent leurs forces pour offrir ces 4 après-midi d'animations variées pendant les vacances de printemps. Ouvertes aux jeunes de 6 à 20 ans, ces rencontres proposent un cadre dynamique et bienveillant pour s'amuser, se rencontrer, se détendre, et même recevoir quelques conseils.

Une offre riche entre sport, détente et créativité

Deux espaces seront aménagés:

- À la patinoire, place au sport et au défoilement avec des activités collectives comme le unihockey, le football, le volleyball, mais aussi du ping-pong, du tir à l'arc, de la trottinette ou du roller.
- Dans la salle de spectacles de la Marelle, un espace détente accueillera les plus jeunes avec des jeux de société, de la lecture, du dessin et des ateliers artistiques, en collaboration avec la Ludothèque de Tramelan, une dessinatrice, l'École de danse ZMCDance et la Médiathèque du CIP.

Les jeudis 17 et 24 avril, des lectures d'albums pour enfants (6 à 10 ans) seront proposées par une bibliothécaire du CIP. Du matériel de jeux sera mis à disposition gratuitement, mais les jeunes peuvent aussi apporter le leur (skate, raquette de ping-pong, canne de unihockey, etc.).

Des ateliers artistiques pour éveiller la créativité

Deux ateliers exceptionnels seront proposés sur inscription, directement sur place le jour même (dès 8 ans, places limitées):

- Atelier de dessin manga animé par Soraya Sauvain, mardi 15 avril de 14 h 30 à 16 h 30.
- Atelier de danse avec Zoé Vuilleumier et Marion Binois (ZMCDance), jeudi 24 avril de 15 h à 16 h 30, suivi à 16 h 45 d'une présentation sur scène.



Sécurité, collation et bonne humeur garanties!

Les espaces seront accessibles librement de 14 h à 17 h. Les Samaritains de Tramelan seront présents pour les petits bobos. Pour les fringales, une corbeille de fruits et des boissons vitaminées seront offertes. Parce que bouger, c'est bien, mais bouger avec une collation saine, c'est encore mieux!

Une infrastructure sécurisée offerte

- Plus de 2000 m² de surface, dont 4 terrains de jeux
- Salle de la Marelle aménagée en espace détente
- En permanence les professionnels de l'AJR pour accompagner les jeunes
- Du matériel de sport
- Un stand convivial d'accueil et d'information destiné aux jeunes et aux adultes/parents où les animateurs auront le plaisir d'offrir sirop/thé/café aux intéressés
- Un accueil libre dès 14 h et jusqu'à 17 h

Infos pratiques

Dates: mardi 15 avril, jeudi 17 avril, mardi 22 avril et jeudi 24 avril. Horaire: dès 14 h et jusqu'à 17 h. Âges: de 6 à 20 ans. Lieux: Patinoire, Chemin des

Lovières 11, 2720 Tramelan, Salle de la Marelle, Chemin des Lovières 5, 2720 Tramelan. Encadrement: des animateurs seront toujours présents pendant les heures d'accueil. Pas d'inscription. Prix: 100% gratuits.

L'Action Jeunesse Régionale spécialiste de l'animation de jeunesse

L'Action Jeunesse Régionale est une association privée à but non lucratif qui a pour mission d'améliorer la qualité de vie des jeunes à travers l'apprentissage de la vie en communauté et la sociabilisation. Les activités qu'elle propose s'inscrivent dans l'animation socioculturelle.

L'animation dans les locaux

À Tramelan (rue du Pont 20) et Malleray (Grand-Rue 44), l'Action Jeunesse Régionale propose aux jeunes de 12 à 20 ans, des espaces de jeux, détente, rencontre et conseils dans lesquels un animateur est toujours présent durant les heures d'ouverture. Des repas et des soirées spéciales sont organisés régulièrement.

- Tramelan: mardi de 15 h à 18 h; jeudi de 15 h à 18 h ou de 15 h à 21 h*; vendredi de 15 h à 21 h ou de 15 h à 18 h*.
- Malleray: mardi de 15 h à 18 h; jeudi de 15 h à 21 h ou de 15 h à 18 h*; vendredi de 15 h à 18 h ou de 15 h à 21 h*.

être organisés en dehors des heures d'ouverture.

L'animation mobile

Une structure mobile se déplace le mercredi après-midi dans les villages (selon un programme défini: www.a-j-r.ch) pour venir à la rencontre des jeunes de 6 à 20 ans. 3 objectifs:

- être présent sur les places publiques avec des jeux, des boissons et de la musique;
- offrir des prestations similaires à celles qui peuvent être trouvées dans les locaux, tout en prenant en compte l'utilisation de la place publique;
- permettre aux jeunes de développer des projets et de faire remonter leurs besoins auprès des autorités politiques.

L'animation en réseau

Les professionnels de l'Action Jeunesse Régionale travaillent en réseau avec les différents acteurs de la vie locale et politique dans le but de valoriser la place des jeunes dans les communes. Ces collaborations aboutissent à des réalisations de projets ou à des manifestations/événements, etc.

L'équipe d'animation de l'Action Jeunesse Régionale se réjouit d'ores et déjà d'accueillir prochainement les jeunes de la région; que ce soit dans les locaux de Malleray ou Tramelan, pendant les 4 après-midis *sport et détente* ou lors des animations mobiles du mercredi après-midi. ■ AJR



Réclame

cec.clientis.ch

Nos produits - Votre investissement

Une vaste palette de produits à votre disposition, qui vous correspondent.

Rencontrons-nous et discutons.

Courtelary - Saint-Imier - Sonceboz-Sombeval
Tramelan - La Chaux-de-Fonds

Clientis

Votre banque

PÂQUES

Délais rédactionnels modifiés

En raison des Fêtes pascales, la Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas le vendredi 18 avril, mais le jeudi 17 avril. Durant cette semaine particulière, les délais de remise du matériel seront dès lors modifiés comme suit:

Utile et paroisses: lundi 14 avril, 10 h
Officiel et sport: lundi 14 avril, 12 h
Rédactionnel et annonces: mardi 15 avril, 9 h

fac@bechtel-imprimerie.ch, 032 944 17 56



PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Organisation optimisée

Le Parc Chasseral renforce son pilotage opérationnel avec la nomination de deux directrices adjointes. Saralina Thiévent est en charge de l'organisation et des ressources, tandis que Géraldine Guesdon prend la tête du développement des projets et de la médiation territoriale. Elles rejoignent Fabien Vogelsperger, directeur actuel, pour former un groupe de direction chargé de la mise en œuvre globale de la stratégie du Parc.

Cette adaptation organisationnelle, validée par le Comité exécutif de l'association, a été présentée ce jeudi 3 avril au Conseil consultatif du Parc naturel régional Chasseral. L'objectif principal est d'améliorer la qualité des prestations offertes. Depuis 2002, le directeur cumulait l'ensemble des fonctions et était l'interlocuteur unique des partenaires de l'institution. Or, depuis cette date, le champ d'activités du Parc s'est considérablement élargi. L'équipe opérationnelle est passée d'une à une vingtaine de personnes, et le budget a connu une augmentation significative, atteignant 3 000 000 francs en 2024.

Face à cette expansion, des solutions informelles avaient déjà été mises en place pour garantir un pilotage efficace. Toutefois, le comité du Parc souhaitait une restructuration plus profonde et transparente. Convaincu que cette évolution améliorera la gouvernance et l'optimisation des projets, le comité invite l'ensemble des partenaires à prendre en considération le rôle accordé aux deux directrices adjointes.

En parallèle à leurs fonctions dirigeantes, Saralina Thiévent et Géraldine Guesdon continueront, avec le directeur, à gérer la mise en œuvre de projets et activités dans leurs domaines de prédilection (voir encadré). La réorganisation a aussi permis de mieux définir les fonctions et responsabilités de chaque collaborateur et collaboratrice. Le but est de gagner en efficacité afin de répondre aux nombreux objectifs d'un parc naturel régional. À savoir

préserver et mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage, améliorer la durabilité des activités économiques et sensibiliser et éduquer le public aux enjeux environnementaux.

Cette réforme s'inscrit dans la continuité des changements engagés en 2021, lorsque les organes de l'association avaient été restructurés avec la mise en place d'un comité plus restreint (Comité exécutif) et d'un organe de consultation élargi (Conseil consultatif), incluant l'ensemble des communes et organisations partenaires.

■ PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL



Fabien Vogelsperger, photo: © Parc naturel régional Chasseral, Monika Flückiger



Géraldine Guesdon et Saralina Thiévent, photo: © Parc naturel régional Chasseral, Monika Flückiger

Profil des nouvelles directrices adjointes

Saralina Thiévent a intégré le Parc Chasseral en 2012. Elle a principalement travaillé sur le développement de projets visant à renforcer l'économie de proximité et un tourisme durable. Titulaire d'un Master en études du développement de l'Institut des Hautes études internationales et du développement de Genève (IHEID), elle est mère de trois enfants et réside aux Reussilles.

Géraldine Guesdon a rejoint le Parc en 2013. Son travail s'est concentré sur la mise en place et le développement des activités du Parc dans les domaines du patrimoine, du paysage, de la médiation territoriale et des partenariats académiques. Elle est titulaire de trois Masters (histoire-sociologie, urbanisme et agriculture) et mère de quatre enfants. Elle habite à Valangin.

■ PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Mortel: une semaine pleine de rebondissements originaux

Il y en aura pour tous les goûts pendant la semaine du samedi 12 au dimanche 20 avril. Fidèles à eux-mêmes, les membres de l'équipe créative des paroisses de l'Erguël se sont creusé les méninges pour proposer des activités à la fois ludiques, méditatives, physiques et même gustatives.

Rien ne les arrête! *Mortel*. Un visuel interpellant qui ne laisse personne indifférent rappelle la dimension double de cette semaine pascale: il y a d'abord, la mort d'un homme crucifié et ensuite l'annonce de sa destinée qui dure déjà depuis plus de vingt siècles.

Mortel. S'il y a une chose dont nous sommes toutes et tous certains, c'est que nous sommes mortels.

Mortel. Constat qui sera approfondi avec légèreté, grâce et réflexion par la diversité des activités proposées tout au long de la semaine.

Pour revisiter ce constat, parfois glaçant, de manière ludique et insolite, un train fantôme en caddie sera monté à Corgémont pendant toute la semaine. L'occasion de se plonger dans une animation extrêmement ludique des fêtes foraines.

Pour revisiter ce constat avec saveur, tous les midis, une soupe accompagnée de votre repas canadien vous laissera le temps de méditer et réfléchir avec d'autres.

Et naturellement, les moments phares et incontournables de la semaine de Pâques seront habillés de musique de qualité (vendredi); de chants modernes portés par une chorale *ad hoc* - Stromae par exemple!; et d'un repas délicieux couvert de lumière (jeudi).

Bref, que vous soyez adeptes des balades, du jeu, des plaisirs de la



table, des ensembles instrumentaux, des chansons, des temps d'agape et d'échange, vous trouverez forcément une activité à votre goût dans le florilège d'assortiment proposé.

Venez vivre cette semaine et laissez-vous surprendre!

Toutes les activités qui se tiennent en semaine à différentes heures sont

gratuites et ouvertes à toutes et tous, de tout âge, avec ou sans confession.

Programme

- Samedi 12 avril: rencontre *Graines de sens* pour les 0-6 ans et familles. *Des éclats de joie!* Rencontre à la maison de paroisse l'Ancre à Renan de 9 h à 11 h.

- Dimanche des Rameaux 13 avril: culte surprenant à 10 h au Temple de Sombeval, *Visages de vie*, suivi d'un moment convivial.

- Du 13 au 19 avril: *Qui qu'a dit*. Expérience train fantôme dans le Temple de Corgémont - Accès de 16 h à 18 h 30. Possibilité de réservation pour les groupes en dehors des

heures d'ouverture au 076 740 82 50.

- Du 14 au 17 avril: Méditations dès 12 h 05 à la cure de Villeret. Méditation avec pique-nique canadien, soupe offerte.
- Jeudi saint 17 avril: aigre-doux du dernier repas à la Collégiale de Saint-Imier. Dès 18 h labyrinthe lumineux à visiter. À 19 h, repas dans la collégiale avec la chorale éphémère. Inscription obligatoire pour le repas jusqu'au 7 avril: 032 941 37 58 ou secretariat@referguel.ch.
- Vendredi saint 18 avril: Sépulcre, bal(l)ade avec le Trio Gamajun, le poète Edgar Lee Masters et le récit de la passion. Participation de la chorale éphémère et de Johann Treichel. Rendez-vous à 15 h 15 au cimetière de Sonvilier.
- Dimanche de Pâques 20 avril: marche de l'aube de Pâques. Rendez-vous à 6 h 10 à l'école de Villeret. Marche avec arrêts méditatifs jusqu'à Saint-Imier. Possibilité de laisser sa voiture à Saint-Imier et de rejoindre Villeret en train: départ Saint-Imier à 5 h 59, arrivée à Villeret à 6 h 02. Petit-déjeuner pour tout le monde dès 8 h 30 à la cure de Saint-Imier. Célébration de Pâques à 10 h, à la Collégiale de Saint-Imier avec Johan Treichel à l'orgue.

■ PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Pour plus d'informations:

www.referguel.ch

Facebook: Paroisses réformées de l'Erguël

Instagram: referguel

RECETTES D'ICI

Menu de Pâques

Les ingrédients sont disponibles
chez les producteurs ou commerçants locaux



Mousse aux asperges vertes et saumon fumé



INGRÉDIENTS

Mousse aux asperges vertes

500 g asperges vertes
1 cs jus de citron
3 feuilles de gélatine
120 g saumon fumé en tranches
1 blanc d'œuf
1,5 dl crème entière (35 %)
Sel
Poivre du moulin
Piment d'Espelette
Tabasco

Finitions

50 g saumon fumé en lanières ou en cubes
2-3 pincées de cresson ou aneth

Couper le saumon fumé en fines lanières et l'ajouter à la purée d'asperges.

Dans deux récipients différents, fouetter le blanc en neige et la crème en chantilly. Ajouter à la purée et mélanger délicatement.

Assaisonner avec sel, poivre du moulin, piments d'Espelette et quelques gouttes de Tabasco.

Verser la préparation dans 6 verrines, ramequins ou un grand moule

Si les asperges sont très fibreuses, passer la purée au travers d'une passoire.

Faire ramollir la gélatine dans de l'eau froide pendant 5 minutes. Égoutter et faire fondre avec 1 cs d'eau froide, dans une casserole, à feu très doux. Incorporer à la purée d'asperges.

Éventuellement prélever et déposer, dans un sachet plastique, 1-2 cs de purée pour la décoration.

PRÉPARATION

Mousse aux asperges: laver, couper le bas des asperges sur environ 3-4 cm puis peler le tiers inférieur. Porter 2 litres d'eau à ébullition avec 1 cs de sel. Ajouter et cuire les asperges jusqu'à ce qu'elles soient bien tendres, soit environ 7-8 minutes. Les égoutter et les rafraîchir dans de l'eau très froide. Couper 12-18 pointes et les réserver pour la décoration. À l'aide du mixer plongeant, réduire le reste en purée avec le jus de citron.

Rubrique offerte par



Rack d'agneau, tapenade aux olives vertes et jus au Madère



INGRÉDIENTS

Tapenade

1 gousse d'ail
0,5 bouquet de persil plat
80 g olives vertes dénoyautées
1 cs câpres
3 filets d'anchois
4 cs huile d'olive

Rack d'agneau

2 racks d'agneau
Sel et poivre du moulin
2 cs huile pour la cuisson
1 cs beurre
4 branches de romarin
Sel et poivre du moulin

Jus au Madère

1 cs purée de tomates
3 dl Madère (ou Porto)
2 dl vin rouge
Sel et poivre du moulin

PRÉPARATION

Tapenade: hacher grossièrement ail et persil. Les verser dans une mesure avec les olives, les câpres, les anchois et l'huile d'olive. Réduire le tout en purée à l'aide du mixer plongeant. Verser la tapenade dans un sachet de congélation et réserver.

Préchauffer le four à 80° C et y glisser un plat et 4 assiettes.

Rack d'agneau: éliminer la peau blanche des racks à l'aide d'un petit couteau bien affûté. Entailler la chair des racks entre chaque os, mais sans la couper totalement. Assaisonner la viande de chaque côté avec sel et

poivre du moulin. Chauffer fortement l'huile dans une poêle et y saisir la viande de toutes parts pendant 5 minutes, au total. Déposer les racks dans le plat préchauffé.

Couper un petit coin du sachet de congélation. Répartir un peu de tapenade dans les entailles et tartiner le reste sur les racks.

Remettre la poêle sur le feu et faire fondre le beurre dans le fond de rôtissage. Y faire revenir les branches de romarin 1 minute puis les déposer sur les racks. Enfourner pour 40-45 minutes à 80° C.

Jus au Madère: dans la même poêle, faire pincer la purée de tomates à feu vif pendant 30 secondes, mouiller avec le Madère (ou le Porto) et le vin rouge. Porter à ébullition et faire réduire à 1,5 dl. Assaisonner avec sel et poivre du moulin.

Finitions: juste avant de servir, réchauffer la sauce en la portant brièvement à ébullition. Découper la viande. Servir avec la sauce et l'accompagnement de son choix (polenta, spätzlis, risotto, etc.)

Tiramisù framboises-citron

INGRÉDIENTS

PRÉPARATION

Sirop de citron
1 dl jus de citron (2-3 citrons)
2 cs sucre glace

Crème au citron
180 g crème fraîche à 35 %
2 cs sucre
2 cs sirop de citron (ci-dessus)
1 citron, le zeste râpé et 1 cs de jus
2,5 dl crème entière (35 %)

Finitions
12-16 boudoirs ou biscuits à la cuillère
250 g framboises surgelées légèrement décongelées
qq feuilles de mélisse citronnée (facultatif)

Sirop de citron: mélanger le jus de citron et le sucre glace.

Crème au citron: fouetter dans une terrine tous les ingrédients jusqu'au jus et zeste de citron compris. Fouetter la crème en Chantilly et l'ajouter à la préparation précédente. Mélanger délicatement.

Finitions: répartir les biscuits dans un plat rectangulaire, côté sucre vers le bas. Les imbiber avec le sirop de citron. Répartir les framboises (en réserver quelques-unes pour la décoration) puis recouvrir avec la crème au citron. Lisser et réserver au frais pour 4 h au minimum.

Au moment de servir, décorer avec les framboises et les feuilles de mélisse.

Remarque: sur la photo quelques framboises fraîches ont été fourrées avec un peu de crème au citron, à l'aide d'une poche à douille.



AGRICULTURE DU GRAND CHASSERAL

Papa, pourquoi les paysans arrêtent de traire ?

Aussi souvent que possible, mes enfants participent aux activités de la ferme. Ils m'aident à rentrer les vaches, crocher la machine à traire, donner le lait aux veaux ou à charger le fumier dans la brouette. Ces beaux et importants moments dans la vie familiale font partie de leur éducation, leur création de valeurs telles que le travail, le respect de l'animal ainsi que de l'éveil de la passion du métier. Mais pour combien de temps ?

Dans le monde et la société d'aujourd'hui, le tournant de génération des boomers aux millenials respectivement aux zoomers (Génération Z), l'humain et son individualisme tendent à occuper une place centrale dans le monde du travail. En effet, la prise de conscience de la vie de famille et la culture des loisirs a également pris place dans le monde agricole et redistribue les cartes concernant la conciliation entre la vie privée et professionnelle.

Le secteur de la production laitière, sous la forme traditionnelle et familiale, est lié à un engagement passionné et inconditionnel. Cela a un grand impact sur la vie sociale des concernés, particulièrement touché par ces changements.

À titre d'exemple: le dimanche, la fameuse grasse matinée est en principe impossible et lors de repas de famille, le café et le dessert sur la table, l'éleveur entend déjà son bétail l'appeler au fond de son cœur pour la traite du soir. Certes, la robotisation et les formes d'exploitation, comme des associations ont amené de la souplesse dans la vie de famille de l'éleveur, mais, actuellement, seules quelques familles bénéficient de ces éléments, car cela implique de grands investissements ou un sacrifice d'indépendance. Ces éléments sont loin d'être la solution universelle, partant de la grande diversité des fermes familiales dans nos régions.

Voici quelques chiffres pour poser le contexte: la production laitière en Suisse se situe autour de 3 milliards de kilos de lait, stable (chiffres PSL), transformés pour 45% en fromage (dont 53% en Gruyère et 5% en Tête de Moine), mais le nombre d'exploitations détenant du bétail laitier est en constante diminution (aujourd'hui environ 16 500 exploitations (chiffres PSL) comparant à 24 100 en 2012 (chiffre Agridea)). Un chiffre intéressant, quand on considère l'importance de l'agriculture en situation géopolitique se dégradant, est le taux d'approvisionnement en produits laitiers qui tend à baisser depuis 2010 à actuellement 104% (PSL). Au niveau mondial les prévisions de la FAO démontrent une forte demande en produits laitiers à l'Horizon 2033, soit +18% en lait, +16% en beurre et +10% en fromage.

Partant que le territoire suisse est couvert à hauteur de 29% d'herbage (estivage et production herbagère) la production laitière est une des meilleures façons de valoriser ces surfaces et garantir les pistes de ski et la biodiversité en montagne.

Les perspectives de marché sont donc bonnes, mais quelle est la raison de l'abandon de la motivation et l'essoufflement des éleveurs laitiers? Comment motiver les troupes pour maintenir ce secteur important, notamment pour notre région du Grand Chasseral?

Hormis les raisons précitées concernant le changement générationnel et sociétal, le secteur laitier fait face à une multitude de causes d'arrêt de la production laitière, telles que l'agribashing (critique et stigmatisation de l'agriculture), la surcharge administrative, mais la raison principale est la rentabilité de l'atelier de production laitière. Selon l'Union suisse des paysans, en 2023,



le vacher gagnerait 15 francs/heure (avec différences plaines/montagnes). Le salaire horaire moyen dans le reste de l'économie est de 42 francs/heure. Prenant en compte le fait qu'il n'y a en principe pas de congé et de vacances, le manque de rémunération juste participe de manière importante à l'érosion de la relève et l'abandon d'intérêt dans ce secteur.

Le seul moyen de maintenir l'envie de continuer de traire est d'ajuster le prix du lait. Cela s'avère bien difficile à réaliser, car cela occupe la défense professionnelle depuis le début de la globalisation sans résultat significatif.

Le espoir réside donc dans la transmission de la passion de l'élevage entre les générations, mais pour combien de temps ?

Toi, consommateur, ayant lu ces quelques lignes, quand tu verras les troupeaux défilant dans la région pour investir les méteries et montagnes ou quand tu croises un agriculteur qui rentre ses vaches pour la traite, fais-lui signe et sois reconnaissant que nous existons, car sans nous pas de fromage, pas de lait, pas de yoghourt, pas de fondue et pas de raclette...

Concernant nos enfants, ils continueront de venir aider aussi longtemps

qu'ils peuvent et qu'ils en ont envie. Cela permettra, qui sait, de perpétuer notre longue tradition familiale et régionale.

Savourez donc vos produits laitiers et ayez conscience des défis auxquels font face vos producteurs de lait de notre région.

■ CHRISTIAN F. TSCHANZ, AGRICULTEUR À LA CIBOURG, PRÉSIDENT DE LA FONDATION RURALE INTERJURASSIENNE ET VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS

Dans la prochaine édition: Papa, pourquoi on va à l'exposition avec Fetoune ?



Cher lecteur, chère lectrice,

La rédaction de La Feuille d'Avis du District de Courtelary m'a octroyé la possibilité de vous donner un aperçu de la vie à la ferme par cette chronique. En effet il s'agit d'aborder régulièrement des thématiques d'actualité, de saison et du quotidien afin de recréer le lien et faciliter la compréhension de notre si beau mais si pénible métier...

LA PLUME

Mortel

À Pâques, notre foi chrétienne s'interroge sur les fragilités humaines. J'aimerais m'arrêter ici sur une fragilité qui nous est commune, celle de l'absence ressentie suite à la mort de quelqu'un qu'on aime. Beaucoup d'entre nous ont vécu l'expérience d'une absence déchirante. Les récits bibliques qui nous viennent tout naturellement à l'esprit sont ceux de Vendredi saint. Paradoxalement, c'est dans le récit de Pâques chez Marc que le thème de l'absence est le mieux traité. Son évangile se conclut avec l'expérience terrifiante du tombeau vide, qui a effrayé les femmes venues pour embaumer Jésus. Face à l'absence, un homme leur annonce la résurrection. Un peu comme quand on nous

demande d'être forts, de rebondir, de chercher le positif. Avec l'écrivain Philippe Forest, je pense au contraire que « rien ne peut venir remplacer ce vide que crée dans l'existence de quelqu'un la disparition d'une personne aimée. C'est mensonger de croire qu'il y ait une mécanique consolatrice qui puisse transformer ce deuil en quelque chose de positif ».

De même, dans le récit de Marc, les femmes s'en vont, terrifiées. À Pâques l'absence est aussi effrayante. Ce récit nous invite donc à intégrer le deuil. Et en même temps, l'annonce de la résurrection s'insinue tout doucement dans nos esprits. Il nous permet de sublimer ce passage nécessaire que nous faisons à l'intérieur de

nos tombeaux. En effet, tout en étant en deuil, la vie continue de chanter; nous pouvons vivre pleinement des moments de joie, des moments de partage; nous pouvons nous donner avec enthousiasme au monde. C'est un peu à l'image de notre thématique de Pâques de cette année, *Mortel*. Mot qui rappelle notre condition humaine et nos fragilités et qui est aussi exclamation joyeuse de stupeur face aux beautés de la Vie! Permettons-nous de vivre pleinement les déchirures dues à nos Absents et permettons-nous aussi de vivre pleinement les joies d'une Vie qui s'offre à nous! Joyeuses Pâques.

■ MATTEO SILVESTRINI, PASTEUR



AMICALE PORSCHE DE L'ARC

Inauguration: un moment de passion et de convivialité à Develier

Le samedi 5 avril, l'Amicale Porsche de L'Arc a officiellement ouvert ses portes à Develier (JU), avec une inauguration grandiose et un événement Cars & Coffee exceptionnel.

Ce moment marquant a réuni plus de 40 membres de l'Amicale et de nombreux passionnés de sport automobile pour célébrer ensemble l'univers Porsche et les valeurs de partage et de convivialité qu'incarne l'Amicale.

Créée en février 2025, l'Amicale Porsche de L'Arc a vu le jour grâce à la passion commune de deux hommes: Hubert Vallat, domicilié à Bassecourt, et Philippe Matile, domicilié à Saint-Imier.

Leur volonté était de créer un lieu d'échange unique où les amoureux de la marque Porsche, mais aussi du sport automobile en général, pourraient se retrouver pour partager des moments conviviaux et échanger sur leur passion, un lieu d'échange, de partage et de convivialité.

L'Amicale réunit principalement des personnes résidant dans le canton du Jura, ainsi que dans les cantons de Berne et de Neuchâtel. Cette diversité géographique permet à ses membres d'échanger, de partager leurs expériences et de renforcer les liens communautaires au sein de ces cantons.

L'inauguration de cette nouvelle Amicale a pris une dimension toute particulière, non seulement grâce à la qualité des véhicules présents, mais aussi par la richesse des échanges entre les membres. « Ce n'est pas seulement un club automobile, c'est avant tout une communauté humaine », a souligné Hubert Vallat, co-fondateur de l'Amicale. « Nous souhaitons créer un espace de rencontre où chaque passionné, qu'il soit propriétaire d'une Porsche ou simple admirateur, puisse partager sa passion dans une ambiance chaleureuse et décontractée. »

Cet esprit d'échange a parfaitement été incarné lors de la rencontre, où une



De gauche à droite, Hubert Vallat (président), Damien Ruedin, Philippe Matile, Daniel Rodriguez et Jean-Claude Frésard

large majorité des 70 membres déjà inscrits ont répondu présents, venus avec leurs véhicules pour partager leur enthousiasme autour des modèles Porsche, symboles de performance et d'élégance.

L'un des moments forts de cette journée a été l'apparition de la Porsche 911 GT3 RS Tribute to Jo Siffert, un modèle unique fabriqué à un exemplaire, portant le numéro 29. Ce modèle rend hommage au pilote suisse Jo Siffert, qui, le 10 août 1969,

a remporté les 1000 kilomètres de Zeltweg, en Autriche, avec son coéquipier Kurt Ahrens. Cette voiture, présentée pour la première fois à l'Amicale Porsche de L'Arc, a été l'attraction de l'événement et son propriétaire, également membre de l'Amicale, a partagé son amour pour cette icône du sport automobile.

Cette inauguration a également été l'occasion de présenter le tout nouveau site web de l'Amicale, désormais accessible à l'adresse www.amicale-porsche-de-l-arc.ch.

Ce site offrira aux membres et aux passionnés un espace pour suivre l'actualité de l'Amicale.

Avec cette inauguration réussie, le comité de l'Amicale Porsche de L'Arc nourrit une ambition claire: obtenir, à court terme, la reconnaissance officielle de Porsche en tant que Porsche Club officiel au niveau national et international. Une telle reconnaissance serait non seulement un immense honneur, mais également un puissant moteur

pour la croissance de l'Amicale et pour renforcer les liens entre ses membres.

Après la partie officielle, les invités ont pu flâner et profiter d'une après-midi ensoleillée pour admirer un panel de voitures hors du commun, échanger avec les autres membres et découvrir de nouveaux modèles Porsche dans une ambiance conviviale et détendue. Cette journée a marqué un véritable succès, alliant passion, convivialité et partage autour de la marque Porsche.

■ PM

ÉCU D'OR 2025

Pour la nature et le patrimoine

Les sols sont pleins de vie. Ils abritent les deux tiers de la biodiversité mondiale. C'est pourquoi l'Écu d'or 2025 plaide en faveur d'une utilisation soignée de notre base vitale.

Les sols sont pleins de vie. Ils hébergent deux tiers de la biodiversité mondiale. Jardin, champ ou forêt: des sols vivants constituent notre base vitale et régulent le climat. Ils stockent l'eau de pluie et la restituent en cas de sécheresse. Ils empêchent ainsi les inondations et refroidissent l'air. Vers de terre, champignons, bactéries et autres organismes libèrent des nutriments pour les plantes. En renonçant à l'asphalte, au béton et aux pesticides, nous prenons soin du sol. Avec l'Écu d'or vous nous aidez à conserver des sols vivants et soutenez le travail de Pro Natura et de Patrimoine suisse.

Les élèves en bénéficient aussi

L'action de l'Écu d'or n'est pas seulement utile à la protection de la nature et du patrimoine. Les classes participantes en profitent également. Elles reçoivent du matériel pédagogique qui leur propose des informations pédagogiques. En outre, 50 centimes vont à la caisse de classe pour chaque Écu d'or vendu.

La vente aura lieu en septembre

La traditionnelle vente des Écus d'or produits avec du lait suisse bio et du cacao issu du commerce équitable démarre en septembre. Les élèves les vendront entre le 25 août et le 22 septembre (au Tessin dès le 1^{er} septembre).

À partir de mi-septembre les Écus d'or pourront également être achetés, dans toute la Suisse, pour cette bonne cause, aux guichets de la Poste.

L'Écu d'or

L'Écu d'or est une marque protégée pour des projets de protection de la nature et du patrimoine. Depuis 1946, Pro Natura et Patrimoine suisse unissent leurs efforts au travers de la vente de l'Écu d'or pour préserver notre patrimoine naturel et culturel. Les deux associations sont des organisations non gouvernementales (ONG), sans but lucratif et d'utilité publique. Pro Natura a été fondée en 1909 et compte plus de 170 000 membres. Elle s'engage pour la protection de la faune et de la flore indigènes. Patrimoine suisse se mobilise depuis 1905 pour la sauvegarde des monuments historiques et des sites et totalise environ 27 000 membres et donateurs.

Depuis 79 ans, Pro Natura et Patrimoine suisse unissent leurs efforts au travers de la vente de l'Écu d'or pour préserver notre patrimoine naturel et culturel. Le revenu principal de l'action de l'Écu d'or 2025 est utilisé à la préservation et à la valorisation de la culture architecturale. De plus vous soutenez aussi des nombreuses activités de Pro Natura et Patrimoine suisse. ■ ÉCU D'OR

ESPACE JEUNESSE D'ERGUËL

Court'boyard



Le 23 avril prochain, de 14 h à 15 h et de 15 h à 16 h, les maîtres du jeu de l'Espace Jeunesse d'Erguël te défient à des épreuves d'agilité, de force et de stratégie à la halle de gymnastique de Courtelary. En groupe ou individuellement, prépare-toi à devoir faire preuve de créativité pour réussir à gagner les différentes clés.

Alors, es-tu prêt à déjouer toutes les énigmes de l'équipe d'animation pour ouvrir le coffre au trésor?

Animation gratuite, pour les jeunes dès la 6^e Harmos, de Renan à Courtelary.

Informations et inscription via WhatsApp au 077 481 71 34 ou par mail à espacejeunesse@saint-imier.ch. Une confirmation d'inscription sera transmise avec l'heure de passage. ■ RG



TEAM VALLON

De belles prestations des juniors du Team Vallon sous un soleil radieux

Les juniors B2 recevaient le Team Sorne pour leur premier match de ce second tour. Début de match en douceur où l'on regarde l'adversaire jouer et celui-ci ouvre le score. L'équipe jurassienne marque le 2^e but peu de temps après. Sur une jolie action, nous obtenons un penalty et revenons à 1-2. La deuxième mi-temps se déroule sur le même rythme que la première et les visiteurs scorent encore à 3 reprises, l'emportant donc 1-5. La bonne nouvelle est que nous avons mieux réussi contre cette équipe que lors du premier tour.

Juniors C1

Après avoir gagné leur 2^e match sur le score de 5-0 au Landeron mercredi en match avancé, les C1 se déplaçaient à Boudry pour y affronter leur dauphin du 1^{er} tour. Dominant outrageusement son adversaire en 1^{er} mi-temps avec quasiment 70 % de ballon dans le camp adverse, c'est sur un énième long ballon de la défense (hors-jeu) que Bourdy, totalement contre le cours du jeu, ouvre le score. Frustrés, mais déterminés à remettre les pendules à l'heure, les Valloniers ont tout tenté, mais l'organisation bloc bas des adversaires conjuguée à l'inefficacité dans les 20 derniers mètres n'aura pas permis à nos jeunes de remporter leur 3^e victoire de rang. Pire, alors qu'ils tentaient le tout pour le tout, c'est encore sur une balle perdue que Bourdy vient crucifier le Team Vallon et sceller le score à 2-0. Frustrant, car il n'y a pas grand-chose à reprocher à nos valeureux juniors. Reste à marquer des buts si l'on veut gagner, dominer ne suffit pas! Belle leçon pour la suite.

Juniors C2 Kobel

Après le renvoi la semaine dernière de leur 1^{er} match de championnat, les C2 Kobel devaient se déplacer à la Brévine pour y affronter le Groupement des Vallées (La Sagne). Malheureusement, le match a été renvoyé en raison du terrain impraticable. Dommage avec cette météo printanière. Il faudra donc encore s'armer de patience avant de rentrer dans le vif du championnat.

Juniors D Embolo

Sur le beau terrain de Courtelary, les juniors D Embolo étaient confrontés à ceux d'Audax Coffrane Academy. Après une entame de match assez partagée, les Neuchâtelois ont pris l'avantage au score 2-0 dans le premier tiers. Suite à quelques changements de joueurs comme le stipule le règlement, le match prit une tout autre tournure pour les Valloniers, puisque nous revenons au score 1-2. Un bon moment, de belles phases de jeu pour nos jeunes qui, par malchance, n'ont pas réussi à égaliser, car un magnifique coup de tête d'un de nos joueurs s'écrase sur la barre transversale suite à un corner superbement



Team Vallon D Vargas

frappé. Mais notre adversaire nous coupe l'herbe sous les pieds et marque un nouveau but. Au lieu du 2-2, c'est 1-3 pour Audax après 50 minutes. Lors du dernier tiers, nos joueurs baissent les bras et nous encaissons 3 buts supplémentaires. Score final 1-6 pour la magnifique équipe d'Audax qui a montré plus d'envie que nous. Du travail et du sérieux aux prochains entraînements pour nos joueurs. Merci à nos fidèles supporters qui sont présents à chacun de nos matchs et qui nous encouragent sans cesse.

Juniors D Sommer

Les juniors D Sommer affrontaient le FC Moutier en terres prévôtoises pour leur premier match du tour de printemps. Malgré une entame de match compliquée qui a vu les locaux prendre 2 buts d'avance, nos petits champions sont parvenus à revenir à 2-2 juste avant la première pause. Les 5 minutes de récupération nous ont permis de corriger 2 à 3 petits détails, ce qui a permis à l'équipe de revenir sur le terrain avec de nouvelles intentions. Et comme par magie, nous sommes très vite passés devant au score. Grâce à notre sérieux défensif, aux réflexes de notre gardien, à notre jeu collectif et à notre précision devant les buts, le FC Moutier n'a jamais plus réussi à nous faire douter. Victoire finale: 8-4. À relever encore la magnifique solidarité des joueurs qui ont quasi tout le temps protégé le joueur qui allait au pressing. Pour un coach, c'est vraiment super à voir. Un merci spécial aux nombreux parents présents qui ont soutenu sans relâche les stars du jour.



Team Vallon E Sierro

Juniors D Vargas

Les D Vargas se sont déplacés à Lignièrès pour la 2^e rencontre de ce tour. Encore une fois un match très sérieux et bien réussi pour nos juniors. Domination quasi totale dans les 3 tiers-temps disputés avec beaucoup de combinaisons sur les côtés et au cœur du jeu, ce qui a permis de nombreuses occasions souvent conclues avec succès.

On s'était fixé l'objectif de n'encaisser aucun but à l'entame du dernier tiers-temps, mais on encaisse un but sur une action de jeu où l'on n'a pas été assez agressifs et deux autres sur des penaltys inexistantes en toute fin de rencontre. Au final, une belle victoire 3-7.

Juniors D Xhaka

Nos juniors D Xhaka se déplaçaient sur le terrain du FC Le Locle pour leur 2^e match de ce second tour. Un match à sens unique avec une véritable démonstration de notre part. Contre un adversaire qui ne savait n'y où se placer, n'y quoi faire avec la balle, la tâche pour nos joueurs était trop facile. Malgré la différence de niveau, nous avons respecté l'adversaire jusqu'à la fin du match, ce qui parfois n'est pas facile dans ces circonstances. Score final 2-19. Bravo aux jeunes pour ce match.

Juniors D Yakin

Pour la reprise du championnat, les juniors D Yakin se frottaient au FC Tavannes/Tramelan au stade de la Courtine, à Corgémont, sous un soleil radieux. Disciplinés défensivement et efficaces offensivement, tel est le résumé de l'entame de match des juniors du Team Vallon. C'est donc en toute logique et de manière 100 % méritée que nous atteignons la mi-match avec un avantage de 2 buts (3-1). La suite fut quelque peu plus brouillonne et les jeunes ont un peu perdu le fil de la rencontre et leur jouerie qui avait tant fait merveille en début de partie. Cependant, ils ont tenu bon, avec un peu de chance, il faut l'avouer. Le dernier quart-temps fut partagé. Franche domination pour nos couleurs durant 5 à 10 minutes, puis ce fut au tour de l'adversaire d'avoir la possession du ballon. Avec plus de sang-froid dans le dernier geste, nous aurions pu (dû) tuer le match bien plus vite. Score final 6-3 pour le Team Vallon. Un grand bravo à nos juniors.

Juniors E Okafor

Les juniors E Okafor ont livré une prestation convaincante lors du tournoi de foot à Cortaillod. En 3 contre 3, l'équipe a démontré un jeu fluide et intéressant, avec des phases de jeu prometteuses.

Les matchs de 6 contre 6 ont également été encourageants, avec un très bon premier match. Malgré la fatigue et un manque de lucidité qui ont entraîné des défaites dans les matchs suivants, les juniors ont montré une belle combativité et les matchs ont été serrés. Au-delà des résultats, le tournoi a été marqué par une belle camaraderie et un esprit d'équipe solide. Les progrès accomplis par l'équipe sont évidents et prometteurs pour la suite. Bravo!

Juniors E Rodriguez

Après un tour d'automne largement dominé par notre équipe, les E Rodriguez ont été inscrits ce printemps en catégorie 1^{er} degré de juniors E. Un niveau plus élevé découvre ce week-end à Bévillard pour cette première sortie du printemps. Sous un fabuleux soleil, nos juniors se sont plutôt bien débrouillés en 3 contre 3, exercice qu'ils maîtrisent, remportant la plupart des matchs. En 6 contre 6, une courte victoire 4-3 face à Alle et un match nul 3-3 contre Courrendlin/Courroux en début de matinée, des adversaires de notre niveau avec des matchs plaisants. En seconde partie de matinée, nous n'avons pas existé face aux grands gabarits du club local et le jeu très physique qu'ils proposaient. Des duels dont nos jeunes ne sont pas habitués et qui les ont complètement sortis du match. Un grand bravo à Timeo Moser qui a multiplié les arrêts et notre large défaite 7-1 aurait pu être beaucoup plus élevée sans ses nombreuses parades. Un nouvel apprentissage qui ne pourra être que bénéfique pour le développement de notre équipe. Bilan positif pour cette première expérience dans cette catégorie de jeu.

Juniors E Schär/Sow

En déplacement à Reconvilier pour un tournoi Play More, nos jeunes étaient prêts à en découdre face à trois équipes du FC Birse, deux équipes de Courrendlin-Courroux et une des Franches-Montagnes. Sous un soleil radieux et dans des conditions idéales, la saison démarre en beauté: nos juniors ont tout remporté, aussi bien en 3 contre 3 qu'en 6 contre 6.

Ils nous ont offert un véritable festival de jeu: buts sur corner, coups francs indirects, frappes de loin, une-deux devant le but... Par moment, le football semblait si simple, surtout quand les schémas travaillés à l'entraînement sont appliqués avec intelligence.

Un immense merci aux parents venus nombreux pour soutenir l'équipe, ainsi qu'à Axel, coéquipier non convoqué pour ce tournoi, qui a prêté ses crampons à Enis. Ce dernier, avec un engagement sans relâche, a littéralement explosé les siens. Une belle preuve d'esprit d'équipe, sur et en dehors du terrain.

Félicitations à tous les joueurs pour leur esprit sportif et leur fair-play tout au long de la journée. Un vrai plaisir à voir!

Juniors E Shakiri

Notre belle équipe de juniors E Shaqiri retrouvait le terrain après quelques mois passés à s'entraîner en salle. Nos juniors étaient heureux de jouer sur le splendide terrain de Sonvilier (à domicile) avec un magnifique temps bien ensoleillé. Dès l'entame, nous avons connu quelques difficultés dues aux mauvais placements, au manque de concentration et à trop de jeu individuel. Si bien que l'on a connu plusieurs défaites en 3 contre 3. Après la pause, nos champions se sont ressaisis, mais cela n'a pas suffi pour remporter des victoires en 6 contre 6. Néanmoins, nous avons pris de la hauteur et développé du beau jeu, ce qui nous avait manqué auparavant. Nous nous remettons au travail afin d'améliorer nos performances durant les prochains tournois. Nous tenons au passage à remercier les coachs Suljo et David pour l'organisation du tournoi ainsi que Pedro (le parent d'un de nos juniors) pour son aide. Un merci particulier à Madame Fairplay dont la présence a encouragé et motivé les juniors en les ramenant à de meilleurs sentiments.

Juniors E Sierro

Les juniors E Sierro se sont déplacés à Courroux pour leur premier tournoi. Ils y ont gagné tous les matchs. Un grand bravo à eux.

Juniors E Zuber

Premier tournoi pour les E Zuber à Sonvilier. Tout s'est bien passé, tous les matchs ont été gagnés et les joueurs étaient tous contents. Et nous, ravis de les voir continuer à progresser et appliquer les conseils prodigués aux entraînements. On se réjouit déjà des prochains tournois.

Juniors G Rieder

Première animation pour les juniors G Rieder aux Breuleux. 16 équipes, 8 animations. 6 matchs gagnés sur 7 et un polystop bowling. Bonne collaboration entre les joueurs, bel esprit d'équipe et beaucoup d'amusement. Merci au FC Franches-Montagnes pour la superbe organisation de ce Play more. Un grand bravo à mes joueurs. ■ JML

JC TV Akanji - GJV (FC Viques)	2-4
JB2 TV Fassnacht - Team Sorne	1-5
JC1 Boudry - TV	2-0
JD Le Locle - TV Xhaka	2-19
JD TV Yakin - Tavannes/Tramelan a	6-3
JD TV Embolo - Audax Coffrane Academy ..	1-6
JD Moutier - TV Sommer	4-8
JD Lignièrès - TV Vargas	3-7

SAMEDI 12 AVRIL

JD 10h, Corgémont: TV Sommer - Bassecourt
JD 12h, Corgémont: TV Xhaka - Porrentruy
JB 14h, Develier: Develier - TV Fassnacht

DIMANCHE 13 AVRIL

JC2 14h, Alle: Team Ajoie Centre - TV Kobel

CS VALLON

À Ipsach, la première a perdu plus qu'un match

Samedi passé, l'équipe du CS Vallon évoluant en 4^e ligue se rendait à Ipsach pour affronter le leader du championnat Iberico-Macedonia

La première demi-heure de jeu est agréable à suivre. Le CS Vallon se défend plus que bien et tient tête à son adversaire. Malheureusement, Armel Strässle se blesse gravement au genou en retombant mal sur ses appuis après un duel aérien. Obnubilés par la victoire et sans doute frustrés de ne pas avoir encore ouvert le score, certains joueurs du FC Iberico-Macedonia ont alors un triste comportement. Ils souhaitent à tout prix évacuer le capitaine du CS Vallon hors du terrain pour pouvoir reprendre le jeu au plus vite. Bien que l'ambulance ait déjà été appelée, le sommet de cette situation ridicule intervient lorsqu'un joueur d'Iberico-Macedonia amène une table de pique-nique sur le terrain en guise de civière... Ce n'est pas négociable pour l'équipe du CS Vallon: on attend l'ambulance et on laisse faire les professionnels de la santé ou on arrête le match. Cette pause forcée aura duré une vingtaine de minutes, mais elle aura surtout servi à envenimer une partie qui avait plutôt bien commencé.

Finalement, le match reprend et les locaux parviennent à ouvrir le score avant le thé sur un magnifique coup franc bien placé. En deuxième mi-temps, une mésentente entre le gardien et son défenseur permet tout d'abord au numéro 10 adverse de doubler la mise. Ensuite, l'équipe réussit à faire le dos rond encore un moment, mais elle finit par craquer et encaisse les 3 et 4-0 en fin de match. Dans les dernières minutes, Daniele Merrucci obtient une faute près des buts adverses. Il se fait justice lui-même en marquant à son tour sur coup franc et sauve ainsi l'honneur pour son équipe.

Au final, même si le CS Vallon s'est défendu avec courage, on peut



CS Vallon

dire que la meilleure équipe a gagné. Cependant, leur victoire aurait sans doute une plus grande valeur en y ajoutant un soupçon d'humilité et un zeste de respect.

Pour terminer, nous souhaitons un prompt rétablissement à notre capitaine, Armel Strässle, qui a à ce jour déjà subi une opération et qui commence maintenant plusieurs mois de convalescence. Force et courage à lui!

■ RG/JML

La reprise pour la 2^e équipe

Samedi passé marquait la reprise du championnat de 5^e ligue pour la 2^e équipe du CS Vallon qui se déplaçait pour l'occasion à Rebeuvelier. Avec un début de préparation plutôt faible, ce match n'allait pas être facile pour le CS Vallon.

En début de rencontre, les joueurs visiteurs se montraient dangereux, mais la finition devant les goals n'y était pas... Au contraire de l'équipe jurassienne qui scorait à 2 reprises durant la première mi-temps. La seconde période était mitigée, avec toujours trop de *tricot* dans les 16 m adverses. La rencontre se termina par une victoire de la formation locale sur le score de 3-0.

Une dure reprise donc, mais l'équipe du CS Vallon va continuer de travailler encore et encore. ■ JC/JML

- 4^e I. Iberico-Macedonia – CS Vallon 4-1
- 5^e I. Rebeuvelier – CS Vallon 3-0
- 4^e I. fém. Tavannes-Tramelan – CS Vallon 1-3

SAMEDI 12 AVRIL

- 4^e I. 16h, Stade de La Courtine, Corgémont: CS Vallon – La Neuveville-Lamboing
- 5^e I. 16h, En la Monte, Courchapoix: Courchapoix – CS Vallon

PRO SENECTUTE

Course à pied

Tous les vendredis, 10h-12h, Neuchâtel et alentours Course à pied à Neuchâtel et alentours. Rendez-vous: sur demande lors de l'inscription. Responsable et inscription jusqu'à la veille: Jean-Michel Reinert, 079 629 52 22.

Yoga

Tous les jeudis, 16h-17h, Neuchâtel Les postures simples dans lesquelles on applique une respiration spécifique permettent de reconnecter les lignes énergétiques. Par les techniques du yoga, nous retrouvons les bases d'un véritable bien-être ou d'un retour à la santé. Responsable et inscription: Pro Senectute, 032 886 83 02.

Soft Tennis

Tous les mercredis, 10h-11h, Le Locle Découvrir le plaisir de jouer avec un partenaire sur un espace de jeu réduit avec une balle plus molle. Balles et raquettes à disposition. Responsable et inscription: Pro Senectute, 032 886 83 02.

Sortie vélo

Lundi 14 avril, 11h, Les Breuleux, Tour des Franches-Montagnes Chaque semaine, nous vous proposons une sortie à vélo ou à VTT: l'occasion de prendre l'air, de bouger dans une nature ressourçante et ceci en bonne compagnie! Rendez-vous: 11h au Roselet. Distance: 50 à 60 km. Route asphaltée. Vélos usuels. Pique-nique tiré du sac. Casque et phare avant obligatoires. Inscription sur place. En cas de météo incertaine, contacter la personne responsable de la sortie: Jean-Pierre Maeder, 032 951 10 77.

Mercredi 16 avril, 13h 30, Vicques Val-Terbi (JU) Rendez-vous: 13h 30, terrain de football à Vicques. Distance: 30 km, route mixte (asphalte et chemin blanc). Casque et phare avant obligatoires. Inscription sur place. En cas de météo incertaine, contacter la personne responsable de la sortie: Joseph Beuchat, 079 294 74 14.

Mercredi 23 avril, 13h 30-16h, Les hauts de Basse-Allaine, Boncourt Rendez-vous: 13h 30, terrain de football à Boncourt. Distance: 34 km. Parcours typé VTT. Casque et phare avant obligatoires. Inscription sur place. En cas de météo incertaine, contacter la personne responsable de la sortie: Pierre Jobé, 032 475 54 52.

Gymnastique

Tous les lundis, 10h-11h, Sonceboz Une heure de gymnastique hebdomadaire permet d'améliorer la tenue du corps, de développer la force, l'endurance et la souplesse. Un cours adapté à tous et près de chez vous! Responsable et inscription: Pro Senectute, 032 886 83 86.

DomiGym

De la gym à votre domicile dans tout l'Arc jurassien! Un cours au rythme que vous souhaitez et en fonction de vos besoins avec un moniteur ou une monitrice expérimenté. Possibilité de créer un cours pour une ou plusieurs personnes, avec vos amis ou voisins. Informations et inscription: Pro Senectute, 032 886 83 20. ■ PRO SENECTUTE

Jura: 032 886 83 20
 Jura bernois: 032 886 83 86
 Neuchâtel: 032 886 83 02
 Email: prosenectute.activites@ne.ch
 Inscription en ligne:
<https://aj.prosenectute.ch/activites>

FOOTBALL CLUB ERGUËL

Début de second tour manqué pour Erguël

On le sait, chaque deuxième tour est en quelque sorte souvent un nouveau championnat qui débute. Et c'est précisément ce qui s'est passé ce printemps, avec à la clef, des résultats décevants pour les jaunes et noirs. Mais on sait aussi que les Erguëliens vont monter en puissance lors des prochains matchs. Entre la défaite sévère enregistrée contre Communal Le Locle et la sortie sur les bords de la Tène à Marin, une amélioration dans le jeu a déjà été perçue. Sur les terres marinoises, c'est le réalisme qui a fait défaut, le portier neuchâtelois a démontré une prestation de qualité, ceci pouvant expliquer cela. Le prochain rendez-vous avec les gars de Roberto Genesi sera ce samedi à Fin-des-Fouches où c'est ni plus ni moins que le leader qui est attendu. On se souvient que lors du match aller, les Imériens s'étaient imposés de la plus petite des unités. Pour les Neuchâtelois, on peut parler de revanche, pour la formation locale, on devra miser sur un succès afin de ne pas perdre le contact avec le haut du classement. Un match intéressant à n'en pas douter.

La seconde en jeu dimanche

La seconde garniture sera sur le pont dimanche en fin de matinée. Elle aussi a connu un début de printemps chaotique. Mais les observateurs disent qu'on va vers le mieux, un peu



À Marin, il a manqué peu de chose pour que Dinan Hasanovic (en blanc) ne fasse trembler les filets

comme l'équipe fanion. La différence est cependant dans le rajeunissement de la troupe. De fait, il faudra être patient, tolérant, mais ne pas être avare en soutien et encouragements. La jeunesse passe par de la formation, et la formation passe par un égard attentif sur une escouade au sein de laquelle le FC Erguël ira trouver son avenir. Ce dimanche, à l'heure de l'appétitif, ce sera l'occasion d'observer la volonté

des hommes de Clément Aubry et Salvatore Fazzino. ■ GD

- 2^e I. Erguël I – Communal Le Locle 2-5
- 2^e I. Marin I – Erguël I 1-2

SAMEDI 12 AVRIL

- 2^e I. 17h30: Erguël I – Saint-Blaise

DIMANCHE 13 AVRIL

- 3^e I. 11h: Erguël II – Audax-Friul II

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

Repas de soutien bien suivi



Les joueurs de la première équipe ont pris place sur scène durant le repas de soutien, leurs remerciements ont été transmis par le coach Laurent Zingg

Ce ne sont pas loin de 250 personnes, supporters, sponsors, familles, qui sont venus témoigner leur soutien au HC Saint-Imier le week-end passé. Des moments bien sympathiques autour d'un repas et d'une soirée animée et régentée par le président Ludovic Barras et son équipe du Team

Events emmenée par l'ami Cédric. Que cela soit en famille ou en adeptes de soirées disco, ou simplement pour échanger au bar, chacun y a trouvé son moment de détente. Une symbiose qui reflète parfaitement ce dont les dirigeants du HC Saint-Imier aspirent à promouvoir. Les joueurs de l'équipe

fanion sont montés sur scène afin de transmettre un immense merci pour avoir été à leurs côtés durant la saison écoulée.

La saison 2025-2026 se prépare

Mais en marge de toutes ces festivités, dans les coulisses, la future saison

2025-2026 se prépare. Avec comme vœux toujours avoués, l'éclosion de la jeunesse entourée de joueurs d'expérience qui ont performé leur capacité extra-muros. C'est précisément le cas pour Yoann Adatte qui va en quelque sorte rentrer à la maison avec des bagages à partager. ■ GD



Pour Yoann Adatte, Imérien de souche, retour à la maison afin de consolider le jeu défensif

CLUB DES PATINEURS DE SAINT-IMIER

La saison se prolonge avec la Coupe Chasseral

La saison de glace n'est pas encore terminée à la Clientis Arena, et le mois d'avril s'annonce encore bien animé! En effet, la patinoire reste en activité et accueille plusieurs clubs de patinage artistique, ainsi que des entraînements spécifiques pour joueurs et gardiens de hockey sur glace.

Parmi les événements phares, la Coupe Chasseral se tiendra ce dimanche, réunissant environ 50 participants venus des quatre coins de la Suisse: Thun, Genève, Ajoie, Neuchâtel, Burgdorf, Fribourg, Lausanne, Bern et bien sûr, de notre région. Il s'agit de la dernière compétition de la saison dans notre patinoire.

Six patineuses de notre club y prendront part: Jade Magri (hors concours) à 9 h 35; dans la catégorie Sport de Masse I Camille Magri à 10 h 02, Anaé Schluép à 10 h 37 et Lili Golay à 11 h 22. En catégorie Sport de Masse III, Caly Iannantuoni à 15 h 04 et Mya Iannantuoni à 15 h 36.

Nous leur adressons tous nos vœux de succès et de plaisir sur la glace!

Une restauration chaude sera proposée tout au long de la journée pour ravir petits et grands gourmands.

Nous vous attendons nombreux et nombreuses pour venir soutenir nos patineuses et profiter de cette belle journée sportive et conviviale. ■ FS



En haut de gauche à droite: Mya, Caly, Éloïse, Anaé; en bas de gauche à droite: Jade, Camille

TENNIS CLUB MONT-SOLEIL

Passation historique: la relève est assurée!

C'est dans une ambiance pleine d'émotion et un vidéoprojecteur essoufflé que le Tennis Club Mont-Soleil a annoncé un tournant important lors de son assemblée générale du 3 avril: une nouvelle génération prend les rênes du comité. Les jeunes actifs du club, motivés et engagés, sont désormais aux commandes, prêts à écrire une nouvelle page de l'histoire du TC Mont-So.

Le moment fort de la soirée fut sans conteste la passation du flambeau entre Grégoire, président emblématique du club et son fils Zacharie, ancien capitaine de l'équipe active de 3^e ligue. Ce passage de témoin entre père et fils a ému plus d'un membre, marquant la fin d'une époque et le début d'un nouvel élan. En signe de reconnaissance, Grégoire a été nommé à l'unanimité président d'honneur du club. Le comité ainsi que l'ensemble des membres lui adressent un immense merci pour son dévouement, son écoute et sa bienveillance tout au long de ces années.

Dans cette dynamique de transition, un comité de fusion a également été formé afin de réfléchir à l'avenir commun entre le TC Mont-Soleil et le TC Villeret. Les discussions sont ouvertes et promettent d'enrichir l'avenir tennistique de la région.

Côté projets, l'enthousiasme ne manque pas. Plusieurs initiatives sont dans les tuyaux, portées par cette nouvelle équipe pleine d'énergie.

Mention spéciale à la Boucherie Pellet pour les délicieux plats froids servis lors de l'assemblée – un régal apprécié de toutes et tous.

Enfin, un petit clin d'œil à l'équipe des jeunes seniors, qui a annoncé son retrait du championnat: « nos corps ne suivent plus », ont-ils déclaré avec humour. Ils laissent la scène à la fougueuse équipe active de 3^e ligue, qui donne rendez-vous aux supporters pour les rencontres suivantes: samedi 3 mai, 9 h, à Charmey; samedi 10 mai, 9 h, à Mont-Soleil (Verdilloud); samedi 24 mai, 13 h 30 à Villars-sur-Glane



Haut, de gauche à droite: Jason, Catherine, Zacharie, Grégoire, Jonathan, Manuel; bas, de gauche à droite: Valentin, Scott, Vincent, Ken, Arnaud « Notre Père à Tous »

(Aiglon); samedi 14 juin, 9 h à Mont-Soleil (Val-de-Ruz); samedi 21 juin, 9 h à Mont-Soleil (Peseux).

Le TC Mont-Soleil entre dans une nouvelle ère, mais toujours avec la

même passion et est actuellement à la recherche de sponsors souhaitant soutenir et accompagner cette nouvelle dynamique sportive et associative. Longue vie au club! ■ NJE

PÂQUES

Délais rédactionnels modifiés

En raison des Fêtes pascales, la Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas le vendredi 18 avril, mais le jeudi 17 avril. Durant cette semaine particulière, les délais de remise du matériel seront dès lors modifiés comme suit:

- Utile et paroisses: lundi 14 avril, 10 h
- Officiel et sport: lundi 14 avril, 12 h
- Rédactionnel et annonces: mardi 15 avril, 9 h

fac@bechtel-imprimerie.ch, 032 944 17 56

VOLLEYBALL CLUB TRAMELAN

D 2^e I. Coupe Jura-Seeland: Tramelan – Nidau 0-3
D 2^e I. Coupe Jura-Seeland: Tramelan – Bienne Volleyboys 1-3

District



ÉCOLE SECONDAIRE DU BAS-VALLON

Assemblée des délégué(e)s du Syndicat scolaire secondaire du Bas-Vallon

Mercredi 21 mai 2025, à 19 h,
À l'École secondaire du Bas-Vallon

Ordre du jour

1. Salutations
2. Discuter et approuver le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 20 novembre 2024
3. Discuter et approuver les comptes 2024
4. Discuter et approuver les honoraires d'Arc Fiduciaire de 18 000 francs (comptabilité) + 3000 francs (gestion des salaires)
5. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
6. Divers

Corgémont, le 8 avril 2025

Le président: D. Flury
La secrétaire: C. Molla

Corgémont



Avis de construction

eBau 2025-2758

Requérant: Alain Rebetez, Quart-Dessus 5, 2606 Corgémont

Propriétaire: idem requérant.

Auteur du projet: Dimitri Lab, chemin de la Foule 13, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 666, au lieu-dit: Quart-Dessus 5, commune de Corgémont.

Projet: installation d'un nouveau poêle avec conduit en toiture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone d'habitation, 2 étages.

Zone/objet protégé: –

Dérogation: –

Dépôt public de la demande: avec plans, jusqu'au 5 mai 2025, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 4 avril 2025

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

eBau 2025-433

Requérant: Ariel Junod, Sur le Crêt 16, 2606 Corgémont.

Auteur du projet: idem requérant.

Emplacement: parcelle N° 1174, au lieu-dit: Sur le Crêt 27a, commune de Corgémont.

Projet: remplacement des fenêtres au sud et au sud-ouest par des fenêtres triple vitrage simple battant en PVC intérieur blanc, extérieur brun, remplacement des embrasures de fenêtres. Les dimensions restent identiques. Remplacement des portes d'accès au sud et au nord-ouest par des portes EI30. Ajout de 2 fenêtres simple battant en PVC intérieur blanc, extérieur brun au 1^{er} étage de la façade sud. Remplacement de la porte coulissante en façade nord par une porte de garage automatique.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Zone/objet protégé: néant.

Dérogation: aucune.

Dépôt public de la demande: avec plans, jusqu'au 4 mai 2025, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30, 31 LC) et réserves de droit doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 4 avril 2025

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

eBau 2025-2757

Requérante: Martine Cossavella, chemin de la Fornette 1, 2606 Corgémont.

Propriétaire: idem requérante.

Auteur du projet: Mathieu Gerber SA, Mathieu Gerber, rue Rosselet-Challandes 4, 2605 Sonceboz.

Emplacement: parcelle N° 915, au lieu-dit: chemin de la Formette 1 commune de Corgémont.

Projet: construction d'une piscine au sel.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone d'habitation, 2 étages.

Zone/objet protégé: –

Dérogation: –

Dépôt public de la demande: avec plans, jusqu'au 12 mai 2025, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 11 avril 2025

Le Secrétariat municipal

COMMUNE BOURGEOISE DE CORGÉMONT

Assemblée bourgeoise

Lundi 19 mai 2025 à 20 h,
bâtiment municipal de Corgémont,
salle Jeanbenin

Ordre du jour

1. Salutations
2. Désignation de deux scrutateurs
3. Comptes 2024
 - a. Présentation
 - b. Rapport de l'organe de vérification
 - c. Acceptation
4. Divers et imprévus

Corgémont, le 11 avril 2025

Le Conseil de bourgeoisie

Cortébert



Avis de construction

eBau 2025-1121

(travaux déjà partiellement effectués)

Requérants: David Läderach et Harmony Rohn, Les Gros Clos 5, 2607 Cortébert.

Auteurs du projet: idem requérants.

Propriétaires fonciers: idem requérants.

Projet: ouverture d'une fenêtre en porte-fenêtre, de 1,65m x 2,00 m (demande après-coup) et exhaussement de 25 cm de la toiture plate d'un couvert à voitures existant.

Lieu-dit: Les Gros Clos 5.

Parcelle: 972.

Zone: H3.

ISOS/Recensement architectural: PE V, Ci b, Os b / -.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone de dangers: –

Zone de protection des eaux: Au.

Dérogation: –

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu'au 11 mai 2025 inclusivement. Il peut également être consulté en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20546>.

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal, rue du Collège 3, 2607 Cortébert.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement.

Cortébert, le 11 avril 2025

Le Secrétariat municipal

Courtelary



Mensuration officielle: appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO; RS 211.432.2), la commune de Courtelary lance l'appel d'offres suivant:

Mandante: commune de Courtelary.

Langue de la procédure d'adjudication: français.

Ampleur des travaux

Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la commune de Courtelary pour la période contractuelle du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21).
- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1).
- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique MD.01-MO, technique, DROIT et GRUDA-MO (www.be.ch/manuel-mensuration).

Critères d'aptitudes

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)
- Interfaces techniques:
 - Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO.
 - Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non-membres de l'association *be-geo* peuvent s'adresser à l'OIG.
- Sécurité de l'information:
 - Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.
- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce).
- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente (date de l'offre) accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an).
- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG).
- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci).

Critères d'adjudication, critères principaux

- Prestations (offre écrite et éval. présentation) (pondération: 40%).
- Assurance-qualité (pondération: 20%).
- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (pondération: 15%).
- Prix – conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (pondération: 15%).
- Développement durable (pondération: 10%).

Sous-critères, prestations

- Concept de prestations et éval. présentation personnelle de l'offre (pondération: 25%).
- Références (pondération: 5%).
- Service à la clientèle (pondération: 5%).
- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (pondération: 5%).

Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (pondération: 5%).
- Sécurité de l'information (pondération: 5%).
- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (pond.: 5%).
- Perfectionnement dans le domaine de la MO (pondération: 5%).

Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (pondération: 10%).
- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (pondération: 5%).

Prix – conditions financières (pas de sous-critères) (pondération: 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. À partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

Développement durable

- Places d'apprentissage (pondération: 5%).
- Écologie (pondération: 5%).

Les documents sont publiés sous: www.be.ch/election-gc

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'administration communale de Courtelary.

Délai et adresse pour le dépôt de l'offre: l'offre doit être adressée à l'administration communale de Courtelary d'ici au 13 mai 2025 (le cachet de la poste faisant foi).

Voies de droit: les recours sont traités par le préfet compétent conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Courtelary, le 11 avril 2025

Le Secrétariat municipal

Réclame



Faites un don:
CP 30-444222-5
Merci



Nous sommes là pour les personnes seules.



Orvin



Restrictions en matière de circulation routière

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, sur l'article 44, alinéa 1 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR) et sur les articles 7 à 12 du règlement communal sur les places de stationnement publiques, le Conseil municipal d'Orvin décide d'introduire les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

Parcage avec disque de stationnement – Modification

- Stationnement en zone blanche à durée limitée gratuit au parking « Cantine-Sous les Roches », parcelles N° 1706 et 2107 (à l'Est de la cantine Sous les Roches N° 4) + plaque complémentaire avec indication « maximum 8 heures ».
- Stationnement en zone blanche à durée limitée gratuit au parking « Derrière l'École », parcelle N° 129 + plaques complémentaires « lundi-vendredi maximum 4 heures » et « samedi-dimanche illimité »;
- Stationnement en zone bleue à durée limitée gratuit au parking « Place Paul-André Robert », parcelle N° 228;
- Stationnement en zone blanche à durée limitée gratuit au secteur « Eglise-Cimetière », parcelles N° 4 et 1063 (Longchamps) + plaques complémentaires « lundi-vendredi maximum 4 heures » et « samedi-dimanche illimité ».

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant le préfet de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès son entrée en force et une fois que les signaux auront été mis en place.

Orvin, le 11 avril 2025

Le Conseil municipal

Péry-La Heutte



Avis de construction

Requérants: Nathalie Blanc et Steve Boldini, chemin de la Scierie 10, 2604 La Heutte.

Propriétaires fonciers: Nathalie Blanc et Steve Boldini, chemin de la Scierie 10, 2604 La Heutte.
Auteur du projet: Verancolor Sàrl, rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

Projet de construction: pose d'une pergola. Construction d'un abri pour animaux. Suppression d'un container métallique. Chemin de la Scierie 10, 2604 La Heutte, parcelle N° 277, hors zone.

Dimensions: selon les plans déposés.

Genre de construction: pose d'une pergola en aluminium, fermeture vitrée, non chauffée. Construction d'un abri pour 2 ânes. Suppression d'un container métallique.

Protection des eaux / eaux usées: néant.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 11 mai 2025 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 11 avril 2025

Le Conseil municipal

Saint-Imier



Ordonnance du Conseil municipal sur les places de stationnement, entrée en vigueur

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998 (OCc; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 11 mars 2025, le Conseil municipal de Saint-Imier a adopté l'ordonnance sur les places de stationnement. Cette ordonnance entre en vigueur le 1^{er} juillet 2025, sous réserve d'un éventuel recours encore pendant formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois (rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary).

Saint-Imier, le 24 mars 2025

Au nom du Conseil municipal
Le maire: Corentin Jeanneret
La chancelière: Annick Chatelain

ÉGLISE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE PAROISSE DE SAINT-IMIÉRIE

Dépôt public

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 2 avril 2025 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat de la Paroisse à Saint-Imier, du 9 avril au 29 avril 2025. Il y a lieu de prendre rendez-vous avec notre secrétaire, Bettina Zürcher (079 951 90 04), pour prendre connaissance dudit procès-verbal.

Saint-Imier, le 7 avril 2025

Le Conseil de paroisse

Sauge



Avis de construction

Requérants: Ruth et Peter Plüss, Au Milieu du Village 24, 2363 Les Enfers.

Auteur du projet: Plüss Management Sàrl, Rishaldenweg 11, 4852 Rothrist.

Projet: isolation périphérique, remplacement du chauffage au mazout par un chauffage aux pellets, déplacement de la cuisine dans le jardin d'hiver, déplacement de la porte de garage au nord, pose de panneaux photovoltaïques sur pan nord, sis sur parcelle N° 939, ch. de la Dreize 6, 2536 Plagne, zone H2.

Dérogation: art. 16 RAC.

Objet protégé: néant.

Construction: selon plans déposés.

Dimensions: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 4 avril 2025

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 29/2025 eBau 2025-665

Requérante: DTC Dynamic Test Center AG, Marcel Strub, route Principale 127, 2537 Vauffelin.
Auteur du projet: wahlruefli Architekten AG, Fabio Vescovi, Dammweg 3, 2502 Bienne.

Emplacement: parcelles N° 386 (DS 547) et 387 (DS 523), au lieu-dit: route Principale 127, Vauffelin, commune de Sauge.

Projet: construction d'une nouvelle halle d'essais, démontage des conteneurs de bureaux provisoires, confinement de la piste d'essais avec création d'un étage de bureaux au-dessus, pose de panneaux photovoltaïques en toiture, adaptation des accès internes du site.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ « Saing ».

Dérogation: art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 mai 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Sauge. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 avril 2025

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction après-coup

Requérant: Roland Chassot, chemin des Ferrières 3, 2536 Plagne.

Auteur du projet: Roland Chassot, chemin des Ferrières 3, 2536 Plagne.

Projet: pose d'une paroi pare-vue de 2,70 m de haut en bordure de route communale sise sur parcelle N° 39 au chemin des Ferrières 3 à Plagne, zone M2.

Dérogation: art. 80 LR.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 11 avril 2025

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Jean-Pierre Monbaron, Clos sur les Laves 7, 2536 Plagne.

Auteur du projet: Jean-Pierre Monbaron, Clos sur les Laves 7, 2536 Plagne.

Projet: remplacement du chauffage au mazout par une pompe à chaleur air-eau en façade ouest sise sur parcelle N° 30, chemin Clos sur les Laves 7 à Plagne, zone H2.

Dérogation: art. 80 LR.

Objet protégé: néant.

Construction: selon plans déposés.

Dimensions: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge,

2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 11 avril 2025

Le Conseil municipal

Sonceboz-Sombeval



Avis de construction

eBau 2024-18887

N° Commune: 0625



Requérant: Didier Lecomte, rue des Jardins 35, 2503 Bienne.

Auteur du projet: Faivre Énergie SA, Jessica Gagnat, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Emplacement: rue Centrale 7, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 67.

Projet: installation solaire photovoltaïque sur trois pans de toit (Est-Ouest-Sud). 66.88 kWc - 296.9 m².

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M3pc.

Dérogation: néant.

Périmètre protégé: périmètre de protection de l'aspect local.

Objet protégé: néant.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 mai 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 11 avril 2025

Le Bureau communal

Avis de construction

eBau 2025-2070

N° Commune: 0425



Requérant: Philippe Geiser, Clos Velez 18, 2735 Malleray.

Auteur du projet: Philippe Geiser architecte ETS, Clos Velez 18, 2735 Malleray.

Emplacement: rue Beuchemaitin, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 24.

Projet: construction d'une route privée de desserte de l'équipement de détail des parcelles N° 24, 1098, 1099, 1100.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M3 PC.

Dérogation: néant.

Périmètre protégé: néant.

Objet protégé: néant.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 mai 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 11 avril 2025

Le Bureau communal

L'avez-vous lue ?

La Feuille d'Avis du District de Courtelary,
c'est chaque vendredi

PÂQUES

Délais rédactionnels modifiés

En raison des Fêtes pascales, la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* ne paraîtra pas le vendredi 18 avril, mais le jeudi 17 avril. Durant cette semaine particulière, les délais de remise du matériel seront dès lors modifiés comme suit:

- Utile et paroisses: lundi 14 avril, 10 h
- Officiel et sport: lundi 14 avril, 12 h
- Rédactionnel et annonces: mardi 15 avril, 9 h

fac@bechtel-imprimerie.ch, 032 944 17 56



Photo: unsplash.com

Tramelan



Mesures en matière de circulation routière nécessitant l'accord de l'OPC

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Tramelan décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

Signalisation par zone, circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles, bordiers autorisés

- Au nord de la route cantonale, à la rue du 26-Mars depuis le bâtiment N° 40, rue des Grillons, chemin des Combes, rue du Crêt-Georges, chemin de la Symbol, rue de la Place, rue des Lilas, rue des Romains, chemin des Dolaises.
- Au sud de la route cantonale, au chemin des Lovières depuis le bâtiment Ténor N° 1, Le Ténor, exclus la parcelle 3184 qui rejoint la halle polyvalente, rue du Plan, rue du Stand, chemin des Sources depuis le bâtiment N° 2.

Vitesse maximale 30 km/h

- Au chemin des Dolaises depuis le bâtiment rue des Romains N° 2 jusqu'au débouché de la rue du 26-Mars.
- À la rue de la Gare depuis le bâtiment N° 22 en direction de l'est jusqu'à la Place des Theurottes, Place des Theurottes, rue du Pont depuis le bâtiment N° 14 jusqu'à la Place des Theurottes.

Motif de la mesure: éviter le trafic de transit dans les rues communales suite au chantier sur la route cantonale.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la Prêfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Tramelan, le 27 mars 2025

La Commune

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 156/2024
eBau 2024-8856

Requérante: ValForêt SA, rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelles N°s 1248 et 1959, aux lieux-dits: *Les Joux* et *Le Bousset*, commune de Tramelan.

Projet: transformation d'un layon en route forestière à camions afin de permettre l'exploitation et l'évacuation du bois dans les pâturages boisés, création d'une place à tourner en groise calcaire pour les camions et pour stocker le bois.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: autre zone humide (art. 532 al. 4 RCC).

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCfo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mai 2025 inclusivement auprès des Services techniques de la Commune de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 avril 2025

La Prêfète: *Stéphanie Niederhauser*

Jura bernois

COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DE JEAN GUI

Assemblée ordinaire des délégués

Mercredi 7 mai à 19 h 30
à l'école de Jean Gui

Ordre du jour

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Nomination d'un scrutateur / d'une scrutatrice
3. Procès-verbal de l'assemblée du 21 novembre 2024
4. Correspondance, communications
5. Comptes 2024
6. Rénovation studio
7. Information bâtiment
8. Information de la vie scolaire
9. Divers

La Tanne, le 4 avril 2025

Le président de la commission scolaire:
Raymond Fuhrer

Canton de Berne

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE
ET DE L'ENVIRONNEMENT131 projets pour renforcer
l'économie bernoise

La Promotion économique du canton de Berne vient de publier son rapport d'activité 2024 sous forme numérique. L'année écoulée a été positive.

En 2024, la Promotion économique a soutenu financièrement 131 projets et promis 24,6 millions de francs au total. Selon les chiffres avancés par les entreprises et organisations soutenues, celles-ci prévoient de créer 1400 emplois et de réaliser de nouveaux investissements pour un montant total de quelque 340 millions de francs. Le rapport présente une sélection de projets d'entreprises du canton de Berne soutenues par la Promotion économique.

Chiffres et faits: promotion économique



Berne, le 8 avril 2025

Direction de l'économie, de l'énergie
et de l'environnement

COMMISSION DES INSTITUTIONS POLITIQUES
ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU GRAND CONSEILLoi sur la sécurité de l'information
et la cybersécurité: la commission
propose des dispositions adaptées
pour les contrôles de sécurité

À la demande du Grand Conseil, la Commission des institutions politiques et des relations extérieures a réexaminé divers points de la loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité. En vue de la seconde lecture de la loi, elle propose des dispositions entièrement remaniées et plus détaillées sur les contrôles de sécurité relatifs aux personnes. Ces dispositions sont alignées sur la législation fédérale en la matière.

La Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) a examiné la loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité (LSIC) en vue de sa seconde lecture par le Grand Conseil. Ce dernier l'avait chargé, lors de la première lecture, de revoir notamment les dispositions sur les contrôles de sécurité relatifs aux personnes.

Contrôles de sécurité relatifs aux personnes:
adapter les dispositions au droit fédéral

Les contrôles de sécurité relatifs aux personnes doivent permettre aux autorités de constater qu'une personne a des antécédents judiciaires entachant sa probité ou qu'elle a des dettes qui en font une cible de chantage. Selon la proposition initiale du Conseil-exécutif, il incombait à chaque autorité de désigner, sur la base de sa propre évaluation des risques, les personnes qu'elle voulait soumettre à un tel contrôle ainsi que de déterminer la fréquence des contrôles et les données qu'elle souhaite recueillir à cette fin. Le Grand Conseil du canton de Berne a demandé de préciser ces règles. En vue de la seconde lecture de la loi, la CIRE propose des dispositions entièrement remaniées et alignées sur celles du droit fédéral pour les contrôles de sécurité relatifs aux personnes.

Il est en particulier prévu d'introduire deux degrés pour les contrôles de sécurité relatifs aux personnes: le contrôle de sécurité de base et le contrôle de sécurité élargi. Les droits accordés aux autorités pour collecter des données varieront en fonction du degré de contrôle. En outre, la désignation par l'autorité compétente des personnes devant être soumises au contrôle ne doit plus se faire sur la base de l'évaluation individuelle des risques. À la place, les autorités supérieures doivent dresser une liste des fonctions devant donner lieu à un contrôle et définir le degré de contrôle correspondant. Il est par exemple prévu que les Directions édictent dans une directive les règles correspondantes pour leur personnel. Le but de ces listes de fonctions est notamment de garantir une application harmonisée et un traitement égal des fonctions dans toute l'administration.

Réglementation distincte pour la justice

Les membres du Grand Conseil et du Conseil-exécutif ne sont pas soumis aux contrôles de sécurité relatifs aux personnes car ils sont élus par

le peuple. Les juges et le Parquet général sont en revanche élus par le Grand Conseil. La CIRE propose donc une réglementation distincte: pour ces groupes de personnes, le contrôle doit se limiter à la collecte de données provenant du casier judiciaire ou des registres des poursuites et faillites avant l'élection et aux éventuelles questions sur ces points. La pratique actuelle serait ainsi maintenue.

Contrôle des mesures et évaluation de la loi

La CIRE propose en outre de compléter la loi par des dispositions indiquant quels aspects de la sécurité de l'information doivent être soumis à des contrôles réguliers. Si l'obligation d'évaluer constamment les risques en matière de sécurité de l'information et de prendre les mesures requises est déjà ancrée dans la loi, la CIRE souhaite y ajouter explicitement l'obligation de contrôler régulièrement la sécurité. Elle renonce toutefois à l'ajout d'une disposition imposant une évaluation périodique de la loi car la loi fédérale sur la sécurité de l'information la prescrit déjà pour les cantons. Parallèlement, le canton devra également procéder au contrôle périodique de la mise en œuvre et de l'efficacité de la LSIC.

Le Grand Conseil examinera le projet en deuxième lecture lors de sa session d'été 2025.

Berne, le 8 avril 2025

Commission des institutions politiques
et des relations extérieures du Grand Conseil

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DE LA CULTURE (INC)Nidau: début des travaux
de réaménagement du giratoire
du Kreuzweg le 10 avril 2025

Les travaux d'assainissement et de réaménagement du giratoire du Kreuzweg à Nidau commenceront le 10 avril 2025. De nombreux accidents se produisent au niveau de ce giratoire très fréquenté. Il sera donc adapté aux exigences actuelles en matière de sécurité et de capacités. L'îlot central sera déplacé d'environ quatre mètres vers l'est et son diamètre porté à environ 26 mètres. L'anneau de circulation sera réduit à la largeur standard et l'anneau central franchissable agrandi. Toutes les voies d'entrée seront à voie unique et équipées d'installations de signaux lumineux. La réalisation des travaux est complexe car le giratoire ne sera pas fermé à la circulation. La première phase, qui débutera le 10 avril, comprendra la rénovation des conduites (communication, eaux, électricité). Les travaux principaux réalisés sur le giratoire lui-même sont programmés de juillet à septembre 2025. La circulation sera réglée par des signaux lumineux pendant toute la durée des travaux et par des agents à certaines périodes. Le but est de réduire au minimum les nuisances pour tous les usagers de la route.

Berne, le 7 avril 2025

Direction des travaux publics
et des transports (DTT)

GYMNASE DE BIENNE ET DU JURA BERNOIS

Fabian Aellig, nouveau recteur

L'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle du canton de Berne a nommé Fabian Aellig en tant que nouveau recteur du Gymnase de Bienne et du Jura bernois, sur proposition de la Commission du Gymnase. Il prendra ses fonctions de recteur de l'ensemble de l'établissement le 1^{er} août. Fabian Aellig succédera à Christine Gagnebin, qui prendra une retraite anticipée à l'été 2025. Christine Gagnebin conservera un petit degré d'occupation afin de superviser la mise en œuvre du plan d'études francophone dans le cadre du projet de développement de la maturité gymnasiale.

Fabian Aellig enseigne au gymnase depuis 2015. Il est aussi recteur adjoint au Gymnase de Bienne et du Jura bernois depuis 2020 et directeur de l'École Supérieure de Commerce qui y est rattachée. Il a fait des études de linguistique anglaise et allemande à l'Université de Neuchâtel et à la Ludwig-Maximilians-Universität de Munich, sanctionnées par un Master of Arts. Titulaire d'un diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité en anglais et en allemand, Fabian Aellig a suivi une formation de directeur d'école et une formation continue dans le domaine du *management humain*. Avant d'intégrer le Gymnase de Bienne et du



Fabian Aellig nommé recteur du Gymnase de Bienne et du Jura bernois, photo: DR

Jura bernois, Fabian Aellig a exercé la profession de journaliste en Suisse et à l'étranger. Grâce à son expérience professionnelle variée, y compris en matière de direction, et à son vaste réseau dans la partie francophone, bilingue et germanophone du canton, il possède les qualités idéales pour cette nouvelle fonction. Fabian Aellig a grandi dans le Jura bernois. ■ GYMNASSE DE BIENNE ET DU JURA BERNOIS